

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:

CANADA ET ETATS-UNIS \$3.00
UNION POSTALE \$6.00

Edition Hebdomadaire:

CANADA \$1.00
ETATS-UNIS \$1.50
UNION POSTALE \$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS !

Rédaction et Administration:

71a RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL

TELEPHONES:

ADMINISTRATION: 7461

REDACTION: Main 74

LE SECOND MANIFESTE

Que devient l'urgence? — Est-ce une offre de compromis?

Le ministère et l'opposition continuent d'échanger des manifestes. Les agences télégraphiques nous apportent, ce matin, le document ministériel No 2. Il ne manque pas d'intérêt: sur une couple de points, il atteint l'opposition en pleine chair; sur une couple d'autres, il ruine la position jusqu'ici prise par le gouvernement.

Ce dernier effet n'était probablement pas cherché, il est tout de même magnifiquement réalisé.

Notons d'abord les deux boîtes portées à l'opposition. Le manifeste rappelle, et ce rappel a son importance, qu'à trois reprises au moins, pendant la campagne de 1911, M. Fisher, (que l'on tient en grande partie responsable de la lutte actuelle), s'est prononcé en faveur de la modification des règles de la Chambre. Le manifeste retourne également le fer dans la plaie de M. Laurier en répétant que lui et ses collègues ont déjà approuvé la proposition de prendre dans le trésor canadien une somme de \$35,000,000 pour "augmenter immédiatement les forces navales effectives de l'Empire".

Par ce vote, l'opposition acceptait le principe de l'utilisation pour une fin extérieure, et non prévue par la constitution du Canada, de l'argent du peuple canadien; elle acceptait même le chiffre de la dépense fixé par le ministère; elle lui remettait ainsi une arme dont il ne pouvait manquer de se servir et qu'il utilise toujours avec effet.

Mais, d'autre part, sur quoi le gouvernement basait-il surtout la défense de sa politique? Sur l'urgence du péril, à, à son avis, se trouvait l'Empire; sur la nécessité de placer dans la mer du Nord — point particulièrement menacé — les dreadnoughts canadiens; sur le fait que la présente contribution était simplement accidentelle et ne comportant aucun caractère de permanence, il n'était pas besoin de la soumettre au peuple pour ratification.

Or, que devient le plaidoyer d'urgence quand le manifeste dit en propres termes: "Si les contrats de construction des trois navires sont donnés avec le maximum de célérité, ces navires ne seront pas prêts à prendre la mer avant l'élection générale prochaine?"

Que reste-t-il de l'argument dit de la mer du Nord quand ce même manifeste a le soin de préciser que la disposition définitive des navires — envoi dans la mer du Nord ou rétention dans les eaux américaines — pourra être réglée dans la prochaine campagne électorale?

Quel est le ministère intelligent et honnête qui oserait désormais soutenir que la politique de M. Borden ne comporte aucun caractère de permanence, quand le manifeste précise que les navires pourront servir de noyau à une flotte locale? Et que devient, devant cet aveu, la fameuse distinction entre la politique permanente et la politique d'urgence?

A y regarder d'un peu près, ce manifeste paraît encore plus dangereux pour le gouvernement que pour l'opposition.

Mais l'on peut se demander si, sous les apparences combatives, il n'y a pas là une simple offre de compromis.

Ce ne doit pas être pour le simple plaisir de la chose que M. Borden s'efforce de réduire au minimum la différence entre sa politique et celle de ses adversaires; ce ne doit pas être sans un dessein particulier qu'il entreprend de prouver que l'une n'empêche l'autre, que le plan dont il propose aujourd'hui l'adoption pourrait même servir de préface à celui de ses adversaires.

Lisez, en effet, avec quelque attention, la partie maîtresse de son manifeste et vous verrez qu'elle peut se résumer ainsi: Mais pourquoi nous chicanons-nous? Vous avez accepté comme nous ce principe que le Canada doit contribuer à "augmenter immédiatement les forces navales effectives de l'Empire"; vous avez accepté le vote des \$35,000,000; nous ne différons que sur la façon de dépenser ces millions, et encore la divergence est-elle si peu considérable que notre plan pourrait indifféremment recevoir votre conclusion ou la nôtre.

Il s'est fait toute une campagne — dont l'écho s'est retrouvé sur les lèvres du libéral Guthrie et du conservateur MacLean — pour amener les deux partis à tomber d'accord sur un compromis de ce genre. Mais jamais la proposition ne s'était présentée avec une allure aussi solennelle et sous une signature aussi autorisée.

Il sera intéressant de voir l'accueil que lui fera M. Laurier. Si, quant à permettre au peuple de dire clairement, dans un plébiscite, s'il ne préférerait pas employer au développement du pays les fameux \$35,000,000, le premier ministre n'y songe pas plus que le chef de l'opposition. Le peuple n'aura-t-il pas la satisfaction de vider ses poches et cela ne lui suffit-il pas?

G. HEROUX

A L'ALLIANCE FRANÇAISE.

"La Louisiane coloniale"

M. Alcée Fortier, chevalier de la Légion d'honneur, professeur à l'Université Tulane, à la Nouvelle-Orléans, parlait hier soir, à McGill, sous les auspices de l'Alliance française, de "La Louisiane coloniale".

M. Fortier cause de son pays avec un tranquille chauvinisme tempéré par un humour attendri. L'espace qui nous est mesuré ne nous permet pas de le suivre d'aussi près que nous voudrions; nous essaierons néanmoins d'esquisser les lignes essentielles de sa copieuse conférence, faite dans une langue aisée, familière.

Peu de temps après les explorations de Joliet et de P. Marquette, La Salle découvrit, en 1682, l'embouchure du Mississippi, fleuve dont les Louisianais s'enorgueillissent à bon droit, tels les Montréalais du Saint-Laurent. On se rappelle aussi que Ch. Lemoyne et ses fils fondèrent la Louisiane et d'Iberville et son frère Bienville, la Nouvelle-Orléans. Ceux-ci étaient nés à Montréal. Donc, conclut M. Alcée Fortier, sans votre ville nous n'aurions pas existé.

La Salle mourut au Texas, tué par les siens, en 1687. Pour bien comprendre l'histoire de la Louisiane, il faut avoir présentes à l'esprit celle de l'Espagne et surtout celle de la France. Ainsi, si Louis XIV mit onze ans à remplacer La Salle, c'est qu'il était engagé, dès 1688, dans une longue guerre, puis qu'elle ne se termina qu'en 1697 par le traité de Ryswick.

Dès l'année suivante, Iberville était désigné pour succéder à La Salle. Ce fut une grande date dans l'histoire de la Louisiane, que le 24 octobre 1698, alors que d'Iberville partit de Brest avec ses deux bateaux, le *Marin* et le *Badine*.

La Louisiane, fondée en 1718, fut ainsi nommée en l'honneur de Louis XIV, mort trois années auparavant. Et nous sommes heureux que notre pays porte le nom de ce grand roi, dont nous admirons le courage et la splendeur.

John Law participa à la fondation de la Nouvelle-Orléans. Et son aventure n'est pas banale. Né à Edimbourg, il fut contrôleur des

finances de France. C'est lui qui, le premier, imagina le système du crédit, qui s'est depuis universalisé et dont chacun aime, à l'occasion, tirer parti. Law obtint la concession de la Louisiane et créa, en 1717, la *Compagnie d'Occident*. Ses garanties, prétendait-il, reposaient sur les mines d'or du pays, où il n'y avait pas d'or. M. Fortier assure qu'elles ne reposaient pas sur autre chose que les drames du Mississippi. Et les événements semblent lui donner raison, car la *Compagnie d'Occident* coula avec toutes les autres affaires de John Law, dans une banqueroute monstre, et le contrôleur des finances fila en Belgique. (Ce fut un précurseur.)

En 1727, les Dames Ursulines vinrent se fixer à la Nouvelle-Orléans. Elles y ont depuis prospéré; et elles donnent maintenant des grades universitaires, si bien qu'on a pu dire que les Louisianaises n'ont pas besoin d'aller en France pour apprendre à plaire.

Bienville fut, à trois reprises, gouverneur de la Nouvelle-Orléans. Le marquis de Vaudreuil, qui lui succéda, s'il ne semble pas avoir laissé au Canada un souvenir très heureux, en a laissé un excellent, sans doute à cause de ses soupers fins, en Louisiane où l'on n'en parle jamais sans le désigner sous le nom du "grand marquis".

Mais en 1762 le misérable roi Louis XV décida de se débarrasser de la Louisiane, qui comprenait alors un territoire beaucoup plus vaste que celui d'aujourd'hui. Par le traité secret de Fontainebleau, le 13 novembre 1762, le roi de France l'abandonnait au roi d'Espagne, son cousin.

Cependant, les Louisianais ne voulaient point se soumettre à l'Espagne. Ils envoyèrent en France des messagers, des ambassadeurs. Mais le ministre de Louis XV, Choiseul, leur ferma sa porte. Puisque la France les repoussait, ils se soulevèrent, en 1768, et réclamèrent l'indépendance. Et c'est un sujet de fierté pour nous que la Louisiane, huit ans avant la déclaration d'indépendance des Etats-Unis, ait parlé de liberté. L'un des chefs révolutionnaires, Nicholas Chauvin de la Frénière, qui était né d'un père canadien, prononça en octobre 1768 un discours admirable. Le premier, il exprima sur le sol américain l'i-

BILLET DU SOIR

LE CYCLONE.

Un bruit de fusée fend l'atmosphère: c'est l'espace qui se déchire. Les branches géignent et les oiseaux, affolés, voltigent sans vouloir s'y poser.

Un frisson agile le flegme; sa face se ride comme courroucée.

Là-bas, à l'horizon, le jour agonise noyé dans un nuage d'encre. La nature disparaît bientôt dans les plus du manteau de la nuit.

Les champs frémissent sous les houles de l'herbe; les bêtes épouvantées se ruent vers la forêt qu'un tremblement secoue jusque dans sa racine.

Un fracas retentit: du fond de la nue opaque rugit l'ouragan fauve qui s'élance impétueux et torde, écrase, broie, émiette en une minute, l'oeuvre d'un siècle.

Le chêne est foudroyé; le roseau cherche le sol pour s'y engouffrer.

Palais et masures, serrés dans un étau d'airain, sont réduits en atomes et s'en vont tourbillonnant avec la poussière des chemins, charriés par la foudreuse vague vers l'infini.

L'homme fuit sans but.

Les cris s'étranglent dans les poitrines; les prières se figent sur les lèvres et l'esprit sombre sous les cendres pris de vertige.

La tempête rugit toujours, fait siffler dans l'air la lame de l'incorruptible faucheuse. La terre convulsée entrouvre une commune fosse où roulent, côte à côte, l'humble et le superbe.

L'effroyable spectacle s'allume d'un brasier aux flammes de sang; les crépiements de la fournaise étouffent les derniers râles d'agonie.

Puis c'est le calme.

Une pluie descend en larmes sans fin et vient étendre un immense linceul sur ce charnier où plane déjà l'éternel silence.

Au loin, comme un, cierge mortuaire, l'incendie s'éteint lentement, marquant de sa lueur blafarde la route d'une nue de corbeaux.

Et le Titan courbe la tête!

NAP. TELLIER.

dée d'une république. L'Espagne crut que pour rétablir l'ordre en Louisiane il ne fallait rien moins qu'une armée de quatre mille cinq cents hommes. Telle était celle qui fut dépêchée à la Nouvelle-Orléans, sous le commandement d'un officier dont le nom n'était pas très espagnol: il s'appelait O'Reilly. Il fit arrêter trente-trois révolutionnaires; six furent fusillés et plusieurs envoyés en captivité à Cuba.

Le quat irlandais, remarque le conférencier, a produit des hommes bons et généreux, mais O'Reilly, unanimement abhorré chez nous, n'était pas de ceux-là. Ainsi fut inaugurée la domination de l'Espagne, qui, par la suite, fut juste. La Louisiane connut même des gouverneurs espagnols qui étaient des hommes charmants. (Je crois, propose M. Fortier, que cela venait de ce qu'ils avaient épousé des Louisianaises.)

En 1800, Bonaparte était déjà le vainqueur de Marengo, et l'on n'avait rien à refuser au vainqueur de Marengo. Aussi, quand il demanda à Charles IV d'Espagne de lui céder la Louisiane, ce dernier la lui céda. Mais, le 30 avril 1803, la Louisiane devint américaine. (Ici, M. Fortier tient à expliquer que Napoléon n'a pas vendu la Louisiane. Il l'a donnée aux Américains, explique-t-il, et ceux-ci, reconnaissants, ont versé quinze millions de dollars à l'Empereur. L'histoire, écrite de la sorte, a plus d'élégance.) Et c'était tant mieux pour les Louisianais, qui se mirent à conduire eux-mêmes leur bateau, et n'eurent plus pour pilote un Louis XV ni même un Napoléon. Celui-ci, du reste, avait obtenu la garantie que la Louisiane deviendrait un Etat de l'Union et jouirait de certains privilèges. Et depuis, conclut M. Fortier, nous aimons voir le tricolore flotter auprès de la bannière étoilée et, tout en apprenant le langage de notre pays, nous cultivons la langue française.

Aussi, la Louisiane possède une littérature qui a commencé par un poème épique et une tragédie aux nombreux vers très judicieusement alexandrins. Et elle a des romanciers, entre autres le docteur Alfred Mercier, fondateur de l'Athénée louisianais, et M. Georges Dessommes. (Celui-ci, qui assistait à la conférence, était tout confus de ce qu'un de ses pays mit en lumière une vocation littéraire que sa modestie cache soigneusement.) Elle possède encore, cette littérature, des drames, dont un sur la révolution de 1768, et des gerbes de poésies. Le conférencier lit quelques brefs poèmes de bonne tenue, témoignant d'un régionalisme profond et sincère. Et il termine par la lecture d'une lettre en soi-disant dialecte acadien et qui ressemble à s'y méprendre au langage savoureux parlé dans quelques-unes de nos campagnes.

Sa personnalité, dans laquelle il observe que la culture française est un avantage pour l'importation qu'il appelle le "chaleurisme" applaudit.

Léon LORRAIN.

AVANT LA BATAILLE

La séance de cet après-midi. — Les droits du président. — La clôture. — Combien de temps parlera-t-on?

Ottawa, 25. — Les députés reviennent en foule. L'ordre des whips était évidemment de rentrer pour le premier jour de la reprise des travaux.

Il paraît entendu que l'on discutera cet après-midi la question soulevée par M. Emmeson au sujet du pouvoir d'un président de comité général de se faire remplacer à son gré et du pouvoir de l'orateur de reprendre son siège quand la Chambre siège en comité général.

Quant au premier point, les présidents temporaires se sont fait remplacer jusqu'à présent sans la moindre protestation, mais nous sommes en temps de crise et si l'opposition peut tirer de l'incident le moindre avantage, il est sûr qu'elle ne perdra pas l'occasion. L'avantage serait d'obliger le vice-président de la Chambre à rester constamment à son siège ou à y revenir chaque fois que celui qu'il aurait désigné pour le remplacer serait fatigué.

Il n'est pas impossible que toute la séance soit consacrée à cette discussion.

Après cela l'on reprendra le débat sur la question navale et tout peut arriver.

Si l'opposition consent à voter le paragraphe actuellement en panne et qui autorise la dépense de 35

millions, il y a quelque chance d'un repit qui, en définitive, favorisera la solution de l'imbrroglio. Mais si elle persiste à le combattre, lundi prochain au plus tard, et peut-être avant, ce sera la proposition d'amender les règles de la Chambre. Bien que le gouvernement soit décidé à recourir à ce moyen pour faire passer sa loi, il hésite encore et M. Borden, pour un épuiser toutes les autres ressources pour l'éviter. Et s'il lui faut absolument y recourir, on dit que l'amendement projeté ne sera pas la clôture, mais une restriction du débat juste assez sévère pour confiner l'opposition à certaines limites. L'opposition n'en combattrait pas moins l'amendement et comme chacun de ses membres pourra parler au moins une fois sur le sujet, il s'écoulera bien encore quinze jours ou trois semaines avant que l'amendement soit voté.

D'une manière ou de l'autre donc, le débat peut se prolonger très longtemps. Tout dépend de l'état d'esprit dans lequel reviennent les députés. Ils paraissent décidés à la bataille d'un côté comme de l'autre, mais les apparences sont quelquefois trompeuses. Il est certain qu'à gauche comme à droite il y a un groupe de députés qui trouvent la situation ridicule et qui donneraient beaucoup pour en sortir.

Les écoles de Winnipeg

L'OPINION DE M. MUNSON

Le Manitoba s'efforce, dans un assez long article, de prouver que la consultation de M. Munson, l'avocat de la Commission scolaire de Winnipeg, est mal fondée en droit et d'établir la loi que, dans la loi du Manitoba, n'empêche la Commission de louer les écoles privées; 2o que rien n'interdit le port du costume religieux dans les écoles publiques; 3o que l'article 220, qui interdit la séparation des élèves par croyances religieuses pendant les heures du travail scolaire, est virtuellement aboli par les amendements Coldwell et donc que l'on peut, sous la direction de maîtres catholiques, constituer des classes exclusivement composées d'enfants catholiques.

"A part toutes les réponses documentées qu'on peut faire à la consultation Munson, dit encore le Manitoba, il convient d'ajouter ce fait dominant que la loi de 1912 a été faite dans le but exprès de supprimer la double taxe pour les catholiques de Winnipeg et de Brandon; que cette loi a été rédigée par une main maîtresse et que, en dépit de toutes les sophistications ingénieuses qui furent de tout temps le peu glorieux appanage de l'avocasserie plaidoyeuse, on doit supposer que cette loi Coldwell est capable de remplir la fonction pour laquelle on l'a mise en existence."

Si telle fut bien l'intention des auteurs de la loi, ils ne devraient pas hésiter à accepter la proposition que leur fait, dans son commentaire de la consultation Munson, la North West Review.

"C'est, dit l'organe catholique anglais, le devoir des officiers en loi (law officers) du gouvernement du Manitoba, de donner une interprétation publique de leurs propres amendements à la Loi des écoles publiques, pour la gouverne de tous les bons citoyens qui veulent se conformer à la loi. Nous ne doutons point que ceci soit fait, soit par les officiers en loi du gouvernement, soit par le ministre de l'Instruction publique de la province."

Nous serions enchantés pour notre part, de voir le gouvernement du Manitoba, auteur des amendements Coldwell, en donner une interprétation publique semblable à celle du Manitoba.

Cela faciliterait singulièrement le besogne de ceux des commissaires qui peuvent être bien disposés.....

Et, comme les négociations, sous une forme ou sous une autre, durent depuis près d'un an et que M. Coldwell lui-même a déjà rencontré les Commissaires, on ne pourrait reprocher à l'interprétation d'être hâtive ou prématurée.

O. H.

Commerce

et finances

L'année fiscale se terminera avec le dernier jour du mois courant. Il s'écoulera ensuite quinze jours et peut-être un mois avant que nous ayons le chiffre complet des opérations commerciales et financières de ces douze mois.

Dès à présent, il est certain que le grand total des échanges commerciaux du Canada avec les autres pays atteindra, s'il ne dépasse légèrement, le milliard. Quant au budget il sera de 170 millions au moins et il laissera, toutes dépenses

payées, entre dix à quinze millions dans la caisse. L'un et l'autre résultats démentent assez les prédictions des chefs libéraux annonçant que le retour des conservateurs au pouvoir ramènerait la gêne dans les affaires et le désarroi dans les finances. Voilà dix-huit mois que ceux-ci ont pris la place des libéraux et, loin d'en souffrir, le commerce paraît s'en trouver mieux. L'augmentation de 1912-13 sur 1911-12 est tout près de deux cents millions de piastres, augmentation qui dépasse, croyons-nous, toutes celles de la période antérieure. Naturellement ce sont les importations qui comptent le plus dans cet accroissement extraordinaire, mais les exportations représentent aussi un chiffre considérable, cinquante-cinq millions. Nos importations sont cependant encore de cinquante pour cent plus élevées que nos exportations. L'on dit que la consommation nationale, absorbant la plus grande partie de la production industrielle, paralyse nécessairement le mouvement des exportations. Cela est possible, mais cela prouve aussi combien l'industrie n'a d'avenir au Canada et combien nous avons besoin de tous nos capitaux.

Ce sont nos achats à l'étranger qui déterminent en grande partie le chiffre de notre budget. Plus nous achetons de l'étranger, plus la douane encaisse de droits et, le trésor, d'argent. La recette de cette année sera de cent soixante-dix millions. Il faut bon d'apprendre qu'elle suffira non seulement à payer la dépense ordinaire, la dépense extraordinaire et la dépense spéciale, mais qu'il restera encore un surplus de plusieurs millions. En serait-il de même si l'on entreprenait tous les travaux publics reconnus d'utilité pressante, de nécessité nationale?

La construction du Transcontinental a servi jusqu'à présent d'exemple pour ajourner d'autres travaux d'importance capitale. — Le creusement du canal de la Baie Georgienne, entre autres; maintenant qu'elle est terminée et que les plus gros déboursés de ce chef sont à peu près terminés, n'est-il pas temps d'y penser? Le ministre des finances a commencé à diminuer la dette. C'est un bon mouvement, probablement inspiré par le désir de prouver la richesse de l'échiquier fédéral avant d'offrir trente-cinq millions en cadeau à l'Angleterre. Quoi qu'il en soit, le développement des voies de transport à même le revenu ordinaire serait peut-être, au point de vue du crédit national, une opération financière aussi avantageuse que la diminution de la dette.

Jean DUMONT.

Sur le Pont d'Avignon...

Les Orangistes ont apposé leur sceau au projet de contribution Borden. Que dirait-on en certains quartiers si la Société Saint-Jean-Baptiste apposait le sien au projet Laurier?

L'on publiait récemment une liste des règlements municipaux demandant à la Compagnie des tramways des améliorations à son service et dont celle-ci s'était moquée.

Et cela prouve encore une fois que si l'on dépensait moins de temps à la fabrication des lois et des règlements et un peu plus d'énergie à faire observer ceux qui existent, tout le monde s'en porterait peut-être mieux.

LETTRE DE FRANCE

Le problème scolaire. — Un projet absurde. — Un anti-clérical qui se promène avec un billet de confession. — La fréquentation scolaire: le projet Dessoye. — Un débat qui traîne. — La situation budgétaire. — Graves perspectives.

Paris, le 14 mars 1913. — Je continue ma lettre de la dernière semaine, en m'attachant surtout à vous montrer quelle est la position du problème scolaire et du problème budgétaire. Il me sera possible, par un bref rappel des questions électorales et militaires, de vous donner une idée assez exacte de la situation présente de la France.

Le problème scolaire est presque aussi ancien que la République elle-même. Voici trente ans passés que Jules Ferry essaya de le résoudre en posant le triple principe de l'obligation, de la neutralité et de la gratuité dans les écoles primaires publiques payées par l'Etat. Sur la gratuité on s'est mis facilement d'accord. Mais le conflit est permanent en ce qui concerne "l'imposibilité de neutralité", et voici qu'on s'est aperçu du caractère illusoire d'une obligation dépourvue de sanctions. Le parti radical-socialiste a, pour la vingtième fois, saisi la chambre de textes destinés à compléter la législation existante.

Pourquoi le parti radical-socialiste s'attache-t-il à cette oeuvre dans le temps même où de si nombreux et si urgents soucis appellent l'attention? La détermination de cette attitude est celle même qui règle à peu près tous les gestes de ce parti: l'intérêt électoral.

Et sans doute la masse de la nation ne réclame pas de mesures restrictives de la liberté d'enseignement. Mais les radicaux ne s'occupent point de sentiments de la foule: ils ne tiennent compte que de la volonté des meneurs, c'est-à-dire de l'anti-major issu des Loges Maçoniques. Et ils considèrent avec quelque raison que les divisions profondes qui ont disséminé l'ancien Bloc de gauche ne peuvent être oubliées que si la reprise de la lutte anticléricale remet en ligne, des deux côtés de la barricade, les mêmes effectifs qu'autrefois.

Nous assistons donc, en réalité, sous le couvert d'un complément à la législation scolaire, à une suppression tentative de reconstitution du Bloc de gauche. Depuis que la séparation de l'Eglise et de l'Etat est un fait accompli, c'est autour de la question scolaire exclusivement qu'une pareille tentative peut être effectuée.

L'état d'esprit de la majorité des parlementaires n'est d'ailleurs que médiocrement favorable à un tel projet. Si les préoccupations d'antan survivent chez une certaine de radicaux-socialistes et chez quelques socialistes, le plus grand nombre souhaitent que les questions irritantes soient délaissées, et, hier même, après un beau discours de Maurice Barrès, ils acceptaient, sinon tout ce que nous demandions, du moins des mesures vraiment efficaces pour la protection et les réparations des églises.

Aussi ne peut-on s'étonner qu'à demi de voir l'accueil relativement frais fait par la majorité aux projets scolaires: ce ne sont pas les fureurs d'antan. Elle les soutient, mais avec mollesse; et elle ne dissimule pas, après les quatre jours de débat auxquels nous avons déjà assisté, en quel embarras elle est plongée. Elle en témoigne en ne faisant preuve d'aucune hâte à conclure cette discussion par un vote.

De fait, les projets actuellement soumis à la Chambre sont complètement absurdes. L'un, "le projet Brard", dû à l'initiative du député ainsi nommé, crée en France deux catégories de communes: celles où la liberté d'enseignement primaire sera maintenue; celles où elle sera supprimée; et le critérium sera exclusivement celui-ci: la population. Voici en effet le dispositif du projet: "dans les communes où la population est inférieure à 3,000 habitants, il ne pourra plus être ouvert d'école libre sans autorisation gouvernementale."

Qu'un tel projet puisse être déposé, qu'il trouve des défenseurs, qu'il soit pris au sérieux, c'est vraiment lamentable. Cependant, il a perdu quelque terrain à la suite de la publication faite dans la *Libre Parole*, sous la signature de mon ami Henri Bazire, document représentant M. Alfred Brard, son auteur, sous son véritable jour: ce sectaire, cet adversaire frénétique des catholiques, n'a été élu qu'en se posant en catholique ardent; il alla jusqu'à montrer, dans ses réunions électorales, un billet de confession obtenu par lui au temps des Pâques précédentes. Ces révélations n'ont pas été sans soulever à la Chambre, même parmi les radicaux, une émotion compréhensible, et beaucoup hésitent aujourd'hui à se solidariser avec M. Brard en votant son projet.

Plus sérieux est, à coup sûr, le projet relatif à la fréquentation scolaire: M. Dessoye en est le rapporteur et lui donne couramment son nom. Nul ne peut nier qu'une grande négligence se soit introduite dans les habitudes des écoliers et de leurs

parents: ceux-ci s'absentent volontiers, ceux-ci retiennent leurs fils ou filles toutes les fois qu'ils attendent d'eux quelque service. Et peut-être faut-il admettre que ce soit l'une des causes efficaces de l'accroissement du nombre des illettrés. A l'arrivée au régiment, on constate habituellement 4 à 5% d'illettrés absolus, 30 à 35% de jeunes gens ne lisant et n'écrivant qu'avec difficulté. Les instituteurs qui réduisent à 200 par an le nombre des jours de scolarité, ont ici leur part de responsabilité.

Comment obtenir que les enfants soient exacts? Les remèdes proposés sont assez médiocres. Mais nos radicaux ont imaginé — suivant les traditions qui leur sont chères — que l'absentéisme scolaire était dû pour une part à l'influence de NN. SS. Les Evêques et des curés qui, sans doute, détournent les enfants de fréquenter l'école publique, matérialiste et athée. Ils ont tout aussitôt forgé un texte, aux termes duquel tous les tiers (parents, frères, soeurs, prêtres, conférenciers, journaliers), coupables de détourner les enfants de l'école en blâmant les livres scolaires ou l'enseignement oral donné par l'instituteur public, seraient passibles d'amende et de prison.

Mais ici une grave difficulté se présente, sur laquelle mon collègue et ami Lefebvre du Prey a appelé l'attention de la Chambre, en sorte que la commission se trouvât désemparée: "comment connaître la personne qui a détourné l'enfant de faire son devoir scolaire, sinon par la dénonciation de l'enfant lui-même? Et quand l'enfant dénoncera son père ou sa mère, son frère ou sa soeur, voit-on l'instituteur relater cette dénonciation à l'autorité judiciaire pour que celle-ci se dressent? C'est monstrueux en ce qui concerne l'enfant, c'est absurde au regard de l'instituteur."

MM. Jacques Pion, Groussau, Lef-

vas, Augé ont apporté d'autres cri-

tiques très intéressantes du projet

scolaire. Nous ne savons quand on

en terminera; mais nous avons bon

espoir de sortir victorieusement de

cet assaut suprême livré à la liberté

d'enseignement.

D'ailleurs, nos adversaires eux-

mêmes insistent moins parce qu'ils

ont donné aux instituteurs et insti-

tutrices de l'enseignement primaire

publique une satisfaction person-

nelle si large qu'ils comptent sur

eux pour assurer leur réélection.

50 millions affectés à des augmen-

tations de traitement ont été votés

par une énorme majorité: 484 voix

contre 29! Le gouvernement lui-

même ne sait pas, à la vérité, où il

trouvera ces 50 millions.

Car nous sommes en face d'un

problème budgétaire des plus gra-

ves.

Coupon de Vote

BON POUR CINQ VOTES

Ce coupon sera nul après le 1 Avril 1913

CONCOURS DU "DEVOIR"

NOM
RUE
VILLE District No.

Ce coupon vaudra cinq votes s'il est rempli suivant les indications et envoyé au gérant de ce cours à la date ci-dessus mentionnée ou avant. Les coupons doivent être en bon ordre et réunis en paquets. L'on doit écrire le nombre de votes sur le coupon de dessus.

LE COLLEGE CLASSIQUE A EDMONTON

Il obtient la personnalité civile. — Le projet de ses fondateurs

On nous écrit :

Les Canadiens-français d'Edmonton viennent de faire reconnaître, par le gouvernement de l'Alberta, la personnalité civile du collège classique catholique qui s'ouvrira dans cette ville au mois de septembre prochain. Malgré l'opposition de quelques protestants, l'honorable Prosper Lesard, M.P.P., ancien ministre libéral dans l'Alberta, et M. Wilfrid Garrihy, rédacteur du "Courrier de l'Ouest", avocat des requérants, ont mené leurs réclamations avec assez d'habileté pour obtenir l'adoption du "bill" qui les présentait.

Ce collège sera dirigé par les R.R. PP. Jésuites. Il comprendra un cours commercial anglais et un cours classique français; l'on attachera cependant à l'anglais l'importance que lui donne la situation du collège dans une ville et dans une province où la construction d'une bâtisse considérable qui, espère-t-on, sera prête à recevoir, en septembre, les élèves du cours préparatoire et des premières classes du cours latin.

On nous écrit : Les Canadiens-français d'Edmonton ont généralement soutenu, jusqu'ici plus de 50,000 piastres pour le collège. Il y aura bientôt dix ans qu'ils sollicitent la venue des Jésuites dans leur ville, et que S.G. Mgr Légal est en pourparlers avec les supérieurs de l'Ordre au Canada. Le manque de sujets, l'éloignement de la région arctique, les instances qui furent faites, l'an dernier, au congrès des Canadiens-français de l'Alberta, vainquirent toutes les hésitations. Plus de trente paroisses françaises représentées à ce congrès demandèrent à grande cris la fondation d'un collège. Il y a, dans l'Alberta, environ 20,000 Canadiens-français.

C'est le R. P. Théophile Hudon, S.J., qui prépare l'ouverture du collège d'Edmonton. Installé, depuis l'été dernier, dans la paroisse que Mgr Légal a confiée aux Jésuites, il y a fait construire un presbytère qui sert de chapelle temporaire. Le site de la paroisse renfermant beaucoup de terrains libres, on espère que les Canadiens-français formeront bientôt une ceinture autour du collège qui deviendra le château-fort de la langue française dans l'Alberta.

DANS LE Monde Ouvrier

LA CONVENTION DES CORDONNIERS

Les cordonniers organisés de Montréal mettent la dernière main à l'organisation de leur grande convention générale qui sera tenue à Montréal, le 16 juin prochain.

Vendredi dernier, ils se sont réunis en assemblée générale et ont constitué définitivement leurs comités pour l'organisation de la convention et pour la réception des délégués. Ces comités sont formés avec les officiers et les membres suivants:

Président, M. Joseph P. Barbeau; secrétaire, Cléophas Thibault; administrateurs des finances, Z. Léprieux, Chs. McKeircher, J. O'Reilly et G. M. Déchêne.

Comité de souscription: Z. Léprieux, Geo. Duval, C. Bileau et Albert Riel.

Comité des impressions: A. Leblanc, P. Hébert, Cléophas Thibault. Comité d'organisation dans la convention: J. O'Reilly, Chs. McKeircher, et Lionel Thibault.

Comité des amusements: C. Thibault, L. Thibault, G. Duval, C. Bileau, G. M. Déchêne. Ces comités se réuniront en assemblée générale tous les quinze jours jusqu'à la tenue de la convention, à la salle Dionne, 784 Ste-Catherine-Est. La prochaine assemblée aura lieu lundi prochain, 31 mars courant, à 8 h. p. m.

La convention, à laquelle trois cents membres prendront part, se tiendra dans la grande salle de l'Assistance Publique, coin Lagacière et Berri.

LE TRAVAIL A LA JOURNEE

Le Club ouvrier municipal a tenu une nombreuse assemblée hier à la salle Saint-Onge, 655 Mont-Royal. M. A. Saint-Onge, tailleur de pierre, présidait.

Une dizaine de citoyens se firent inscrire membres du club, parmi lesquels M. McKeircher, pompier en retraite, bien connu dans la brigade. Le club a continué à s'enquérir des causes qui ont forcé un certain nombre de pompiers à prendre leur retraite récemment.

Au sujet de l'administration municipale, MM. Montmarquette, J. A. Guérin, J. D. Lafleur et autres ont longuement discuté sur les avantages que doivent retirer la ville et les contribuables du système dit du "travail à la journée", c'est-à-dire du travail exécuté sous les ordres directs et immédiats des ingénieurs de la ville. Une résolution a été adoptée approuvant et félicitant le bureau des commissaires d'avoir introduit le système d'après lequel la ville concerte avec les soumissionnaires étrangers. De cette manière, la ville, qui ne peut manquer d'être la plus basse soumissionnaire, devra rester en peu de temps la seule soumissionnaire, et faire elle-même ses travaux de voirie, aussi bien que les travaux pour les services de l'aqueduc, des parcs et de l'incinération.

LA MORT D'UN CHEF

L'Union des tailleurs de pierre vient de recevoir la triste nouvelle de la mort de M. Ferdinand Godin, de Québec, un des officiers les plus connus parmi les ouvriers de toute la province. M. F. Godin était l'un des organisateurs de la vieille école: il avait fondé l'Union des tailleurs de pierre de Terrebonne, et avait organisé celles de Québec et d'autres places. Il y a deux ans, il fut élu à une forte majorité, par tous les tailleurs de pierre organisés d'Amérique, vice-président général de cette association.

Très sympathique, porté naturellement à rendre service à ses camarades, doué d'une grande facilité de parole et d'une éloquence entraînante, il s'était acquis la confiance et l'estime de tous. Les Canadiens-français étaient réellement fiers de le compter comme leur représentant, au sein du conseil international, qui est presque complètement composé d'hommes des autres nationalités.

C'est une grande perte pour les tailleurs de pierre. M. Godin n'avait que 62 ans.

LA LOI MARTIALE

Charleston, Virginie, 24. — Le gouverneur Henry D. Hatfield a ordonné aujourd'hui à une compagnie de la milice de la Virginie de l'ouest d'évacuer le district du comté de Kanawha, où a lieu une grève de mineurs de charbon, et où la loi martiale est en vigueur. D'autres compagnies rejoindront, dit-on, l'ordre de rentrer dans leurs garnisons.

FLORISSANTE ORGANISATION

Le bureau exécutif-général de l'union typographique internationale, publiée sous la signature de M. J. W. Hays, secrétaire-trésorier un rapport assemblée de la plus haute importance. C'est l'état financier de cette organisation, au 20 février dernier.

FONDS GENERAL. — Balance en mains, le 20 janvier 1913: \$125,615.75. Reçu au 20 février 1913: \$21,512.85. Total: \$147,128.60. Dépenses: \$14,792.68. Balance: \$132,335.92.

FONDS MORTUAIRE. — Balance en mains le 20 janvier 1913: \$98,663.90. Reçu au 20 février 1913: \$25,223.44. Total: \$123,887.34. Dépenses: \$28,861.68. Balance: \$95,025.66.

PENSIONS AUX VIEILLARDS. — Balance en mains le 20 janvier 1913: \$529,863.56. Reçu au 20 février 1913: \$26,488.75. Total: \$556,352.31. Dépenses: \$19,577.88. Balance: \$536,774.43.

HOPITAL DES TYPOGRAPHES. — Balance en mains, le 20 janvier 1913: \$25,863.56. Reçu au 20 février 1913: \$5,862.14. Total: \$31,725.70. Dépenses: \$8,012.71. Balance: \$23,712.99.

Ces chiffres ont été assemblés devant le notaire Albert Smith. Ce rapport financier dit éloquentement l'état florissant de cette association ouvrière, sans qu'il soit besoin de l'accompagner de commentaires.

IMPORTANT AVIS

L'union nationale des travailleurs du cuir, vient de décider qu'à partir de ce jour, elle ne tiendra plus ses assemblées régulières, le mardi, à la salle Chagnon. Jours et salle de réunions sont également changés. Désormais, cette importante organisation tiendra ses assemblées, chaque vendredi, à la salle Mozart, coin des rues Logan et Maisonneuve.

Ainsi, l'assemblée, qui devait avoir lieu ce soir, à la salle Chagnon, a été remise à vendredi prochain, à 8 heures p.m., à la salle Mozart. On discutera les derniers articles de la constitution.

REUNIONS POUR CE SOIR, 4ième MARDI DU MOIS:

AU TEMPLE DU TRAVAIL.
Union des ferblantiers-couvreurs.
Union des plombiers.
Union des maçons.
Union des tailleurs de marbre.

A LA SALLE DIONNE.
Conseil conjoint des cordonniers.
Union des forgerons et aides-forgerons.

A LA SALLE SAINT-JOSEPH.
Union des machinistes.
A LA SALLE GARIPEY.
Union des employés civiques.

Faluchard, un géant qui dépasse deux mètres, interpelle Bébé, son neveu: Bébé, avec une voix précoce de gavage: — Ya pas d'ascenseur.

POLITIQUE ETRANGERE

Les photographes de France et R. Poincaré

TOUS AURONT LE DROIT DE FIXER L'OBJECTIF DEVANT LE PREMIER CITOYEN DE LA REPUBLIQUE DANS UN CONCOURS GENERAL.

Paris, 24. — Un résultat amusant des difficultés où se trouvent les personnalités officielles de l'Élysée à choisir un photographe officiel a été l'ouverture d'un concours pour la meilleure photographie du président qui posera pour tous les concurrents.

On sait que toutes les maires, les bâtiments publics, les écoles et les bureaux du gouvernement doivent avoir une copie agrandie du portrait officiel, aussi, à peine le président était-il élu, que les maisons de photographie les plus importantes de Paris s'empressèrent de mettre tout en œuvre pour obtenir le contrat officiel.

Il y avait tant et tant d'intrigues, de recommandations, etc., qu'un choix semblait impossible.

M. Poincaré a donc pris la résolution héroïque de consacrer une demi-journée la semaine prochaine à tout photographe qui se présentera à l'Élysée.

Les épreuves des photographes seront ensuite soumises à un comité de l'Académie des Beaux-Arts qui choisira la meilleure.

En attendant le nouveau portrait officiel, M. Fallières continuera de sourire, d'écouter, d'applaudir, aux couples venus devant M. le maire pour se marier.

On dit que depuis trois heures de l'après-midi, le 18 février, à la réception à l'hôtel de ville de Paris jusqu'à dimanche dernier, M. Poincaré a battu tous les records d'activité présidentielle.

En un mois, il a assisté à 42 banquets, reçu 93 députations, présidé à une revue militaire, visité onze expositions, fait trois voyages, tenu quatre réceptions à l'Élysée, a été deux fois au concours agricole, ainsi qu'à l'Académie, à la Sorbonne, à l'Académie de médecine et a été l'hôte d'honneur à des banquets donnés par des ambassadeurs, des avocats, des sénateurs, des députés, des journalistes; en tout 214 visites plus ou moins officielles.

ALLEMAGNE

Le coût de l'armement

Berlin, 24. — Quinze jours se sont écoulés depuis que les grands lignes du plan militaire extraordinaire du gouvernement sont connues, mais il est impossible d'avoir d'autres détails.

De façon générale, il est certain que le gouvernement demande 1,000,000,000 de marks (\$250,000,000) pour dépenses immédiates et 200,000,000 de marks pour dépenses supplémentaires annuelles; mais il cache les détails, tout en contredisant certains rapports, et diffère d'annoncer quelle sera l'augmentation probable de l'armée.

Bien des Allemands commencent à se demander si les augmentations demandées sont justifiées et comment on fera face à la dépense. Naturellement, il est impossible de dire si la majorité de la nation est en faveur du plan ou non, mais il est certain qu'il n'a pas soulevé l'enthousiasme sur lequel on avait d'abord compté.

Il faut se rappeler que plus d'un tiers des Allemands sont socialistes, et que les socialistes sont violemment opposés à de nouvelles armements. Il est certain aussi qu'une grande partie des deux autres tiers de la population ne croit pas à la promesse que le milliard de marks sera prélevé au moyen d'un impôt sur les gros revenus de la nation, et que les riches ne paieront pas la grande propriété. On a beaucoup insisté sur la prétention que les principales maisons princières se soumettraient volontairement à l'impôt.

En fait, les sommes obtenues ainsi ne seront qu'une goutte dans l'océan. Rudolf Martin, le statisticien bien connu, vient de publier un livre traitant des fortunes des maisons régnantes et montre que ces fortunes ne sont pas considérables, particulièrement au point de vue des revenus des princes. Le Kaiser vient en tête de la liste, avec 140,000,000 de marks; le roi de Saxe n'a que 25,000,000 de marks; le roi de Wurtemberg, 10,000,000 de marks; le grand duc de Hesse, et le duc de Saxe-Cobourg et Gotha, 5,000,000 de marks chacun.

Les riches réunis des vingt-deux maisons régnantes ne dépassent pas 500,000,000 de marks dont 400,000,000 de marks sont impossibles. Au taux de 4 pour cent, les taxes le plus élevées ne pourraient prélever plus de 16,000,000 de marks.

ETATS-UNIS

L'EMPRUNT CHINOIS

Les fonctionnaires du département d'Etat sont surpris des commentaires faites aux communes anglaises.

Washington, 24. — Le département d'Etat a été surpris d'apprendre au jourd'hui qu'on avait fait certains commentaires à la Chambre des Communes anglaises, parce que le Foreign Office n'avait pas reçu avis officiel de l'attitude du président Wilson envers l'emprunt chinois.

M. McAdoo, agissant comme chef du département en l'absence du secrétaire Bryan, a dit qu'il n'était pas du tout nécessaire d'aviser les gouvernements étrangers et que l'attitude du gouvernement au sujet de cette affaire concernait seulement le président Wilson et le groupe des banquiers américains.

Le président, dit-il, avait déclaré aux banquiers que l'administration ne les priait pas de continuer leurs négociations pour participer à l'emprunt. Il n'avait pas ajouté autre chose et il s'arrêta l'attitude du gouvernement. Néanmoins, des copies conformes avaient été envoyées à l'ambassadeur américain en Chine et aux représentants américains auprès des cinq autres puissances intéressées.

MEXIQUE

Les rebelles fortifient Paredon

Monterey, Mex., 25. — Les rebelles dont l'attaque récente sur Saltillo a été repoussée, se sont fortifiés dans la ville de Paredon, à l'ouest de Monterey. Dans leur retraite de Saltillo, ils se sont servis de trains. Le gouvernement a envoyé des troupes pas de Saltillo et de Monterey pour déloger les rebelles de leurs nouvelles positions.

La question tarifaire aux Etats-Unis

M. BRYAN, SECRETAIRE D'ETAT CONDAMNERAIT L'ATTITUDE DE M. UNDERWOOD ET DE SES COLLEGUES RELATIVEMENT AU TARIF SUR LES LAINES.

Washington, 24. — Le président de la commission des votes et moyens, M. Oscar W. Underwood s'est rendu hier soir, à la Maison Blanche, où il a présenté au président Wilson le travail fait jusqu'ici dans la révision du tarif. M. Wilson connaissait la substance des 14 articles, mais n'en avait pas encore vu le texte.

Bien que les modifications soient entouées du plus grand secret on a pu savoir, cependant, que le bill ne différait guère de celui de 1911 au quel le président Taft imposa son veto. Les quelques baisses qu'on a pu faire en certaines endroits sont compensées par les hausses que l'on a faites ailleurs.

Maintenant que l'on sait que M. Underwood a maintenu le taux de 15 p.c. de douane sur l'importation de la laine brute, on craint que la bisbille naîsse dans le camp démocrate dès le début de l'administration Wilson. Le bruit court, en effet, que M. Bryan va révéler la vieille querelle qui divisa autrefois Underwood et lui.

M. Bryan, on le sait, fut toujours un ennemi acharné de l'imposition des laines, et, tout secrétaire d'Etat qu'il est, il n'hésita pas, pense-t-on, à dénoncer M. Underwood et ses collègues.

Il n'y a pas d'ailleurs que du côté de M. Bryan qu'on entretient des craintes. Plusieurs autres factions dont la plus importante est celle des démocrates progressistes, se sont formées pendant la discussion de ce bill.

On s'oppose à la rédaction du bill en caucus secret, et bien qu'il soit déjà donné à l'imprimeur, on continue les intrigues pour faire modifier certaines dispositions tarifaires.

Pour éviter la sécession, il faudra que le président ait beaucoup de doigts.

ANGLETERRE

Elles restent tranquilles

LES SUFFRAGETTES NE CAUSENT AUCUNE SENSATION A PAQUES. — PRECAUTIONS A WINDSOR.

Londres, 25. — On s'attendait à quelque frappe retentissante des suffragettes pendant les fêtes de Pâques, mais elles n'ont rien fait, par l'intermédiaire d'une maison en construction à Beckenham, et le tour joué au congrès ouvrier siégeant à Manchester.

Le château de Windsor a été l'objet d'une surveillance toute spéciale. Il y avait de la police et des détectives ainsi que le parc et les parties du château d'habitude ouvertes aux visiteurs étaient fermées.

A Manchester, pendant que le président du congrès ouvrier exprimait l'espoir que les femmes obtiendraient le droit de vote, les suffragettes enfermées dans les prisons locales et enchaînées les portes, il fallut scier les chaînes pour délivrer les ouvrières.

L'enquête Marconi

TROIS MINISTRES ANGLAIS DEVRAIENT COMPARAITRE DEMAIN DEVANT LE COMITE PARLEMENTAIRE POUR REPONDRE AUX ACCUSATIONS PORTEES CONTRE EUX PAR LE "MATIN" DE PARIS.

Londres, 25. — Lloyd George, chancelier de l'Échiquier, Sir Rufus Isaacs, Procureur Général, et Herbert Samuel, Maître Général des Postes, rendront témoignage demain à l'Assemblée du Comité Parlementaire dans l'enquête Marconi. A une assemblée privée, tenue ce matin par le comité, il a été décidé, à la suite d'une longue discussion sur le livre publié par "Le Matin", qu'on inviterait les ministres inculpés afin qu'ils puissent donner des explications sur leur conduite comme actionnaires de la Compagnie Américaine Marconi.

Cette assemblée provoque le plus grand intérêt parmi la population anglaise; il est question depuis longtemps de nommer un successeur à Lord Alverstone, au poste de juge en chef de la Chambre des Lords, et Lord Russell, le statisticien bien connu, vient de publier un livre traitant des fortunes des maisons régnantes et montre que ces fortunes ne sont pas considérables, particulièrement au point de vue des revenus des princes. Le Kaiser vient en tête de la liste, avec 140,000,000 de marks; le roi de Saxe n'a que 25,000,000 de marks; le roi de Wurtemberg, 10,000,000 de marks; le grand duc de Hesse, et le duc de Saxe-Cobourg et Gotha, 5,000,000 de marks chacun.

Les riches réunis des vingt-deux maisons régnantes ne dépassent pas 500,000,000 de marks dont 400,000,000 de marks sont impossibles. Au taux de 4 pour cent, les taxes le plus élevées ne pourraient prélever plus de 16,000,000 de marks.

FRANCE

Le nouveau ministère

IL EXPOSERA SON PROGRAMME MARDI, A LA RETREE DES CHAMBRES.

Paris, 24. — M. Barthou a présenté samedi les ministres, ses collègues, au président Poincaré et à l'assuré de leur dévouement à la République.

Le président a remercié le président du nouveau cabinet et ses collègues et a déclaré qu'ils avaient sa confiance et son entière sympathie. Un peu plus tard, les ministres ont pris possession de leurs portefeuilles.

M. Franklin-Bouillon, député de Seine-et-Oise, va interpellé M. Barthou sur la composition du cabinet et sur sa politique générale.

M. Barthou et ses collègues se sont entretenus dans leur première réunion, sans caractère officiel, de la réforme électorale, de la loi de trois ans qu'ils soutiendront de même que l'amnistie, l'impôt sur le revenu, la défense laïque. Ils s'efforceront de hâter le vote du budget, déjà passé à la chambre.

Mardi, à la rentrée des chambres, le programme du gouvernement sera lu à la chambre et au sénat.

Le Congrès des Socialistes Français

IL DEMANDE LE DESARMEMENT DE L'ALLEMAGNE ET DE LA FRANCE. — M. GUSTAVE HERVE ET L'AUTONOMIE DE L'ALSACE-LORRAINE.

Brest, France, 25. — Le Congrès National Français, tenu ici, hier, par les

Socialistes Unis, a passé une résolution demandant à la France et à l'Allemagne de consentir enfin au désarmement des deux nations.

On déclarait dans cette résolution que la rivalité qui existe actuellement entre elles, bien qu'on la dise très en faveur de la paix, ne peut faire autre chose que provoquer la guerre. Le seul moyen d'empêcher cette dernière serait de faire un traité par lequel les deux puissances réduiraient simultanément leurs armées.

Gustave Hervé, le grand agitateur anti-militariste, a proposé aux Socialistes de demander au gouvernement français d'entrer en négociations avec l'Allemagne pour obtenir l'autonomie de l'Alsace-Lorraine. "L'Alsace, a-t-il dit, était allemande par sa population et sa civilisation; elle avait été déjà possession allemande, tandis que la Lorraine était exclusivement française. Une de ces provinces appartenait naturellement à l'Allemagne et l'autre à la France. Si l'Allemagne consentait à l'autonomie des deux provinces, dit-il, les deux nations seraient satisfaites et elles travailleraient à la paix à réduire considérablement leurs armements."

"Mais si l'empereur refuse?" répliqua l'un des délégués. M. Hervé répondit que si, dans les circonstances, la France consentait à cette proposition et s'apprêtait seule à désarmer, en cas de guerre, l'Allemagne serait en conséquence regardée comme l'agresseur.

L'assemblée adopta une résolution par laquelle elle s'associait aux socialistes d'Alsace-Lorraine, qui ont affirmé qu'ils ne désiraient pas de revanche, laquelle mettrait en conflit la France et l'Allemagne.

L'assemblée déclara qu'elle agirait énergiquement en faveur d'un arbitrage international entre la France et l'Allemagne, de l'établissement de milices nationales et pour s'opposer au service militaire de trois ans.

M. Francis de Pressensé, ancien député socialiste, a déclaré que le temps avait fait son œuvre, et que la Lorraine ne désirait plus retourner à la France. Il ajouta: "Le temps de la revanche est passé."

L'assemblée adopta une résolution par laquelle elle s'associait aux socialistes d'Alsace-Lorraine, qui ont affirmé qu'ils ne désiraient pas de revanche, laquelle mettrait en conflit la France et l'Allemagne.

L'assemblée déclara qu'elle agirait énergiquement en faveur d'un arbitrage international entre la France et l'Allemagne, de l'établissement de milices nationales et pour s'opposer au service militaire de trois ans.

M. Francis de Pressensé, ancien député socialiste, a déclaré que le temps avait fait son œuvre, et que la Lorraine ne désirait plus retourner à la France. Il ajouta: "Le temps de la revanche est passé."

L'assemblée adopta une résolution par laquelle elle s'associait aux socialistes d'Alsace-Lorraine, qui ont affirmé qu'ils ne désiraient pas de revanche, laquelle mettrait en conflit la France et l'Allemagne.

L'assemblée déclara qu'elle agirait énergiquement en faveur d'un arbitrage international entre la France et l'Allemagne, de l'établissement de milices nationales et pour s'opposer au service militaire de trois ans.

M. Francis de Pressensé, ancien député socialiste, a déclaré que le temps avait fait son œuvre, et que la Lorraine ne désirait plus retourner à la France. Il ajouta: "Le temps de la revanche est passé."

L'assemblée adopta une résolution par laquelle elle s'associait aux socialistes d'Alsace-Lorraine, qui ont affirmé qu'ils ne désiraient pas de revanche, laquelle mettrait en conflit la France et l'Allemagne.

L'assemblée déclara qu'elle agirait énergiquement en faveur d'un arbitrage international entre la France et l'Allemagne, de l'établissement de milices nationales et pour s'opposer au service militaire de trois ans.

M. Francis de Pressensé, ancien député socialiste, a déclaré que le temps avait fait son œuvre, et que la Lorraine ne désirait plus retourner à la France. Il ajouta: "Le temps de la revanche est passé."

L'assemblée adopta une résolution par laquelle elle s'associait aux socialistes d'Alsace-Lorraine, qui ont affirmé qu'ils ne désiraient pas de revanche, laquelle mettrait en conflit la France et l'Allemagne.

L'assemblée déclara qu'elle agirait énergiquement en faveur d'un arbitrage international entre la France et l'Allemagne, de l'établissement de milices nationales et pour s'opposer au service militaire de trois ans.

M. Francis de Pressensé, ancien député socialiste, a déclaré que le temps avait fait son œuvre, et que la Lorraine ne désirait plus retourner à la France. Il ajouta: "Le temps de la revanche est passé."

L'assemblée adopta une résolution par laquelle elle s'associait aux socialistes d'Alsace-Lorraine, qui ont affirmé qu'ils ne désiraient pas de revanche, laquelle mettrait en conflit la France et l'Allemagne.

L'assemblée déclara qu'elle agirait énergiquement en faveur d'un arbitrage international entre la France et l'Allemagne, de l'établissement de milices nationales et pour s'opposer au service militaire de trois ans.

M. Francis de Pressensé, ancien député socialiste, a déclaré que le temps avait fait son œuvre, et que la Lorraine ne désirait plus retourner à la France. Il ajouta: "Le temps de la revanche est passé."

L'assemblée adopta une résolution par laquelle elle s'associait aux socialistes d'Alsace-Lorraine, qui ont affirmé qu'ils ne désiraient pas de revanche, laquelle mettrait en conflit la France et l'Allemagne.

L'assemblée déclara qu'elle agirait énergiquement en faveur d'un arbitrage international entre la France et l'Allemagne, de l'établissement de milices nationales et pour s'opposer au service militaire de trois ans.

M. Francis de Pressensé, ancien député socialiste, a déclaré que le temps avait fait son œuvre, et que la Lorraine ne désirait plus retourner à la France. Il ajouta: "Le temps de la revanche est passé."

L'assemblée adopta une résolution par laquelle elle s'associait aux socialistes d'Alsace-Lorraine, qui ont affirmé qu'ils ne désiraient pas de revanche, laquelle mettrait en conflit la France et l'Allemagne.

L'assemblée déclara qu'elle agirait énergiquement en faveur d'un arbitrage international entre la France et l'Allemagne, de l'établissement de milices nationales et pour s'opposer au service militaire de trois ans.

M. Francis de Pressensé, ancien député socialiste, a déclaré que le temps avait fait son œuvre, et que la Lorraine ne désirait plus retourner à la France. Il ajouta: "Le temps de la revanche est passé."

L'assemblée adopta une résolution par laquelle elle s'associait aux socialistes d'Alsace-Lorraine, qui ont affirmé qu'ils ne désiraient pas de revanche, laquelle mettrait en conflit la France et l'Allemagne.

L'assemblée déclara qu'elle agirait énergiquement en faveur d'un arbitrage international entre la France et l'Allemagne, de l'établissement de milices nationales et pour s'opposer au service militaire de trois ans.

M. Francis de Pressensé, ancien député socialiste, a déclaré que le temps avait fait son œuvre, et que la Lorraine ne désirait plus retourner à la France. Il ajouta: "Le temps de la revanche est passé."

L'assemblée adopta une résolution par laquelle elle s'associait aux socialistes d'Alsace-Lorraine, qui ont affirmé qu'ils ne désiraient pas de revanche, laquelle mettrait en conflit la France et l'Allemagne.

L'assemblée déclara qu'elle agirait énergiquement en faveur d'un arbitrage international entre la France et l'Allemagne, de l'établissement de milices nationales et pour s'opposer au service militaire de trois ans.

M. Francis de Pressensé, ancien député socialiste, a déclaré que le temps avait fait son œuvre, et que la Lorraine ne désirait plus retourner à la France. Il ajouta: "Le temps de la revanche est passé."

L'assemblée adopta une résolution par laquelle elle s'associait aux socialistes d'Alsace-Lorraine, qui ont affirm

Une Caisse Enregistreuse "National" convenant à votre genre de commerce vous épargnera de l'argent chaque jour que vous vous en servirez. Elle se paie d'elle-même en peu de temps outre l'argent qu'elle épargne.



Additionneuse de détail.
Petite dimension



Additionneuse de détail.
Grande dimension



Additionneuse de total.
Plus petite dimension de ce style \$50.



Additionneuse de total.
Imprime la bande des ventes.
Autres dimensions à \$75, \$125, \$150, \$210.



Additionneuse de total.
Imprime la bande des ventes.
Imprime les reçus.
Autres styles et dimensions.
Prix de \$135 à \$465.



Fonctionne par le tiroir.—Additionneuse de total.
Imprime la bande des ventes.
Possède appareil autographique.
Cinquante autres styles et dimensions aux prix de \$55 à \$165.

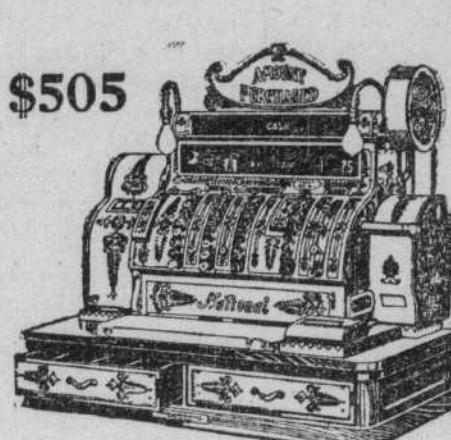
Les Caisses Enregistreuses "National" sont en usage dans les commerces de tout genre et de toute importance. L'argent et les comptes—la partie la plus vitale de tout commerce—sont protégés contre les erreurs et les pertes dues au manque de mémoire, à l'incurie et aux tentations.



Additionneuse de total.
Imprime la bande des ventes.
Imprime les reçus.
Autres dimensions à \$250 et \$350.



Caisse enregistreuse à multiple compteur.
Marque quatre totaux séparés et un secret.
Imprime la bande des ventes.
Imprime les reçus.
Autres styles et dimensions. Prix de \$340 à \$650.



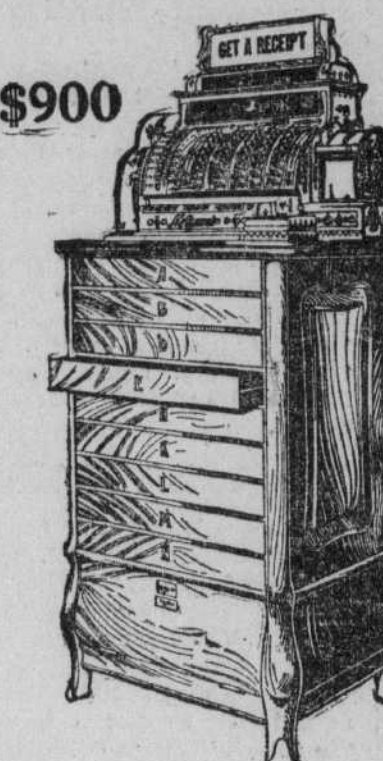
Caisse enregistreuse double.
Mise en opération par l'électricité.
Additionneurs séparés et tiroirs à argent pour chaque employé ou pour deux.
Convient spécialement aux carés.



Caisse enregistreuse de bureau.
A neuf totaux séparés et un total secret.
Imprime la bande des ventes.
Registres imprimés pour factures, chèques, dépôts, lettres et remises, etc.
Autres styles et dimensions.
Prix de \$365 à \$670.



Caisse enregistreuse à multiple compteur et à multiple tiroir.
Mise en opération par l'électricité.
Indicateurs illuminés. Cabinet de compteur.
Prix des autres styles et dimensions, de \$315 à \$845.



Neuf caisses enregistreuses complètes, et une seule.
Ce type de caisse peut être fait d'un à neuf tiroirs à argent et compteurs-additionneurs séparés.
Prix de \$315 à \$900.

Ce que les Caisses Enregistreuses "National" font pour les autres, elles le feront pour vous. Renseignez-vous et apprenez comment une Caisse Enregistreuse "National" adaptée à votre commerce vous aidera à faire de l'argent.

The National Cash Register Company.

Bureau à Montréal, 1-3 rue Notre-Dame, Ouest

TELEPHONE MAIN 2389

LE 16^{ième} CENTENAIRE DE L'EDIT DE MILAN

Quelques extraits d'une lettre circulaire de Mgr l'évêque de Valleyfield aux fidèles de son diocèse

CONSTANTIN, EMPEREUR CHRETIEN

Evêché de Valleyfield,
15 février 1913.

MES CHERS COLLABORATEURS,

De grandes fêtes se préparent à Rome, sous le patronage du Saint Père, pour célébrer le seizième centenaire de l'Edit de Milan, de cette ordonnance célèbre par laquelle le premier empereur chrétien, Constantin le Grand, donnait à l'Eglise, au printemps de l'année 313, la paix définitive dont elle pouvait enfin jouir après trois siècles de persécution sanglante.

Ces fêtes déjà inaugurées durent toute l'année. Les diverses solennités auront lieu tour à tour dans les endroits marqués par le souvenir et par l'action bienfaisante de l'illustre empereur.

C'est un événement mémorable qui ne saurait passer inaperçu, et c'est pour prendre, avec toute l'Eglise, part à la joie et à la reconnaissance universelles que je viens m'en entretenir avec vous dans cette simple causerie, où je résume aussi brièvement que possible, et sans m'inquiéter des références, la page d'histoire qui rappelle ces faits glorieux.

Pendant trois siècles, Rome idolâtre persécuta l'Eglise du Christ, par ses empereurs et pour ses idoles, et pendant ces trois siècles, l'Eglise souffrit et mourut dans ses martyrs.

Vers la fin du troisième siècle, Dioclétien, effrayé de la décadence de l'empire, crut pouvoir l'arrêter en associant au gouvernement Maximien Hercule, à qui il conféra, avec le titre d'Auguste, la charge de défendre l'Occident.

A ces deux empereurs Augustes, se joignirent, depuis 292, deux Césars, qui leur étaient étroitement unis par des liens de famille: Galère pour l'Illyrie, et Constance Chlore, pour l'Espagne, la Gaule et la Bretagne, ce qui faisait en réalité quatre souverains; et ce partage rendu nécessaire par une dissolution qui menaçait de toute part, accusait, plutôt qu'il n'arrêtait, la faiblesse d'un empire au sein duquel se multipliaient, avec les charges très lourdes qui en résultaient pour le peuple, les officiers, les préfets, les gouverneurs et les souverains eux-mêmes.

Trois d'entre eux persécutèrent à outrance, et d'un commun accord, le christianisme, dans toutes les provinces soumises à leur juridiction; la guerre fut habile, violente, et

plus longue qu'aucune de celles qui avaient précédé; le nombre des martyrs fut tellement grand, que les persécuteurs crurent un instant pouvoir se flatter d'avoir atteint le but visé par leur politique cruelle et insensée.

Mais Dieu, soutenant son Eglise au milieu de ses terribles épreuves, déjouait les plans, et décevait les vaines espérances de ses persécuteurs.

Dioclétien, publiquement humilié par ses sujets, dut abdiquer en 305; Maximien Hercule suivit bientôt son exemple.

Constance Chlore prit le titre d'Auguste et demeura confiné dans son ancien domaine. Galère obtint les autres contrées, avec la même dignité, et créa les Césars, qui furent Sévère pour l'Italie et l'Afrique, et Maximin, pour l'Asie. Ce choix, dicté par des motifs personnels, laissa dans l'oubli Constantin, fils de Chlore, et Maxence, fils de Maximien Hercule.

Mais, en 306, Maxence était proclamé empereur à Rome, tandis que Constantin, dont le père était mort, recevait le même titre en Angleterre. Celui-ci cependant, ne fut reconnu que comme César, par Galère, qui, d'un autre côté, avait associé Licinius à l'empire, le chargea de faire la guerre à Maxence.

Que deviennent ces Augustes et ces Césars? Galère meurt, rongé par une maladie honteuse; Sévère est assassiné par l'armée; Maximin meurt aussi de mort violente.

Pendant trois ans, Rome attendit et supplia; la vue de l'esclavage dans lequel gémissaient tant de citoyens et de familles honorables, fit naître dans le cœur de Constantin, le désir d'être le libérateur de la capitale; l'occasion de déclarer une guerre à outrance, lui fut bientôt donnée par Maxence lui-même qui, dans un accès de haine stupide, avait fait renverser et couvrir de boue les statues de son rival.

Celui-ci, justement indigné, partit de la Grande-Bretagne, lieu de son séjour pour l'Italie, à la tête de 40,000 hommes; sans doute, les forces ennemies devaient être beaucoup plus considérables, mais le dévouement assuré de chacun de ses soldats, et la discipline qu'il avait su établir et faire régner dans leurs rangs, suffisaient à entretenir sa confiance et à le faire compter sur une victoire éclatante.

Déjà, dans le christianisme, nous apercevons le héros religieux, et cette vue nous repose un peu du souvenir exécrable laissé par un si grand nombre de ses prédécesseurs. Déjà Constantin avait mis le pied

en Italie, quand un jour, vers midi, marchant à la tête de ses troupes, il aperçut avec elles, au milieu des airs, une croix plus brillante que le soleil. Tous purent lire au pied de l'inscription: *In hoc signo vinces*. C'est par ce signe que tu remporteras la victoire.

Cette vision excita dans l'armée un étonnement bien facile à comprendre, et Constantin, qui partagea cette admiration, devait la nuit suivante, dans un songe mystérieux, recevoir une explication complète et des ordres formels pour sa conduite. En effet, c'est Eusèbe qui nous parle après avoir reçu de la bouche du héros le récit de ces merveilles: Jésus-Christ lui apparut avec une croix, et lui ordonna de faire un étendard sur le modèle de cette croix et de s'en servir dans les combats. Se levant avec le jour, auxquels il expliqua la figure des anneaux, l'empereur se mit à l'œuvre; le lendemain, il avait fait.

C'est le Labarum. Pour le confecturer, les joailliers n'épargnèrent ni l'or ni les pierres. Le monogramme du Christ, qui formait le centre même du drapeau et que surmontait une couronne d'or, était entièrement formé de pierres précieuses.

Par sa victoire sur Maxence, dont les troupes furent mises en pièces, et qui lui-même périt dans le Tibre, il délivra Rome d'un abominable tyran, et l'Eglise d'un cruel persécuteur. La ville lui ouvrit ses portes, et tout l'Occident l'accabla et reconnut avec joie son autorité impériale (octobre 312).

Avec lui s'arrêta quelque temps sur la pente la décadence romaine; la croix qu'il va placer au sommet du Capitole, et qui pendant tout son règne, brillera au faite des édifices comme à la tête des armées.

Le héros de Rome et d'Andrinople, restait seul à la tête de l'empire; l'Orient et l'Occident lui furent soumis, et pendant tout un règne, l'autorité, concentrée en un seul empereur, acquiesça ainsi à une force qui éloigna d'autant le moment fatal de la chute et de la ruine.

Le nouvel Auguste, chrétien par son éducation et par ses affections, et même par ses actes, s'il ne l'était pas encore par le baptême, n'eut pour ainsi dire, pendant tout le temps qu'il occupa le trône, d'autre préoccupation, que de faire oublier à l'Eglise les souffrances qu'elle venait de traverser, en lui assurant non seulement la bienveillance et la protection des lois, mais encore le

respect et la soumission affectueuse du pouvoir civil et de la société tout entière.

En quel état trouve-t-il l'Eglise? Depuis son existence, elle se voyait à la merci des lois, qui non seulement lui refusaient toute reconnaissance positive, mais encore s'opposaient formellement à une simple tolérance, et invitaient les magistrats à sévir contre elle avec rigueur.

Des décrets, conformes à cette législation avaient prononcé l'exil, l'emprisonnement, la mort des chefs, et d'un grand nombre de simples fidèles; tous étaient la plupart du temps, tenus loin des charges, et des honneurs, et chargés du mépris de leurs concitoyens; leurs biens, et surtout ceux qui possédaient l'Eglise elle-même étaient confisqués par l'Etat, qui en avait revendu la plus grande partie aux particuliers.

Constantin, déterminé à faire hommage au Dieu de toute puissance, de l'autorité qu'il tient de lui, à réparer les injustices de toutes sortes, commises pendant des siècles envers son Eglise, et à lui permettre enfin, d'accomplir sans obstacle la mission que le Christ lui a confiée pour les sociétés non moins que pour les hommes pris individuellement, proclama des édits, porte de lois, accomplissant des actes solennels, toutes choses qui tendent à former une législation chrétienne, et à rétablir partout, dans toutes les sphères, l'ordre brisé par les lois infâmes du paganisme. (Edit 313).

Effaçant du code romain le texte qui refusait à l'Eglise toute existence légale, qui niait même aux chrétiens le droit d'adorer Jésus-Christ, il déclara une tolérance formelle, qui abolit toutes les persécutions, et la liberté, les honneurs, et même les richesses que la persécution lui avait enlevés. Tous les exilés purent revoir la patrie; les chrétiens furent admis aux fonctions civiles; les biens confisqués furent rendus à ceux qui en avaient été dépouillés; et le fisc impérial supporta lui-même la charge d'un remboursement, le prix à ceux qui les avaient achetés.

Cette simple tolérance ne suffit pas longtemps au zèle de Constantin; bientôt il se déclara publiquement pour le Christ, et la religion chrétienne devint la religion d'Etat; il ne s'agissait plus de réparer des injustices dont toute la trace avait complètement disparu; mais, bien de rélever le paganisme lui-même, ses pontifes, ses idoles, ses temples, ses prêtres, ses magiciens, et accorder au culte du seul vrai Dieu, la protection efficace et exclusive de l'Etat.

L'empereur avait dès l'abord fait connaître ses sentiments et manifesté sa reconnaissance; le Labarum était devenu le drapeau impérial; ayant défendu de placer aucune de ses statues dans un temple païen, celles érigées par son ordre ou de son consentement le représentaient armé d'une croix; la croix était encore gravée sur les médailles et les monnaies, et par le plus noble et le plus religieux des sentiments, voulant enlever à cet instrument de supplice le caractère d'ignominie qui ne devait plus appartenir au signe de notre rédemption, il défendit par une loi spéciale de crucifier les condamnés à mort.

C'est encore autant par respect pour leur caractère sacré, que pour leur laisser toute la liberté religieuse, et dans lesquels les spectateurs sans pitié décidaient par un signe de tête du sort d'un athlète malheureux.

dispensant de toute redevance, de toute charge, de toute imposition. En cela, agissant logiquement, il reportait aux ministres de la religion chrétienne, devenue celle de l'Etat, les privilèges, les honneurs, les avantages de toute nature que le paganisme avait accordés à ses prêtres, à ses pontifes.

Il porta des ordonnances semblables en faveur des terres, des édifices, et en général, des propriétés des malheureux emprunteurs contre les usuriers, les absents contre la prescription; ces provisions devaient atteindre jusqu'aux êtres dénués de raison, mais que Dieu a mis au service de l'homme et dont l'homme n'a pas le droit d'abuser; nos sociétés protectrices des animaux gagneraient peut-être à étudier le code Constantinien; elles y trouveraient le principe religieux qui doit servir de base solide à leur oeuvre, d'ailleurs parfaitement légitime et tout à fait louable.

En présence de cette révolution extraordinaire et naturellement imprévue, que devint le Paganisme, que devinrent les païens eux-mêmes? Ceux-ci ne furent jamais l'objet d'aucune violence; contre eux, l'empereur ne songea même pas à sévir, et les chrétiens n'eurent jamais non plus la pensée d'user de représailles.

Toute la pression exercée par Constantin pour induire les prêtres des idoles à connaître et adorer le vrai Dieu consista dans l'exemple qu'il leur donna ouvertement de sa foi et de sa piété et dans l'affection qu'il témoigna pour les chrétiens, et le respect profond dont il fit preuve envers les évêques et le pontife souverain. Il confia ses enfants à des précepteurs chrétiens, s'entourant lui-même d'évêques et de clercs qui formèrent son conseil. Enfin grâce à son concours effectif, les missionnaires purent se répandre de tous côtés; il en fit même parvenir sous le couvert de sa protection, jusqu'au milieu des peuples barbares, étrangers à l'empire, les écoles chrétiennes s'élevèrent partout; et aux premiers apologistes, vinrent succéder des maîtres autorisés qui firent connaître avec plus de développement la doctrine chrétienne.

Dépendant, tout en n'employant l'adresse des personnes qu'une douce persuasion, qui laissait à la conscience la plus complète liberté, Constantin dicta d'une manière progressive, contre l'idolâtrie elle-même, des lois de plus en plus sévères et radicales. Il défendit d'abord ce qu'il y avait de plus dangereux, de plus immoral dans les pratiques païennes, ainsi que les opérations occultes.

Ces amusements barbares, si opposés à la douceur évangélique, furent supprimés.

D'autres lois protégèrent les biens de la femme dans le cas de confiscation de ceux de son mari, le droit des faibles, des veuves, des pupilles, des infirmes contre le crédit et l'influence des riches, les pauvres plaideurs contre les honoraires trop élevés, et fantastiques des avocats, les malheureux emprunteurs contre les usuriers, les absents contre la prescription; ces provisions devaient atteindre jusqu'aux êtres dénués de raison, mais que Dieu a mis au service de l'homme et dont l'homme n'a pas le droit d'abuser; nos sociétés protectrices des animaux gagneraient peut-être à étudier le code Constantinien; elles y trouveraient le principe religieux qui doit servir de base solide à leur oeuvre, d'ailleurs parfaitement légitime et tout à fait louable.

En présence de cette révolution extraordinaire et naturellement imprévue, que devint le Paganisme, que devinrent les païens eux-mêmes? Ceux-ci ne furent jamais l'objet d'aucune violence; contre eux, l'empereur ne songea même pas à sévir, et les chrétiens n'eurent jamais non plus la pensée d'user de représailles.

Toute la pression exercée par Constantin pour induire les prêtres des idoles à connaître et adorer le vrai Dieu consista dans l'exemple qu'il leur donna ouvertement de sa foi et de sa piété et dans l'affection qu'il témoigna pour les chrétiens, et le respect profond dont il fit preuve envers les évêques et le pontife souverain. Il confia ses enfants à des précepteurs chrétiens, s'entourant lui-même d'évêques et de clercs qui formèrent son conseil. Enfin grâce à son concours effectif, les missionnaires purent se répandre de tous côtés; il en fit même parvenir sous le couvert de sa protection, jusqu'au milieu des peuples barbares, étrangers à l'empire, les écoles chrétiennes s'élevèrent partout; et aux premiers apologistes, vinrent succéder des maîtres autorisés qui firent connaître avec plus de développement la doctrine chrétienne.

Dépendant, tout en n'employant l'adresse des personnes qu'une douce persuasion, qui laissait à la conscience la plus complète liberté, Constantin dicta d'une manière progressive, contre l'idolâtrie elle-même, des lois de plus en plus sévères et radicales. Il défendit d'abord ce qu'il y avait de plus dangereux, de plus immoral dans les pratiques païennes, ainsi que les opérations occultes.

En résumé, le but avoué de la politique de Constantin, c'est de voir le monde entier embrasser le joug de l'Evangile.

Ses libéralités envers l'Eglise ne furent pas moins admirables que sa législation.

On connaît cette communauté, plus ou moins étendue, de biens qui exista parmi les fidèles des premiers temps; l'administration de ces richesses, confiée aux papes, fut comme le principe de leur souveraineté temporelle; la charité augmenta rapidement les propriétés de l'Eglise, et nous venons de voir que le premier acte de l'empereur chrétien fut de réparer les injustices commises, en rendant à l'Eglise les biens que la persécution lui avait ravés.

En résumé, le but avoué de la politique de Constantin, c'est de voir le monde entier embrasser le joug de l'Evangile.

Ses libéralités envers l'Eglise ne furent pas moins admirables que sa législation.

On connaît cette communauté, plus ou moins étendue, de biens qui exista parmi les fidèles des premiers temps; l'administration de ces richesses, confiée aux papes, fut comme le principe de leur souveraineté temporelle; la charité augmenta rapidement les propriétés de l'Eglise, et nous venons de voir que le premier acte de l'empereur chrétien fut de réparer les injustices commises, en rendant à l'Eglise les biens que la persécution lui avait ravés.

En résumé, le but avoué de la politique de Constantin, c'est de voir le monde entier embrasser le joug de l'Evangile.

domaine ecclésiastique, Constantin fit construire, à ses frais, la basilique de Latran, et la donna au pape, avec le palais de ce nom, afin que cette église eût le titre, et les prérogatives de métropole catholique. Il joignit à ce don impérial une rente annuelle propre à maintenir la dignité du chef de l'Eglise.

Les autres églises qui à Rome furent construites, ornées ou dotées par le magnanime empereur sont Saint-Pierre au Vatican, Saint-Paul, hors les Murs, Sainte-Croix de Jérusalem, Saint-Laurent, Saints-Pierre et Marcellin sur la voie Lavacane; chacune de ces églises marque et conserve, dans le respect et la vénération publique, un endroit de la sanctifiée par un événement religieux.

En présence de cette révolution extraordinaire et naturellement imprévue, que devint le Paganisme, que devinrent les païens eux-mêmes? Ceux-ci ne furent jamais l'objet d'aucune violence; contre eux, l'empereur ne songea même pas à sévir, et les chrétiens n'eurent jamais non plus la pensée d'user de représailles.

Toute la pression exercée par Constantin pour induire les prêtres des idoles à connaître et adorer le vrai Dieu consista dans l'exemple qu'il leur donna ouvertement de sa foi et de sa piété et dans l'affection qu'il témoigna pour les chrétiens, et le respect profond dont il fit preuve envers les évêques et le pontife souverain. Il confia ses enfants à des précepteurs chrétiens, s'entourant lui-même d'évêques et de clercs qui formèrent son conseil. Enfin grâce à son concours effectif, les missionnaires purent se répandre de tous côtés; il en fit même parvenir sous le couvert de sa protection, jusqu'au milieu des peuples barbares, étrangers à l'empire, les écoles chrétiennes s'élevèrent partout; et aux premiers apologistes, vinrent succéder des maîtres autorisés qui firent connaître avec plus de développement la doctrine chrétienne.

Dépendant, tout en n'employant l'adresse des personnes qu'une douce persuasion, qui laissait à la conscience la plus complète liberté, Constantin dicta d'une manière progressive, contre l'idolâtrie elle-même, des lois de plus en plus sévères et radicales. Il défendit d'abord ce qu'il y avait de plus dangereux, de plus immoral dans les pratiques païennes, ainsi que les opérations occultes.

En résumé, le but avoué de la politique de Constantin, c'est de voir le monde entier embrasser le joug de l'Evangile.

Ses libéralités envers l'Eglise ne furent pas moins admirables que sa législation.

On connaît cette communauté, plus ou moins étendue, de biens qui exista parmi les fidèles des premiers temps; l'administration de ces richesses, confiée aux papes, fut comme le principe de leur souveraineté temporelle; la charité augmenta rapidement les propriétés de l'Eglise, et nous venons de voir que le premier acte de l'empereur chrétien fut de réparer les injustices commises, en rendant à l'Eglise les biens que la persécution lui avait ravés.

En résumé, le but avoué de la politique de Constantin, c'est de voir le monde entier embrasser le joug de l'Evangile.

Ses libéralités envers l'Eglise ne furent pas moins admirables que sa législation.

On connaît cette communauté, plus ou moins étendue, de biens qui exista parmi les fidèles des premiers temps; l'administration de ces richesses, confiée aux papes, fut comme le principe de leur souveraineté temporelle; la charité augmenta rapidement les propriétés de l'Eglise, et nous venons de voir que le premier acte de l'empereur chrétien fut de réparer les injustices commises, en rendant à l'Eglise les biens que la persécution lui avait ravés.

En résumé, le but avoué de la politique de Constantin, c'est de voir le monde entier embrasser le joug de l'Evangile.

UNE IDEE DE LA MODE DU JOUR



TOILETTE A YOKE POUR FILLETTE

Voici un délicieux petit modèle qui convient à n'importe quelle fillette. La toilette a un yoke rond en avant et en arrière au quel le vêtement est rattaché. Les manches peuvent être longues ou courtes. La blouse est de fin linon et la jupe de volant. Le yoke est de fil et est bordé en employant pour garnir le tour de cou et les manches.

Le patron No. 6106 est taillé en grandeur de 2 à 8 ans. La taille moyenne exige 14 verges de matériel uni de 36 pouces, 14 de verges de fil de 18 pouces et une verge de garniture étroite.

On peut obtenir ce patron en envoyant 10 sous au bureau de ce journal. Les lectrices du "Devoir" peuvent obtenir ces patrons aux conditions suivantes:— Envoyez ce coupon après que vous l'aurez rempli, au RAYON DES PATRONS AU "DEVOIR", avec 10 cents, soit en timbres ou en argent et le patron ci-dessus vous sera envoyé quelques jours après.

COUPON

Département des Patrons au "Devoir".

Ecrivez lisiblement.

PATRON No. 6106

Nom

.....

No. Rue

.....

Ville

Mesure du buste

De taille

Quand vous désirez un patron soit pour fillette ou enfant, ne mentionnez jamais la mesure; mentionnez l'âge seulement.

NOMBRE DE NOUVEAUX CANDIDATS

Prendent part au Concours du "Devoir"

Si votre nom n'est pas sur la liste aujourd'hui, faites-nous parvenir sans délai votre nomination.

LA PROCHAINE LISTE DES CANDIDATS SERA PUBLIEE VENDREDI

L'on nous apprend qu'un grand nombre de personnes hésitent à prendre part à notre concours parce qu'elles craignent de ne pas être du nombre des gagnants. Il est certain qu'on ne gagnera pas de prix, si l'on conserve cette attitude. Rien dans la vie ne nous vient sans effort, et pour gagner un prix il faut se mettre à l'œuvre avec la ferme résolution de vaincre.

L'offre du "Devoir" est la même pour tous, et les prix sont si nombreux qu'il faudrait vraiment être malchanceux pour n'en pas gagner un. Le concours n'est encore qu'à son début, tous ont des chances égales, et personne ne devrait avoir la moindre hésitation à entrer en lice.

Notre offre est franche et loyale. Les lois du concours seront appliquées partout et toujours dans toute leur rigueur afin d'éviter tout soupçon de favoritisme.

C'est maintenant le temps de se mettre à l'œuvre. Ne tardez pas, écrivez ou téléphonez-nous aujourd'hui, faites-nous parvenir votre nomination. Vos amis sont là qui attendent que votre nom soit publié afin de vous aider à gagner un prix. Soyez sûrs qu'ils ne vous aideront que si vous vous aidez. Vous avez vous-même la clef de votre succès. Allons, à l'œuvre : les prix sont si beaux qu'ils méritent bien un peu de travail et d'effort.

LA MARCHÉ A SUIVRE

Dès que le Gérant du Concours reçoit une nomination, il place 1000 votes au crédit du candidat. Celui-ci alors n'a qu'à s'adresser au département du Concours, "Le Devoir", et à demander tous les renseignements et tous les blancs dont il aura besoin pour assurer le succès de sa candidature. Le gérant du concours est toujours à la disposition des candidats.

Ensuite c'est le temps de se mettre en campagne. Le candidat recueille et se fait conserver par ses amis les coupons que publient "Le Devoir" et "Le Nationaliste". Allez voir ceux qui achètent déjà "Le Devoir" et demandez-leur de vous payer leur abonnement afin que vous puissiez avoir les votes. Allez voir ceux qui ne reçoivent pas "Le Devoir", demandez-leur de s'abonner et de vous donner les votes. Ce sont les seuls moyens de recueillir des votes, mais avec du travail et de l'habileté, ils sont très efficaces.

A mesure qu'augmentent les votes d'un candidat, ses amis s'intéressent davantage à sa campagne, lui donnent une assistance plus grande, puis... c'est le succès.

Et le succès dans le concours du "Devoir" veut dire un prix magnifique et de grande valeur.

Soixante-dix-sept candidats seront les heureux gagnants.

LE DISTRICT No. 1, comprend toute la partie de la ville de Montréal, à l'ouest du Boulevard Saint-Laurent; ainsi qu'Outremont, Westmount et Verdun.

M. Jos. André Rozon, 554 rue Albert	1000
M. G. Audet, 126 St-Philippe	1005
Mlle Jeanne Lamarre, 640 Atwater Ave	1000
M. A. Laberge, 140a Chateauguay	1010
M. E. Lavoie, 276 rue St-Laurent	1010
M. G. Vian, 1137 St-Antoine	1035
M. E. Poitras, 1814 St-Urbain	1050
Mlle Irma Grenier, 197 rue Chateauguay	1025
Mlle G. Valentine, 11 Chemin Ste-Catherine	1010
M. L. G. Lapointe, 70 St-Jacques	1000
M. J. Lucas, 2198 St-Jacques	1000
M. C. Yelle, 73 St-Louis	1000
M. Lachance Locks	1005
Mlle Berthe Quenneville, 269 Ste-Elizabeth	1000
Mme Agnès Brosseau, 61 Delisle	1000
Mlle Florida Manager, 2295 St-Jacques	1000
Mlle E. Martin, 8 Ste-Philomène	1025
Mlle L. Bouvier, 689 Centre	1000
Mme W. Corbin, 1110 Van Horne, Outremont	1000
Mlle A. David, 608 Clark	1005
Mme J. Z. Gagnier, 21 Riel, Côte St-Paul	1000
Mlle Diane Rapin, 40 Riel, Côte St-Paul	1000
M. C. Forget, 547 Dorchester Ouest	1000
Mlle Yvette Riglé, 1392 Boulevard St-Laurent	1000
Mlle Jeanne Papineau, 1851 St-Jacques	1055
M. Ferdinand Thib, 192 Delisle	1000
M. Zéphyr Tremblay, 112 Delisle	1000
M. Alfred Alonzeau, 224 Courcel	1010
M. E. Jourdeais, 642 Mulen	1000
M. Sylvio Hogue, 30b St-Ferdinand	1000
M. F. Duhamel, 458 Ave. Prud'homme N-D. de	1000
Mlle Cécile D'Aoust, 335 Durocher, Annex	1005
Mlle Louisa Savard, 1638 Notre-Dame Ouest	1000
M. A. A. Asselin, 1408 N-D. Ouest	1000
M. Albert Brunet, 1294 N-D. Ouest	1005
Mlle Blanche Beaudin, 1410 N-D. Ouest	1000
Mlle Jeanne Fautoux, 210 N-D. Ouest	1000
Mlle Antoinette Mathurin, 420 N-D. Ouest	1000
M. Albert Poirier, 1614 N-D. Ouest	1000

Le concours est commencé depuis lundi le 17 mars 1913 et se terminera samedi le 17 mai 1913

DEPARTEMENT DU CONCURS

"Le Devoir" 71a rue Saint-Jacques

Tél. Main 7461

MONTREAL, Qué

Mlle Amanda Provost, 123 Church (Verdun)	1000
Mlle C. McDougall, 280 Church (Verdun)	1000
M. Henri Duchesne, 33 Riel	1000
Mlle Laura Roy, 44 Riel	1000
Mlle Germaine Deslauriers, 2930 St-Laurent	1000
Mlle Lora Thibault, 473 Church (Verdun)	1000
Mlle Marguerite Lapierre, 115 Wellington	1000
Mlle Alice Valiquette, 191 Newmarch	1000
M. L. Carrière, 2141 Ave. du Parc	1000
Mlle Berthe Dextras, 64 Riel	1000
Mlle Alma Boyer, 66 Church Ave, Côte St-Paul	1025
Mlle Cécile St-Germain, 92 Dunn Ave, Côte St-Paul	1000
M. Georges Hébert, 600 St-Antoine	1000
Mlle Alice Perras, 1884 St-Jacques	1000
M. Raoul Lancôt, 99 Cazalais	1000
M. Philias Lapierre, 121 Church Ave, Côte St-Paul	1000
Mlle Yvonne Fortin, 261 Hamilton, Ville Emard	1000
Mlle Fabiola Rodier, 381 Ave Laval	1000
M. Raymond Prud'homme, 262 Outremont Ave	1000
Mlle Eva Poirier, 531 Church Ave, Verdun	1000
M. Louis H. Bourdon, 24 Lincoln Ave.	1000
Antonio Desjardins, 109 La-gauchetière	1040
M. J. O. Léger, 207 St-Jacques	1000
Omelph Peltier, 2119 Hutchison	1040
P. A. Thibodeau, 707 Ave. des Pins	1015
Mlle Marie Alb. Schetagne, 517 Atwater	1080

LE DISTRICT No. 2 couvre la partie de la ville de Montréal, située à l'est du Boulevard Saint-Laurent et au sud de la rue Ontario; Maisonneuve est compris dans ce district.

M. Thomas Fréchette, 288 5ème Ave, Maisonneuve	1005
Mme Cécile Paquin, 134 Frontenac	1010
Mlle Antoinette Lefebvre, 766 Laguchetière	1000
M. E. Pepin, 210 Amherst	1000
Mlle Valérie Laplante, 216 Orléans Ave.	1015
M. Gérard Ethier, 18 Second Ave, Viauville	1000
M. Cyrille Méroux, 432 Plessis	1000
Mlle Blanche Asselin, 111 St-Denis	1090
Mlle Florence Bouchard, 123 St-Christophe	1005
M. Ernest J. Rouleau, 252 St-Christophe	1005
M. Flora Abran, 316 St-Denis	1000
Mlle Berthe Jaron, 206 St-Christophe	1000
M. Hector Viau, 454 St-Hubert	1000
Mme Georges Boisclair, 386 Préfontaine	1000
Mme Amedée Lamothe, 53 Préfontaine	1000
M. Ovide Labelle, 45 Cadieux	1000
M. Olix Langlois, 43 Ste-therese Est	1000
M. J. H. Bouvier, 329 Plessis	1000
M. Joseph St-Jean, 66 Paquin Ave.	1000
M. Louis Marion, 912 rue Craig	1000
M. Uldéric Gauthier, 230 Notre-Dame Est	1000
Mlle Mary Sabourin, 187 St-André	1000
Mlle Eugénie Gauthier, 640 Ste-Catherine E.	1000
M. Armand Roy, 165 St-Paul	1000
M. Georges Lapointe, 186 Hôtel de Ville	1000
M. Adrien Forest 854 Ste-Catherine Est	1000
M. Alphonse Cloutier, 163 Amherst	1000
M. Louis Labelle, 776 Ste-Christophe	1000
M. Arthur Laporte, 113 Ste-Catherine Est	1000
M. J. Amedée Cauchon, 272 Maisonneuve	1000
M. J. H. Pellerin, 111 rue St-Thomé	1000
M. Hector Rous, 368 St-Christophe	1000
Mlle Eva Mercier, 90 Parc Lafontaine	1010
M. Raoul O. Heir, 263 St-Christophe	1000
M. Léo Dandurand, 140 Roy	1000
M. Jacques Vienneuve, 129 Boulevard St-Laurent	1000
Mlle Maria Duford, 283 Fullum	1000
Mlle Albertine Daigneault, 202 Fullum	1025
M. Jacques Roumagine, 303 St-Denis	1000
M. Albert Larue, 402 Laguchetière	1000
M. Simon Beauchamp, 142 Fullum	1000
M. J. O. Gagnon, 680 Ste-Catherine Est	1000
M. Napoléon Dorval, 95 Boulevard St-Laurent	1005
M. A. Dupuis, 800 Joliette	1000
M. Edith Lanoux, 10 Joliette	1000

La nomination doit être faite sur ce blanc. Vous n'avez qu'à le remplir tel qu'indiqué et l'envoyer au Gérant du Concours, "Le Devoir", Montréal.

BLANC DE NOMINATION

BON POUR 1000 VOTES

DATE 1913.

Je nomme

Rue et Numéro

Ville District No.

Comme candidat dans le concours du journal "Le Devoir".

Signé Adresse

Cette nomination vaut 1000 votes. Chaque candidat n'a droit qu'à une seule nomination. Le nom de la personne qui fait la nomination ne sera pas divulgué si on le désire.

Mlle Eva Hurtubise, 185 St-André	1000
M. C. Lavigne, 566 St-Denis	1000
Mlle C. Jodoin, 718 Berri	1000
Mme Richer, 426 Parc Lafontaine	1000
Mlle Berthe Berubé, 336 Colonel Ave.	1015
Mlle Laura Delorme, 562 Laval Ave.	1000
Mlle Blanche Renaud, 4070 N-D. Longue Pointe	1000
Mlle Marie-Anne Massé, 576 Fullum	1000
Mlle Annette Fontaine, 1037 St-Denis	1000
Mlle Cécile Rousseau, 937 St-Denis	1000
Mlle Isabelle Côté, 1060a Berri	1000
M. Henry W. O'Brien, 160 Rachel Est.	1000
Mlle Léocadie Forges, 121 Cherrier	1020
M. M. J. Yelle, 680 Cartier	1000
Mlle Aurèle Rouleau, 91 Rachel Est.	1000
Mlle Gabrielle Trotter, 725 Berri	1000
M. Wilfrid Bisailon, 1300 Cadieux	1000
Mlle Léonie Sanehe, 1319 Cadieux	1000
Mlle Régina Gauthier, 546 Drolet	1000
Mlle Florida Thivierge, 515 Ave. Coloniale	1000
Mlle Rorilda Trudel, 554 Sherbrooke Est	1020
Mlle Louise Grignon, 554 Mont-Royal Est	1000
Mlle Jeanne Tessier, 1156 Delorimier	1000
Mlle Berthe Séguin, 79 de Lanauvière	1000
Mme Louis Cousineau, 129 Mentana	1000
Mlle A. Mercure, 90 Parc Lafontaine	1000
Mlle Bernadette Charland, 1069 St-André	1035
Mlle Alice Léonard, 123 Christophe Colomb	1000
Mlle Flore Tessier, 624 Parc Lafontaine	1000
Mlle Léontine Lépérance, 1061 St-André	1000
Mlle Lucienne	1000
Mlle St-Hubert	1000
Mlle Léa Perreault, 769 Berri	1000
Mlle Irène Gagnon, 12 Garnier	1000
Mlle Pauline Robitaille, 776 Sherbrooke Est	1000
Mlle Juliette Pelletier, 940a St-Denis	1015
M. T. Racine, 1185 Delorimier	1000
M. Aimé Thibodeau, 704 Mont-Royal Est	1000
M. St-André	1000
Mlle Berthe Bédard, 670 Cadieux	1000
Mlle Antoinette Bédard, 267 Ontario Est	1000
Mlle Berthe Robitaille, 506 Mentana	1000
Mlle Thérèse Chauvin, 693 St-Denis	1000
Mlle Annita Gratton, 936 St-Denis	1000
M. Henri Jeannotte, 234 Parc Lafontaine	1000
Mlle Josephine Lafertière, 474 Chambray	1000
Mlle Bernadette Soucy, 639 Maisonneuve	1000
Mlle Yvonne Lavigne, 591 Maisonneuve	1000
Mlle Thérèse Davis, 25a Lanauvière	1000
Mlle Blanche Nadeau, 659 Champlain	1000

Liste Complète des Prix

GRAND PRIX

- 1.—Automobile "Abbott-Detroit", modèle 1913, d'une force de 40 chevaux; voiture de tourisme, à 5 places, et d'une valeur de \$2,500. Achetée chez M. Victor Lévesque, 530 Parc Lafontaine.
- 2.—Automobile "Overland", modèle 69T, 1913, d'une force de 30 chevaux; voiture de tourisme à 5 places, évaluée à \$1,350, achetée de la Pope Hartford Motor Co., 313 rue Université.
- 3.—Piano automatique, Heintzman & Co., style Mission, dont la valeur est de \$825. Acheté de C.-W. Lindsay, Limited, Montréal.
- 4.—Grafonola Columbia "Grand", évalué à \$650, et de plus une valeur de \$25 en registres. Acheté de la Canadian Graphophone Co., Montréal.
- 5.—Piano automatique "Lindsay", dont la valeur est de \$600. Acheté de C.-W. Lindsay, Limited, Montréal.
- 6.—Bourse de \$500 en or.
- 7.—Ameublement évalué à \$400, acheté de N.-G. Valiquette, Limitée, 471-474 rue Sainte-Catherine Est.

PRIX DES DISTRICTS

- 7.—Pianos "Lindsay", genre Louis XV, dont la valeur est de \$350 chacun. Achetés de C.-W. Lindsay, Ltd., Montréal.
- 8.—Grafonolas Columbia (nonpareil), évalués à \$180 chacun. Avec chacun de ces instruments, nous donnerons des registres dont la valeur sera de \$20. Ces prix sont achetés de la Canadian Graphophone Co., Montréal.
- 9.—Ameublements divers évalués à \$125 chacun, et achetés de N.-G. Valiquette Limitée, 471-474 rue Sainte-Catherine Est.
- 10.—Bagues à diamants évaluées à \$100 chacune, et achetées chez Henri Scott, 479-481 rue Sainte-Catherine Est.
- 11.—Certificats de \$75 chacun qu'on peut échanger pour des marchandises chez Dupuis Frères, Limitée, 447 rue Sainte-Catherine Est.
- 12.—Certificats de \$60 chacun payables en marchandises chez Dupuis Frères, Limitée, 447 rue Sainte-Catherine Est.
- 13.—Certificats de \$50 chacun, payables en marchandises chez Dupuis Frères, Limitée, 447 rue Sainte-Catherine Est.
- 14.—Certificats de \$40 chacun, avec lesquels on peut acheter des marchandises chez Dupuis Frères Limitée, 447 rue Sainte-Catherine Est.
- 15.—Certificats de \$30 chacun, payables en marchandises chez Dupuis Frères, Limitée, 447 rue Sainte-Catherine Est.
- 16.—Certificats de \$25 chacun, payables en marchandises chez Dupuis Frères Limitée, 447 rue Sainte-Catherine Est.

PRIX SUPPLEMENTAIRES

Tous les candidats qui, à la fin du concours, auront recueilli cent mille votes ou plus et qui cependant n'auront pas gagné l'un des prix énumérés plus haut, recevront comme prix un certificat de \$5, payable en marchandises chez Dupuis Frères, Limitée, 447 rue Sainte-Catherine Est.

(Suite de la 4e page)

M. Léon Forget, 1509 St-Denis, 1115
 Mme M. Houle, 1350 Parthenais, 1000
 M. George Chouinard, 1407, 1000
 Mme L. Ménard, 804 Papineau, 1000
 Mme D. Aubry, 998 Papineau, 1000
 Melle Marie Boucher, 1374, 1020
 Melle C. Renaud, 425 Cham-bord, 1000
 Mme N. Montpetit, 1467 St-Hubert, 1000
 Mme C. Roch, 571 Rivard, 1000
 Mme A. L'Enfer, 1834 Ave. de Châteaubriand, 1000
 M. Edmond Vigneault, 390, 1000
 Beaubien, 1000
 M. J. E. Lafortune, 2498 St-Hubert, 1000
 M. Arthur Couture, 442 Beau-lieu Est, 1000
 M. J. L. Lévesque, 1560 Châteaubriand, 1000
 M. S. Leduc, 420 De Fleuri-mont, 1005
 Melle Anne Marie Landry, 473, 1000
 M. P. Longtin, 1875 Ave. de Châteaubriand, 1000
 M. C. Levaillant, 841 St-Zo-tique, 1000
 M. H. Carlotte, 935 de St-Valier, 1000
 M. A. Laflamme, 1981 Ave. de Châteaubriand, 1000
 M. J. C. Maynard, 371 Davie, 1025
 M. J. A. M. Gagnon, 2105 Ave. Châteaubriand, 1000
 M. W. Lapointe, 2203 Ave. de Châteaubriand, 1000
 Mme C. Grignon, 930 Isabau, 1000
 M. A. Pelletier, 1171 St-Val-ier, 1000
 M. Joseph St-Jean, 1117 de St-Valier, 1000
 M. Euclide Roy, 835 Huntly, 1000
 Mme Dr S. Alain, 778 de St-Valier, 1040
 M. J. B. Beaudry, 675 de St-Valier, 1000
 M. D. Mariel, 595 de St-Val-ier, 1000
 M. Alphonse Daoust, 335 Bel-lechasse, 1000
 M. G. Gagnon, 1849 St-Denis, 1000
 M. Pierre Maréchal, 247 Ver-chères (Roumont), 1000
 M. Joseph Ducharme, 293 St-Jérôme, 1000
 Melle Sémora Abel, 261 Fabre, 1000
 M. Samuel Lavigne, 3175 St-Dominique, 1000
 Melle Yvonne Soucy, 251, 1000
 Melle C. Patenaude, 476 Gil-ford, 1005
 M. A. Richard, 2260a St-An-dré, 1000
 M. A. Joly, 205 Brébeuf, 1000
 Melle Y. Carli, 232 Restour, 1000
 Mme V. Sénécal, 253 Laurier, 1000
 Mme J. Paquette, 1273 St-Denis, 1000
 M. J. A. Dumont, 1212 St-Denis, 1000
 Melle Jeanne Dufresne, 173, 1000
 Melle A. Gravel, 172 Marquette, 1000
 Melle Cecile Vincent, 921 rue Valier, 1000
 Melle Juliette Leguerrier, 81, 1000
 Suzanne, 1000
 Mme H. Beaudet, 567 6ème Ave. Rosemont, 1000
 Melle Blanche Ménard, 213, 1000
 M. Eugène Bodeur, 251 rue Mont Royal, 1000
 M. Godfrey De la Cueva, 1358 St-André, 1000
 M. Dollard Nault, 1407 Pa-pineau, 1000
 Melle Alice Tellier, 334 de Lanaudière, 1000
 Melle Rose-Marie Caron, 273, 1000
 Melle Yvonne Piché, 108, 1000
 Melle P. Labelle, 119 Bien-ville, 1000
 Melle Marie Hébert, 1604, 1000
 Melle Bernadette Masson, 266a Fabre, 1000
 Melle Yvonne Masse, 1336, 1000
 M. Joseph Plourde, 1329, 1000
 Melle Marie-Anne Renaud, 367 Brébeuf, 1000
 M. R. Lafrenay, 839 De-lorimier, 1000
 M. Alphonse Lefebvre, 463, 1015
 Melle Yvonne Henri, 1569, 1000
 Melle Victoria Beaulac, 1310, 1000
 Melle Yvonne Vachon, 21, 1000
 Melle Christine Colomb, 25, 1000
 Melle Alice Bélisle, 74 Des-carrières, 1000
 M. E. Pinsonneault, 440 Mar-quette, 1000
 Melle Graciella Beauchesse, 274a Christophe Colomb, 1000
 Melle L. Desmarais, 1615 St-Laurant, 1000
 Melle Alice Gagnon, 170, 1000
 Melle J. B. Dufort, 564 rue Rivard, 1000
 Mme N. Gascon, 585 Rivard, 1000
 M. M. Lacombe, 1235 Berri, 1000
 M. A. Chartrand, 1374 St-Denis, 1000
 Melle J. M. Girard, 1314 Ave. Hôtel de Ville, 1000
 Melle Antoinette Dumouchel, 121 Bienville, 1000
 Mme J. A. Dupras, 128, 1000
 Melle Laura Courtemanche, 70 Bienville, 1000
 M. J. Trudeau, 129 St-Denis, 1000
 Melle Valéria St-Pierre, 853, 1000
 Melle Yvonne Girard, 782, 1000
 M. J. B. Béard, 1872 rue Châteaubriand, 1000
 Mme Alphonse Beaulieu, 653, 1015
 Melle Charlotte Bigonnes, 1553 Papineau, 1000
 Melle Alice Germain, 851 St-Valier, 1000
 Melle Marie-Thérèse Séguin, 2442 St-Hubert, 1000
 Melle Irène Lacoste, 664 St-Valier, 1000
 Melle Antonia Cloutier, 423, 1000
 Melle Adrienne Valois, 24, 1000
 Melle Blanche Brousseau, 2436, 1000
 M. A. Huot, 1722 De la Roche, 1000
 Dame Eugène Patenaude, 1239 St-Denis, 1010
 M. Roméo Besse, 2699 St-Hubert, 1000
 Melle Irène Durand, 2035, 1000
 Christophe Colomb, 1000
 Melle Victoria Beaulac, 1310, 1000
 M. Alfred Payette, 211 rue Montana, 1000
 Melle Rose Lachance, 649 Mt-Royal Ave., 1000
 M. J. A. Dupuis, 877 Mt-Royal Ave., 1000
 M. Ovide Thoin, 419 Ri-vard, 1000
 M. Emile Miller, 2038 Ave. Châteaubriand, 1000
 M. J. A. Lévesque, 2643, 1000
 Melle Lontine Laurendeau, 169 Mt Royal Ave., 1000
 M. F. Belanger, 433 Gifford, 1000
 Mme H. Beaudet, 1111a Bor-deau, 1005

M. Osias Filion, 2310 Boyer 1000

LE DISTRICT No 5 comprend les comtés suivants de la province de Québec: Lac Saint-Jean, Chicoutimi, Saguenay, Québec, Montmorency, Charlevoix, Lévis, Dorchester, Belleschasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska, Témiscouata, Rimouski, Bonaventure, Gaspé, et toute la ville de Québec.

Dr L. J. Corriveau, St-Ma-gloire, Bell, 1000
 Melle M. Blanche Gagnon, 220 rue St-Valier, Québec, 1045
 Melle Alp. Michaud, Ste-Cécile, 1005
 M. H. Marchand, 146 Grand-Alée, Québec, 1000
 Melle Cécile Riou, Trois-Pistoles, 1170
 Louis René Gagné, 18 Mont-Carmel, Québec, 1000
 Melle Pauline Verreault, St-Jean Port-Joli, 1000
 M. Eug. Trudel, Jr., 9 Bur-ton, Québec, 1000
 M. Robert Heppell, Boite 4, Bic, Co. Rim., 1000
 M. Geo. Pelletier, 63 Caril-lon, Québec, 1000
 Melle Madeleine Tremblay, Montmagny, 1000
 M. J. G. Desjardins, No. 12, rue St-Agnès, 1000
 M. Eug. Arsenault, St-Ger-vaire, Bell, 1000
 M. Willie Martel, 136 Ma-rie L'Encarnation, 1010
 M. B. St-Amand, Ste-Fla-vie Stn., 1000
 Melle Yvonne Gaudry, No 69, 4e Ave. Limousin, 1000
 Melle John Kane, 36 Lafon-taine, Riv-du-Loup, 1000
 Mme H. A. Brochu, St-Jean Port-Joli, 1000
 Melle Berthe Lebrun, Ri-mouski, 1000
 M. L. C. Jacques, 244 St-Joseph, 1000
 Melle André, Lisotte, Ri-vière Ouelle, 1000
 Melle Alice Lévesque, St-Pacôme, 1000
 Melle Aug. Blagdon, St-Phi-lippe de Néri, 1000
 Melle J. Côté, St-Pascal, 1000
 Melle Cl. Lapointe, St-Eloi, 1000
 Melle G. Bélanger, St-Si-méon, 1000
 Melle B. Bélisle, Trois-Pis-toles, 1000
 M. E. Bilodeau, Trois-Pis-toles, 1015
 M. J. Ouellette, St-Roch des Aulnais, 1010
 M. J. A. Faladeau, 120 rue de la Couronne, Québec, 1000
 M. J. A. Dorion, Charles-bourg, Québec, 1000
 Melle Blanche Gagnon, St-Roch, Québec, 1000
 Melle M.-A. Desrochers, Ste-Luce, 1000
 Melle M.-A. Chassé, St-Anaclet, 1000
 Melle B. Lavoie, Ste-Flavie, 1000
 M. E. Ouellette, St-Fabien, 1000
 Melle M.-A. Gagnon, Ste-Fla-vie, 1015
 Melle G. Brunet, 107 Grand-Alée, Québec, 1000
 Melle Eug. Rouleau, Rimous-ki, Qué., 1000
 Melle M.-L. Asselin, Rimous-ki, 1000
 M. G. Michaud, Lévis, 1000
 Melle A. Larue, L'Islet, 1000
 Mme Ph. Lamarre, St-Jean Port-Joli, 1000
 Melle A. Terrien, St-Char-les, Qué., 1000
 Melle A. Samson, St-Pierre, 1045
 Melle G. Tremblay, Montma-gny, 1000
 M. J. B. Plourde, St-J-Bte Laforest, St-Arsène, 1000
 Melle V. Sirois, Cacouna, 1000
 Melle Y. Châteaubert, 405, 1000
 Melle Rose Dionne, Rivière-du-Loup, 1000
 Melle M. Dumais, St-Alex-andre, Kam., 1000
 M. E. L. Bédard, 1000
 M. O. Desbains, Jonquière, 1005
 M. O. Godbout, 7 N.D., Québec, 1000
 Mme A. Michaud, St-Félicien, Qué., 1000
 Dr H. Brassard, Roberval, 1000
 Melle R.-A. Savard, Lorette, M. Alp. Noël, 222 du Roi, 1000
 M. A. Boyer, 1000
 M. N. Pelchat, St-Anselme, 1000
 Melle D. Langlois, 222 d'Al-guillon, Québec, 1000
 S. Larouche, St-Alphonse, Chicoutimi, 1015
 M. Paulin Tremblay, Hé-bertville Village, 1000
 Melle A. Desrochers, Cham-bord, 1000
 Melle Ouellette, Hébert-ville, Village, 1000
 Mme H. Kiouack, Cham-bord, 1000
 Melle Jeanne Dupont, Saint-Jean Port-Joli, 1010
 Melle A. Provost, St-Anselme, Qué., 1000
 Melle Alice Fournier, Sainte-Hélène, 1000
 M. Albert Cantin, 1149 St-Valier, Québec, 1000
 Melle G. Gervais, Marquette, 1000
 M. Elm. Héti, St-Félicien, 1000
 Melle Antoinette Brossard, Jonquière, 1000
 Melle Laura Perron, Chicou-timi, 1005
 Mme Dr. Tremblay, Cham-bord, Kam., Québec, 1000
 Melle Alice Bazin, 41 Che-min Ste-Foye, Québec, 1000
 Melle C. Dionne, Cacouna, 1000
 Melle B. Marquis, Rivière-du-Loup, 1000
 Melle Yvonne Paquet, Mont-magny, 1000
 Melle Adrienne Goudreau, St-Pierre, Qué., 1000
 M. Léopold Morency, Saint-Charles, Qué., 1000
 Melle Marg. Blouin, Lévis, 1029
 Melle Alexandrine Fortin, St-Jean Port-Joli, 1000
 Melle Elmière Lord, L'Islet, 1000
 M. Jean Charles Boursas, Lévis, 1000
 M. Eug. Couture, Rimouski, 1000
 Melle Marguerite Langlois, St-Anaclet, 1000
 M. Maurice Rousseau, Mont-magny, 1000
 M. J. B. Plourde, Rivière-du-Loup, 1000
 Melle Eva Dumas, Rimouski, 1000
 Melle Léonida Gosselin, Lévis, 1000
 Melle B. Thibault, Montmagny, 1010
 Melle Alma Dumaine, 100 St-Olivier, Québec, 1000
 Melle Gabrielle Lemieux, Ri-vière du Loup, 1000
 Melle B. Couture, Chicoutimi, 1000
 Melle Jeanne Beupré, 58, St-Louis, Québec, 1000
 Melle Yvonne Langlois, Ste-Flavie, 1000
 Melle Gertrude Lebel, Fra-serville, 1005
 Mme C. E. Côté, Sayabec, 1000
 Melle Eugénie Desbains, Jon-quière, 1000
 Melle Tremblay, Grandes-Bergeronnes, 1010

LE DISTRICT No 6 comprend les comtés suivants de la province de Québec: Berthier, Maskinongé, Trois-Rivières, Saint-Maurice, Champlain, Portneuf, Richelieu, Saint-Hyacinthe, Rouville, Ibe-rville, Missisquoi, Brome, Shef-ford, Bagot, Drummond, Yama-ski, Nicolet, Athabaska, Wolfe, Richmond, Sherbrooke, Stan-stead.

Melle Cécile Pinsonneault, Trois-Rivières, 1000
 Melle Hélène Lecomte, Ste-Clothilde, Arthabaska, 1010
 M. Almas Tremblay, La Tu-que, 1010
 M. Charles Emile Arès, St-Césaire, 1000
 M. J. O. Marchand, St-Bar-thélemy, 1000
 M. J. B. Perrault, Descham-bault, 1000
 M. Emile Germain, Perthuis, 1005
 M. Lucien Marc-Aurèle, St-Simon, Bagot, 1000
 M. Eddy Carrières, Boite 181, Coaticook, 1000
 Melle Aline Niquet, Drum-mondville, 1030
 M. Edgar H. Desmarais, Frelville, 1000
 M. Oscar Houle, St-Labre, Qué., 1000
 Melle B. Marin, Upton, 1310
 Frère Clippius, rue St-Pier-re, Trois-Rivières, 1050
 M. C. R. Tarte, 37 Main, Gravel, 1005
 Melle Jeanne Hamel, St-Hya-cinthe, 1250
 Lucien Gauthier, St-Théodore d'Acton, 1000
 M. J. Emile Rousseau, Ste-Apollinaire, 1000
 Melle Alice Lorange, Cap de la Madeleine, 1000
 Melle Eva Guilbault, Trois-Rivières, 1000
 Melle Maria Bois, Garthby, 1000
 Melle Valérie Aubin, East-Angus, Qué., 1000
 Melle Alice Parent, D'Iserli, 1000
 Melle Marie-Louise Lachance, Thérèse Mines, 1020
 Melle Eva Labonté, Robertson, 1000
 Melle Lélia Beaudoin, Black-Lake, 1000
 Melle B. Comeau, Farnham, 1000
 Melle Régina Mayotte, West-Sheford, 1000
 Melle Léonie Monplaisir, Cap-Madeleine, 1000
 M. C. St-Amand, L'Avenir, 1000
 Melle Germaine Brousseau, St-Hyacinthe, 1000
 M. Antonio Chapdelaine, St-Ours sur Richelieu, 1050
 M. Paul Eugène Charbonneau, Trois-Rivières, 1025
 Melle Aurore Teasdale, Trois-Rivières, 1000
 M. Antonio Pratte, Victoria-ville, 1000
 Melle Angelina Tétrault, St-Hyacinthe, 1000
 Melle Marie-Louise L'Hou-reux, St-Tite, 1000
 M. V. L. Charrolier, St-Hya-cinthe, 1005
 M. Israël Larochelle, Farnham, 1000
 Melle Emile Julien, Shawin-gan Falls, 1000
 Melle Clara Lemieux, St-Jo-seph, Bec., 1000
 Mme Art. Fortin, St-Evariste, 1000
 Melle Anna Thériault, St-Za-chaire, Qué., 1010
 Melle Céline Maillet, Ste-Marie, Qué., 1000
 Mme Philippe Auger, St-François Mont., 1000
 Melle Florida Beauché, Sorel, 1000
 Melle A. Dorval, St-Sébastien, 1000
 Melle Ant. Couture, Mégantic, 1000
 Melle Ernestine Larivière, St-Hyacinthe, 1000
 Melle Régina Tourangeau, Rivière à Pierre, 1000
 Mme A. Comeau, La Tuque, 1005
 Melle Marie Louise Bernard, N.-D. des Anges, 1000
 Melle Antoinette Morissette, Trois-Pistoles, 1000
 M. Art. Boivert, St-Gaymond, 1000
 M. Charles Huot, Lorette, 1005
 Melle L. Guévremont, Sorel, 1020
 Melle B. Bussière, Pont Rouge, 1000
 M. A. Richard, Portneuf, 1000
 Melle A. Beaudoin, Champlain, 1000
 Melle B. Duval, St-Jacques, 1005
 Melle H. Trotter, Groulxville, 1000
 Melle Antonia Duval, Saint-Ours, Qué., 1000
 Melle Marie-Louise Marches-sault, St-Stukely, 1000
 Melle Maria Gauthier, Des-chambault, 1000
 Melle Clara Desrochers, La-norois, 1000
 M. Lionel Pelletier, Lavaltrie, 1025
 Melle Anna Doyon, Tring-Junction, 1000
 Melle Fedora Fortin, East-Broughton, 1000
 Melle Letitia Germain, St-Basile, Portneuf, 1000
 Melle Alice Deslaur, Bécancour, 1000
 Melle Jeanotte Genest, Gen-tilly, 1000
 Melle Antoinette Hébert, St-Grégoire, Nicolet, 1000
 Melle Laura Gosselin, Fortierville, 1000
 Melle Antoinette Préfontaine, Lyster, 1000
 Melle Marie Anne Couture, Ste-Julie, Mégantic, 1000
 Melle Cecile Auger, Plessis-ville, 1000
 Melle Angéline Lachance, Stanfold, 1000
 Melle Alice Roberge, Victo-riaville, 1000
 Melle Bernard, St-Arthur, 1000
 Melle Valérie Gosselin, St-Ferdinand, Mégantic, Qué, 1000
 M. L. Joseph Chagnon, Waterloo, 1000
 Melle Agnès Foucher, St-Lé-on, Co St-Maurice, 1000
 Melle Marie Aurore Brous-sau, Yamachiche, 1000
 M. Grégoire Dupont, St-Li-boire, 1000
 Melle Simonne Bélisle, Ste-Rosalie, 1005
 M. Philias Trotter, St-Ca-simir, 1000
 Melle Marguerite Popin, thabaskaville, 1000
 M. Léo Béland, Berthierville, 1000
 M. Cuthbert Roberge, St-Outhbert, Qué., 1000
 M. Roger L'Heureux, St-Barthélemy, 1000
 M. Pierre Trépanier, St-Lé-on, Maskinongé, 1000
 Melle Lucille Fautoux, St-Barthélemy, 1020
 Melle Berthe Bernier, Saint-Justin, Qué., 1000
 M. Euclide Béland, St-Ursu-le, Qué., 1000
 M. Adrien Patry, Maskinon-gé, 1000
 M. Origène Matteau, St-Barnabé, 1000
 Melle Gertrude Bourque, Grand Central Hotel, Sher-brooke, 1000
 M. Alcide Boursas, Pte du Lac, 1005
 M. J. E. Turgeon, Louise-ville, 1000
 Melle Jeanne Matot, Artha-baskaville, 1000
 M. Ernest Drainville, St-Gabriel, Brandon, 1000
 Melle Rachelle Chagnon, St-Hyacinthe, 1000
 M. Adrien Brouillard, St-Robert, 1000

Dr Joseph Beaudry, Gran-by, 1010
 M. Antonio Vigeant, St-Ai-mé, 1000
 Melle Maria Boucher, Ibe-rville, 1000
 M. Paul Gervais, Saint-Hu-gues, 1000
 M. René de Cotrel, Magog, 1000
 Melle Corinne Poulin, Comp-ton, 1005
 M. Albert Gendreau, Coati-cook, 1000
 M. George Coderre, King-Str Sherbrooke, 1000
 Melle Martin, B. de P., St-Hilaire, 1000
 Melle Blanche Séguin, St-Hyacinthe, 1000
 Melle Marie Anne St-Ger-main, Upton, 1000
 Melle Ernestine Picard, Ac-ton Vale, 1000
 Melle Marie Préfontaine, Co. Durham, 1000
 Melle Florida Proulx, Rich-mond, 1000
 Melle Berthe Darche, Danvil-le, 1000
 Melle Marg. Paré, Warwick, 1000
 Melle H. Rousseau, Nicolet, 1000
 Melle E. Desmarais, L'Érécille, 1000
 M. J. Goyette, Eastman, 1000
 Melle Camille, Yamaska, 1000
 M. Albert Sylvestre, Sorel, 1010
 M. A. Piché, D'Iserli, 1000
 Melle Jeanne Beaudoin, Thet-ford Mines, 1000
 M. P. Mathien, Portneuf, 1000
 Melle T. Giroux, Farnham, 1000
 M. Vallière Hébert, Thér-ford Mines, 1000
 Melle Anna Toussaint, C'O-Montreal House, Sher-brooke, 1025
 Melle Beatrice Chevalier, Shawinigan Falls, 1000
 Mme E. Laliberté, Mégantic, 1000
 M. Albert Martel, Rivière à Pierre, 1000
 Melle R. Pelletier, Portneuf, 1000
 M. A. Lacroix, Trois-Rivières, 1000
 M. Rosario Robidoux, Portierville, 1000
 Melle M.-Anne Bisson, Lyster-ville, 1000
 Melle B. Debilly, Victoria-ville, 1000
 Melle Juliette Champagne, Berthierville, 1000
 Melle A. Larue, Magog, Qué., 1015
 Melle Y. Bertrand, Coaticook, 1000
 M. André Desrochers, C'O-Big Hoch, Murray, Sher-brooke, 1000
 Mme Olivier Jacques, St-wyacinthe, 1000
 Melle Blanche O'Shaughnes-sy, Nicolet, 1000
 Melle A. Plante, Sorel, 1000
 Melle Elise Béard, Drum-mondville, 1000
 Mme Stanislas Poulin, Scotstown, 1000
 Melle Estine Charland, Drum-mondville, 1000
 Marie-Rose Ricard, La Pa-trie, 1000
 Melle Eva Tessier, St-Eugène, 1000
 Marie-Anne Mignault, Cook-shire, 1000
 Marie-Anne Trudel, Weedon-Centre, 1000
 M. P. V. Lapalme, Marie-ville, 1000
 A. Brassard, St-Albert, 1000
 Armand Crépeau, 62 Brooks-Sherbrooke, 1000
 M. Damase Lupien, Pont-Maskinongé, 1000

LE DISTRICT No 7 comprend les comtés suivants de la province de Québec: Joliette, Montcalm, Terrebonne, Argenteuil, Deux-Montagnes, Val-d'Aulieu, L'Assomption, La Belle, Pontiac, Wright, Verchères, Chambly, Saint-Jean, Laval, Jacques-Cartier, Napierville, Châteauguay, Huntingdon, Soulanges, Beauharnois, Hochelaga (hors du territoire compris dans les districts de la ville) et la province d'Ontario.

M. Adélard Chénier, Chelms-ford, Ont., 1000
 Melle Rita Quimet, Sainte-Rose, Laval, 1000
 Melle L. P. Proulx, Sturgeon-Falls, Ont., 1005
 Mme A. Boutet, 507 King-Edward, Ottawa, 1000
 M. Raphaël Comète, 14 De-laney Crescent, Toronto, 1000
 M. M. Martineau, Montclair, 1000
 M. J. A. Desrosiers, St-Bazil, 1005
 M. T. Hébert, St-Rémi, Nap., 1005
 Melle Germaine Sauvé, Saint-Scholastique, 1000
 M. J. A. Groulx, 383 Cum-besland, Ottawa, 1000
 Melle Alb. Rodier, Châteaufort, Qué., 1000
 M. C. Turcot, Norton Creek, M. Georges Daveluy, 173 N. Dame, St-Lambert, Cham-bly, 1000
 M. Perre, Coaticook, 1000
 Patrick, Ottawa, 1000
 M. Clément Demers, Lano-raie Stn., 1000
 Melle Béatrice Bourbonnais, Pont Châteaufort, 1000
 Melle Rosa, St-Jacques, 1000
 Augustin, Deux Montagnes, 1005
 Jules Thérien, St-Jeanville, 1005
 M. A. Païement, Ste-Thérèse de Blainville, 1000
 M. Roméo Goyette, Boite 64 Valérie, 1000
 M. Antoine Hébert, Rigau, 1000
 M. Toussaint Perreault, St-Esprit Montcalm, 1000
 M. Albert Cousineau, 299 rue Principale, St-Laure, Mont., 1000
 M. R. Hamelin, St-Poly-carpe, 1125
 M. Hermas Lajoie, Joliette, 1000
 Melle Albertine Laflamme, St-Antoine Richelieu, 1000
 Melle Aline Gervais, Contre-cœur, 1000
 M. M. Laporte, 1000
 M. Thos. N. Jarvis, 2ème vice-président, Hon. Julius M. Mayer, 3ème vice-président, Alfred W. Kiddies, 4ème vice-président, Dr Elgin R. L. Gould, trésorier, Frank W. McLaughlin, secrétaire, Wylie C. Margeon, MM. Ernest O. Jacobson, A. P. Walker, John J. Barrett et N. Bruce Maclellan ont été élus directeurs.

Mme N. Bélanger, Lachute, 1010
 M. F. Brisebois, Ste-Scho-lastique, 1000
 M. Antonio Nolin, Lacolle, 2200
 M. F. Brisebois, Ste-Scho-lastique, 1000
 M. B. Beauchamp, St-Her-mas, 1000
 M. H. Gascon, St-Joseph d'Orléans, 1000
 Mme W. Lalonde, St-Clet, 1000
 M. A. Séguin, Hudson, 1035
 M. T. Larivière, Val-d'Or, 1000
 M. E. Raymond, Ste-Anne, Qué., 1000
 M. Didas Lalonde, Dorval, 1000
 M. J. Fugues, Rockland, 1000
 M. O. Rouleau, Bourget, O., 1000
 M. A. Valois, Lachine, Q., 1010
 Mille O. Sarrazin, P.-Claire, 1000
 Mille R.-A. L'Espérance, St-Pierre aux Liens, 1000
 Mille J. Bigras, St-Vincent de Paul, 1000
 Mille V. Gervais, Rigaud, 1000
 M. L. Isabelle, 133 Brewery, Wrightville, 1000
 Mille M. Desbains, 98 Ste-wart, Ottawa, Ont., 1000
 M. J. Sénécal, Pont Vau, 1000
 Mille E. Taillon, Hawkesbu-ry, Ont., 1000
 M. J. Séguin, Fournier-ville, 0100
 Mille A. Normand, St-Eu-gène, Ont., 1000
 Mille J. Pressault, Lefavre, Ont., 1005
 Mille L. Moreau, Plantage-net, Ont., 1000
 Mille Laura Joly, Alfred, 1000
 Mille J. Contant, Vankleek-Hill, 1000
 Mille S. Paquet, St-André d'Argenteuil, 1000
 M. L. Longpré, Papineau-ville, 1000
 Mille Y. Croteau, Alexan-dria, Ont., 1000
 Mille E. Gallipault, Pte au Chêne, 1000
 M. Arthur Sirois, 41 Walker-Hull, Qué., 1000
 M. Napoléon Lavigne, St-Rémi d'Amherst, Qué., 1000
 Melle Julie Charrette Monte-bello, 1050
 Melle Alma Feix, St-Lazare, Val-d'Or, 1000
 Melle Alice Trudeau Varennes, 1000
 M. Pierre Demers, Joliette, 1000
 Melle Blanche Thérien, Terre-bonne, 1000
 M. L. Gauthier, Longueuil, 1005
 M. Boris Brunet, Ste-Rose, 1000
 M. H. Leduc, St-Thérèse, 1000
 M. Jos. Lafleur, Lachute, Q., 1000
 Melle Lucie Lalonde, Ste-Scholastique, 1000
 Melle Céline Lavigne, Léonard-Ont., 1000
 Melle C. Brunet, Ste-Anne, 1000
 Melle Berthe Deshaire, Rock-land, Ont., 1070
 M. Baptiste Brunet, Clarence-Creek, Ont., 1000
 M. W. Ranger, Lachine, Qué., 1000
 Vincent de Paul, 1000
 Melle M. Desrosiers, Rigaud, 1000
 M. S. Côté, Buckingham, 1000
 Melle Yvonne Côté, 114 Rideau-Ottawa, Ont., 1000
 Melle Donald Ladouceur, Pte Fortune, 1000
 Melle Antoinette Daoust, Ile-Perrot, 1000
 M. F. X. Panchaud, Valley-field, 1010
 M. Dolph Landriault, Haw-kesbury, Ont., 1000
 M. Eug. Raymond, St-Eugène, Ont., 1000
 Melle Z. Larivière, Plantage-net, Ont., 1000
 M. N. Brisebois, Alfred, Ont., 1000
 Melle Juliette Contant, Vank-leek Hill, Ont., 1000
 Melle Alma Lavigne, Papi-neauville, 1000
 M. Ferdinand Sauvé, Alexan-dria, Ont., 1000
 M. Léonard, 151
 rue Britannia, Hull, Qué., 1000
 M. Ern. Charlebois, Monte-bello, 1000
 M. Marc Martineau, Mont-cerf, 1000
 Noémie Labonté, Ste-Thérè-se, 1040
 Marie Decoste, Rigaud, 1005
 M. Francis Goyette, St-Urbain, 1000
 Mme Dr. T. Demers, Ste-Martine, 1000
 M. Alphonse Renaud, St-Rémi, 1000
 Dr. J. T. B. Darion, Hun-tingdon, 1000
 Mille Emile Landry, Lacolle, 1000
 M. Nap. Parent, Howick, 1000
 M. Antoine Gagnon, St-Jac-ques le Mineur, 1030

Les inondations annuelles dans la Beauce

(De notre correspondant)
 Québec, 24. — Le dégel qui se fait depuis trois ou quatre jours et les pluies torrentielles causent des inondations désastreuses dans la Beauce. La rivière Chaudière s'est élevée considérablement et a débordé à plusieurs endroits notamment à Sainte-Marie, où, sur une étendue de près de trois milles, l'eau a envahi les terres et a couvert le chemin de fer. Plus de trois cents pieds de voie ferrée ont été déplacés causant la désorganisation complète du service du Québec Central. Un grand nombre d'ouvriers ont été occupés toute la journée hier et durant la nuit à réparer les dommages causés par les flots à la voie ferrée.

La Société Canadienne de New-York élit ses officiers

New-York, 24. — A l'assemblée annuelle de la Société Canadienne, au Delmonico, ce soir, les officiers suivants furent élus: président, Rev. Chas. Eaton; 1er vice-président, James N. Jarvis; 2ème vice-président, Hon. Julius M. Mayer; 3ème vice-président, Alfred W. Kiddies; 4ème vice-président, Dr Elgin R. L. Gould; trésorier, Frank W. McLaughlin; secrétaire, Wylie C. Margeon. MM. Ernest O. Jacobson, A. P. Walker, John J. Barrett et N. Bruce Maclellan ont été élus directeurs. Après l'assemblée il y eut un délicieux concert au cours duquel on eut le plaisir d'entendre Mlle Henriette Bach, violoniste; M. Dan Bedgoe, ténor; et M. Max Liebling accompagnateur. M. McLaughlin est encore à l'hôpital où il a subi une opération il y a quelques temps, mais la direction a reçu la nouvelle de sa guérison prochaine.

Les vétérans autrichiens de 1913. — Avez-vous fait une campagne? Non, mon général, mais j'ai été mobilisé 23 fois.

OCCASION qui en est une!! A VENDRE MOULIN A SCIE ET A FARINE

LA VIE SPORTIVE

A LA SALLE ELECTRA

DANS LA PARTIE POUR EQUIPES DE CINQ HOMMES LE STRACHAN A DEFAIT LE CLUB OTTAWA. — LA JOURNEE D'HIER AU TOURNOI DE LA M. B. A.

La fête sportive organisée en l'honneur des joueurs d'Ottawa, à l'Electra, 568 Ste-Catherine Est, où se dispute le championnat de quilles de la Montreal Bowling Association, a été très bien réussie. Elle a attiré un grand nombre de spectateurs; on s'est bien amusé et la plupart des joueurs ont fait preuve d'une remarquable adresse.

La plupart des résultats remarqués d'hier furent faits par les joueurs de la classe "A" dans les séries individuelles. Zimmerman a atteint la marque de 576, ce qui le place en première position avec Archambault et Côté, d'Ottawa, égaux pour la deuxième place avec 575. Surgeon vient ensuite avec un résultat de 572. Le Strachan ont triomphé de l'équipe du Dr Pinar, par une majorité de 38 points, le grand total étant de 2,361 à 2,323.

Voici les résultats de la journée d'hier et la position des concurrents jusqu'à date :

EQUIPES DE CINQ HOMMES

Ottawa (A) vs Strachan (B)

OTTAWA

J. Côté..... 119 186 204
J. A. Armstrong..... 132 125 129
E. H. Rogers..... 157 166 131
A. A. Pinar..... 158 138 129
A. Archambault..... 164 170 175

Grand total..... 730 785 808

STRACHAN

J. Kelly..... 173 143 169
L. Brown..... 105 149 181
R. Boyer..... 124 130 132
M. Morrison..... 181 204 139
J. Pihl..... 188 168 175

Grand total..... 771 794 796

Grand total..... 2361

C'est demain soir la grande lutte

CONSTANT LE MARIN ET LE CUBAIN ILLA VINCENT SE SONT PREPARES AVEC SOIN ET SONT EN EXCELLENTE CONDITION.

Demain soir aura lieu au Parc Schomr la rencontre inégalement attendue, entre Constant le Marin et Illa Vincent, au genre libre, deux dans trois, à finir. Ce match a une importance extrême pour Constant, surtout car jamais il n'a subi un échec sur notre continent, et, d'autre part, la valeur des athlètes qu'il se trouve actuellement pour se mesurer contre Frank Goch, pour le championnat du monde au genre libre. S'il est défait, demain, tout s'écroule comme un château de cartes; d'autre part, le lutteur cubain Vincent se trouvera par le fait même avoir conquis en une soirée, une réputation autant dire sans égale. Les deux hommes s'entraînent avec vigueur et activité en vue de cette importante rencontre; c'est dire que le spectacle de demain soir sera de toute beauté et que ceux qui manqueront cette occasion de voir deux athlètes aussi puissants et aussi adroits se regretteront vivement.

Les billets s'envoient depuis samedi comme des petits pains chauds et on en est déjà à présent certain que l'assistance sera une des plus nombreuses de la saison. Il est même très probable qu'un record va être établi pour le nombre de spectateurs. Comme d'habitude, il y aura de jolies rencontres entre lutteurs de notre ville, au début de la séance. Les billets d'admission pour le Parc Schomr sont en vente chez Nap Dorrval, 95 Boulevard St-Laurent, et au Club Athlétique Canadien Incorporé, 448 Ste-Catherine Est.

Le Grand Mère est victorieux

IL TRIOMPHA DE TORONTO R. ET A. A. PAR 5 A 1, DANS LA JOUTE FINALE POUR LE TROPHÉE PELLATT.

Toronto, 25. — La saison de hockey en cette ville s'est terminée hier soir alors que les clubs Toronto R. et A. A. se sont rencontrés au stade de la Victoria. Le résultat fut une victoire pour les visiteurs de Toronto, par 5 à 1. Les équipes s'alignaient comme suit :

Toronto. — Grand Mère, Addison, Buts, Gauthier, Hunter, Points, Stevens, Meeking, Convis, Ritchie, McKenzie, Rovers, Hoffman, Heffernan, Centres, Hubbard, Brown, Ailiers, McLaughlin, McLean, Ailiers, Pinar, Arbitre, Jack Marshall.

L'Exposition des Canots automobiles

ELLE S'OUVRIRA SAMEDI PROCHAIN A L'ARENA. — LE PUBLIC MONTREALAIS Y TROUVERA DE QUOI L'INTERESSER. — UNE INSTALLATION SUPERBE.

Le Salon des canots automobiles s'ouvrira samedi prochain à l'ARENA. L'installation sera superbe et dépeindra tout ce qui s'est vu antérieurement. Toutes les principales manufactures du Canada et des Etats-Unis enverront leurs plus beaux spécimens. Le public montrealais, si intéressé depuis de nombreuses années aux progrès du moteur, y trouvera de quoi l'intéresser, sous tous les rapports.

La paix ! — Quel tapage ont fait les socialistes quand le ministre de la guerre est venu lire le projet établissant le service de trois ans ! — C'est leur façon de manifester en faveur de la paix.

OTTAWA — EQUIPES DE 2 HOMMES

M. Pinar..... 154 163 385
A. Archambault..... 158 194 160
Total pour l'équipe..... 1,064

C. H. Rogers..... 146 139 123
J. Côté..... 188 141 162
Total pour l'équipe..... 924

CLASSE A — EQUIPES DE 2 HOMMES

J. A. Blondeville..... 158 190 189
N. Labelle..... 158 151 100
Total pour l'équipe..... 1,047

R. Walker..... 160 133 161
A. E. Surgeon..... 200 191 206
Total pour l'équipe..... 1,051

CLASSE B — EQUIPES DE 2 HOMMES

S. McQuinn..... 171 165 152
G. Steinhouse..... 162 162 147
Total pour l'équipe..... 964

CLASSE B — EQUIPES DE 2 HOMMES

M. Anderson..... 139 161 157
J. Webb..... 146 150 130
Total pour l'équipe..... 883

INDIVIDUELS — Classe A.

H. A. Armstrong..... 166 147 166 475
A. Archambault..... 182 154 269 575
J. Côté..... 225 179 171 576

E. Lewis..... 136 138 115 389
W. Bryson..... 123 144 163 359
R. Zimmerman..... 201 195 180 576

R. Bessner..... 141 194 164 499
A. E. Turgeon..... 188 172 212 572

OTTAWA INDIVIDUELS

F. Edy..... 189 123 139 451
Dr A. Pinar..... 153 179 162 494
J. Howe..... 164 137 164 465

E. H. Rogers..... 191 174 158 523
Dans les parties simples, M. R. Darling et M. J. Pelletier ont fait tous deux 249, qui leur donne la cinquième position dans le tableau de jeu.

Calvin Demarest aurait des chances de vaincre Hoppe

MAURICE DALY CROIT QU'IL EST LE SEUL RIVAL DANGEREUX QUI PUISSE ETRE OPPOSE AU CHAMPION AUX CADRES DE 18.1 ET DE 18.2.

New-York, 25. — Les amateurs locaux de billard n'ont guère été étonnés de la victoire remportée mercredi dernier par W. Hoppe, sur Ora Morningstar. Maurice Daly a exprimé son opinion au sujet de ces deux joueurs : "Morningstar est un artiste, mais il est incapable de vaincre Hoppe. La grande digne d'être paralysée ses efforts, et il est battu avant même d'avoir tiré la première bille contre Willie. Le seul rival dangereux qui puisse être opposé à Hoppe, aux cadres de 18.1 et de 18.2, est sans contredit Demarest, qui lui a fait une si belle lutte au mois d'août dernier". Les prix sont très nombreux et très beaux, parmi lesquels il y aura une magnifique paire de présences. Le prix d'entrée n'est que de 25 centimes et ils s'envoient rapidement. A ceux qui ne veulent pas courir le risque d'être refusés à la porte, il se procurer les billets à l'avance, ils sont limités.

A. A. A. Saint-Louis

Le eucharisme mensuel de l'A. A. A. Saint-Louis aura lieu jeudi, le 27 courant, à la salle Mont-Royal, No 817 rue Mont-Royal Est, coin Fabre. Les organisateurs qui veulent faire de cette soirée une des plus belles de l'année se sont assurés les services d'une partie de la troupe du conservatoire Lesalle qui donneront quelques numéros de concert, c'est-à-dire que le concert ne manquera pas d'être intéressant. Les prix sont très nombreux et très beaux, parmi lesquels il y aura une magnifique paire de présences. Le prix d'entrée n'est que de 25 centimes et ils s'envoient rapidement. A ceux qui ne veulent pas courir le risque d'être refusés à la porte, il se procurer les billets à l'avance, ils sont limités.

Au camp des Royals

LE GERANT KITTY BYANSFIELD ARRIVERA AUJOURD'HUI. — LES EQUIPES DU MONTREAL ONT EU DEUX EXCELLENTE PRATIQUES, HIER.

Charlotteville, 25. — Le gerant du club de baseball Montréal, Kitty Bransfield, doit arriver aujourd'hui au camp d'entraînement. Bransfield a passé la journée d'hier avec les Philadelphie, de la Ligue Nationale, où il cherche à réorganiser les services de quelques joueurs. Son intention est d'engager deux lanceurs et un couple de joueurs de champ. Lorsque "Kitty" arrivera il trouvera aux quarts généraux de son club, un jeune homme, Charles Sullivan, autrefois du club Helena, de la Ligue Union, qui désire être essayé par Bransfield se rendrait volontier à sa demande. Sullivan croit qu'il peut trouver place avec les lanceurs du club Montréal et figurer avec avantage.

Frank Smith a fait pratiquer ses hommes hier, dans l'avant-midi et dans l'après-midi. Graner, le lanceur gaucher de Cincinnati, est en excellente forme et paraît être la meilleure recrue. Eddie Burns a pratiqué pour la première fois, hier, et promet de faire sensation cette année sur l'équipe de Sam. Littlejohn.

Assemblée du Franc Rieur

Il y aura assemblée pour tous les membres du club, mercredi le 25 courant à la salle du club. Il y a intérêt pour tous les membres d'y assister. L'assemblée commencera à 8 h. 30 p.m.

Québec défait

Victoria, C. A., 25 mars. — Le club Québec, champion de la N. H. A., a été défait par le club Victoria hier soir par 7 points à 5.

Refusé de nouveau

LE NEW-YORK YACHT CLUB REFUSE D'ACCEPTER LE DEFI DE SIR THOMAS LIPTON POUR LA COUPE AMERICA.

New-York, 5-Le New-York Yacht Club refuse d'accepter le défi de sir Thomas Lipton pour la coupe America, tant que celui-ci insistera pour arrêter les dimensions de la ligne de flottaison du défendeur de la coupe. Quelques membres sont cependant favorables à l'idée de bâtir un yacht qui aurait à peu près les mêmes dimensions que le challenger.

Le New-York Yacht Club a répondu à Sir Thomas Lipton qu'il s'en tiendra à la lettre des règlements, qui disent que les concurrents devront mesurer de 65 à 90 pieds à la ligne de 65 à 90 pieds à la ligne de flottaison.

Grande assemblée de l'A. A. A. Ahuntsic

Sur la demande de plusieurs membres, le président de l'Association Artistique et Athlétique Ahuntsic, L. J. P. Pinar, a convoqué une assemblée générale, spéciale de tous les membres, pour mercredi soir à 8 h. 30, à la salle No 125 Mont-Royal Est.

Des projets importants y seront discutés, entre autres l'organisation du club de baseball pour la saison prochaine. La date des élections générales sera annoncée par le président qui invite tous les membres de l'Association à assister à cette assemblée.

Luther McCarthy devra s'entraîner

SAN GERANT LE FORCE A ABANDONNER LE VAUDEVILLE POUR SE PREPARER A SA RENCONTRE DU 15 AVRIL.

San Francisco, 25. — William McCarthy, le gerant de Luther McCarthy n'a pas été lent à comprendre que le vaudeville était en train de faire oublier son poulain, aussi vient-il de le décider à quitter les planches pour se consacrer à l'entraînement, en vue des quatre rencontres qu'il a organisées. McCarthy s'attaquera à Jim Flynn, le 15 avril prochain; le 23 du même mois il rencontrera Frank Moran; Carl Morris a des intentions de le rencontrer le 4 mai et Noé Brousseau a offert \$10,000 pour une exhibition à Calgary le 24 mai. McCarthy ignore le défi de Gunboat Smith jusqu'à nouvel ordre.

Ils protestent

PAR L'AUGMENTATION DES PRIX D'ADMISSION AUX JOUTES DE BASEBALL, LES PAUVRES DEVONT S'ABSTENIR D'ASSISTER AUX PARTIES.

New-York, 25. — L'augmentation du coût de la vie a attiré l'attention de baseball. Les magnats de plusieurs villes, des ligues majeures ont augmenté les prix d'admission aux joutes jusqu'à 50 c. Si ceux-ci continuent à vouloir s'annoncer de cette manière il y aura un jour où les pauvres seront complètement éliminés des joutes de baseball, et ce jour-là le jeu national américain commencera à décroître dans l'estime du gros public. Les "fans" de Boston et de Philadelphie ont déjà commencé un mouvement de protestation qui sera continué jusqu'à ce que les magnats aient cédé. Ceux-ci expliquent leur attitude en disant que les salaires des joueurs sont de plus en plus élevés, et qu'il faut absolument augmenter les prix d'admission pour que le public soit servi par des artistes.

L'Exposition Internationale de Lyon

Paris, 25. — La grande Exposition Internationale de Lyon qui aura lieu en 1914, sera l'une des plus complètes des temps modernes. Les 226 sections dont elle sera composée comprendront toutes les branches des connaissances humaines. Les manufactures et les inventeurs ont été invités tout spécialement à faire honneur à la nouvelle exposition. Les ambassadeurs et consuls des différents pays du globe ont aussi été priés de donner leur concours à toutes les informations possibles sur la marche de l'industrie et des sciences à travers le monde.

La commission de censure du cinéma

Notre bureau provincial de censure du cinéma commencera bientôt à faire la revue des pellicules qu'on offre aux regards de nos amateurs de Montréal et de la province. M. le sheriff Lemieux, président du bureau de censure, a fait aménager dans l'immeuble qui forme le coin des rues Saint-Jacques et Saint-Gabriel, un théâtre privé où seront soigneusement examinés les "films" des seize maisons qui font l'échange avec les autres établissements de la province. Il est entendu que toutes les vues dans lesquelles apparaissent des scènes de meurtres, de vols, d'effractions ou d'attaques contre quelque religion que ce soit, seront impitoyablement mises de côté. Inutile de dire que les vues immorales seront bannies de nos théâtres. Des maisons qui donneront sur l'écran des vues ne portant pas l'approbation du Bureau, seront passibles d'une amende n'excédant pas \$200. On pourra aussi leur enlever leur licence de théâtre.

La question "de crosse" sera étudiée ce soir à l'A. A. d'A. Nationale

LES DIRECTEURS DE NOTRE GRANDE ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE VEULENT AMELIORER NOTRE JEU NATIONAL. — LA QUESTION D'UN CLUB-HOUSE SERA AUSSI DISCUTÉE.

Les amateurs de l'A. A. d'A. Nationale se réuniront ce soir pour étudier encore plus à fond la question d'améliorer le jeu de crosse professionnel dans l'est du Canada. M. Caron soumettra à l'étude les propositions récentes qui lui ont été faites, et le tout discuté avec la logique et l'esprit d'équité dont le bureau de direction entend faire preuve dans toutes ses relations avec les clubs de crosse senior. Il est bon toutefois de remarquer que l'activité de nos directeurs n'est pas exclusivement concentrée dans cette "affaire de ligues", mais qu'elle s'étend aussi au projet de construction d'un grand club-house au centre de la ville.

Les comités nommés pour voir au choix des sites feront rapport à cette assemblée. Il y a véritablement de la vie chez nos directeurs. Au public de les aider dans leur travail patriotique.

POLITIQUE CANADIENNE

LA QUESTION NAVALE

Dans un second manifeste, le gouvernement Borden annonce que les Dreadnoughts dont le Canada ferait cadeau à l'Angleterre pourraient être utilisés plus tard pour le service naval canadien, dans le cas où le peuple du Dominion favoriserait la création d'une marine permanente.

Ottawa, 25. — Le gouvernement vient de publier la déclaration suivante en réponse au manifeste de sir Wilfrid Laurier :

On ne saurait affirmer trop catégoriquement que le Canada ne saurait adopter la solution de l'adoption pendant deux semaines de la première clause de la résolution que sir Wilfrid Laurier a proposée sous forme d'amendement, le 12 décembre dernier. Tous les députés de l'opposition et sir Wilfrid Laurier lui-même ont voté le 13 février pour cette clause comme partie de l'amendement.

"Il n'y a eu aucun emploi de la force brutale au cours du débat, si ce n'est par ceux qui ont d'abord voté pour cette clause et en ont ensuite empêché l'adoption. La clause en question, qui fait partie de la résolution proposée par sir Wilfrid Laurier le 12 décembre dernier, se lit comme suit :

"A même le revenu consolidé du Canada, on ne peut payer et les dépenses ne dépassant pas \$55,000,000, aux fins de l'acquisition immédiate des forces navales effectives de l'Empire."

Des que sir Wilfrid Laurier désire revenir sur cette déclaration contenue dans sa résolution, tout au plus la question à débattre entre les partis est-elle de savoir si cette somme doit être consacrée à la construction de trois cuirassés comme aide immédiate et effective aux forces navales de l'Empire, ou si elle doit être employée à l'établissement d'un service naval canadien.

En donnant immédiatement la commande des trois dreadnoughts, ces navires ne seront pas prêts à être mis en service avant les prochaines élections générales. Et si, à ces élections, le peuple décide que ces trois dreadnoughts devraient faire partie d'un service naval canadien, rien ne l'empêchera. Il n'y a donc là aucune matière à opposition et encore moins à obstruction.

MENACES ET SARCASMES

Il est absurde de prétendre qu'une tentative quelconque ait été faite pour étouffer la discussion, quand l'article en question a été presque complètement le sujet du débat depuis le 12 décembre dernier et n'a pas encore été adopté. Toute la latitude possible a été accordée à l'opposition pour la discussion, et elle a largement profité. Non seulement cela, mais l'opposition a agité le débat de menaces indignes et de sarcasmes qui n'ont été désavoués par aucun des membres influents du parti. On peut citer comme échantillon les propos suivants :

"Le spectacle qu'offre aujourd'hui le gouvernement est regrettable. Un gouvernement nouvellement élu par le peuple, disposant d'une majorité normale de 46 à 48 se trouve assis inactif, un enfant. Le projet de loi actuel est à l'étude depuis qu'il est temps et le gouvernement est incapable de le faire adopter. Que va dire le peuple? Il dira ce qu'il a déjà dit — qu'il est temps de retourner devant le peuple; et si le gouvernement fait cela, il sait bien ce qui l'attend. C'est la première fois dans l'histoire du Canada qu'un gouvernement est paralysé par l'est le gouvernement actuel. Il ne peut renouer de la main ni du pied, et nous ne lui permettrons pas de bouger tant que le projet de loi n'aura pas été retiré ou amendé, à moins qu'il n'appelle au peuple pour savoir ce qu'il doit faire."

"Hansard" non révisé, p. 5856-7. Il est très vrai que plusieurs mesures d'importance capitale, inscrites à l'ordre du jour, sont retardées par la tactique obstructionniste que l'opposition a pratiquée à l'égard de ce bill. La loi des banques, le projet de loi pour la poursuite d'encourager l'industrie des grandes routes; le projet de loi accordant une subvention pour le perfectionnement des procédés agricoles; d'autres mesures également importantes pour le pays, ne peuvent avancer à cause de la prétention de l'opposition qu'elle et elle seule décidera quelle législation la Chambre des Communes doit adopter.

La comparaison du débat sur ce bill avec le débat sur le bill du service naval de 1910, faite par Sir Wilfrid Laurier, est très malheureuse pour lui. Le débat sur le bill du service naval de 1910 a occupé en tout vingt-et-un jours; le débat sur le Naval Aid Bill de 1913 dure déjà depuis trente-et-un jours, et la première clause seulement a été adoptée en séance. Toute la discussion du bill de 1910 couvrait 1,642 pages du "Hansard". A l'heure actuelle, le débat sur le Naval Aid Bill a couvert 3,650 pages du "Hansard". Le bill de 1910 contenait cinquante-quatre clauses, et le comité en a disposé en un seul jour. Le bill actuel ne contient que cinq clauses. Il a été discuté treize jours en comité et une seule clause a été adoptée.

Sir Wilfrid Laurier déclare que l'ancien gouvernement a refusé avec persistance de faire aucun changement aux règlements. M. Fisher, parlant comme membre du gouvernement défunt, a tenu les propos suivants, en trois occasions différentes — A Waterloo, le 1er août 1911, il a dit :

"Si nous sommes maintenant au point où nous adopterons aussi une mesure changeant les règles de sorte que les affaires du pays pourraient être expédiées rapidement, sans obstruction. Nous croyons à l'utilité de l'enquête complète; mais l'obstruction est une entrave pour le pays."

Parlant à Magog le 19 août, M. Fisher disait :

"Tant qu'une petite majorité ou un groupe quelconque pourra prendre le temps du parlement pour s'entendre à parler, il sera impossible d'éviter la perte de temps, et si sir Wilfrid Laurier est maintenu au pouvoir, je m'engage à faire changer les règles de la Chambre. Je considère que les conditions actuelles sont nuisibles aux affaires du pays."

Le 21 août 1911, à Knowlton, M. Fisher disait :

"C'est l'intention du gouvernement s'il est maintenu au pouvoir de changer les règles de la Chambre, de sorte que cette obstruction sera impraticable à l'avenir."

A moins que M. Fisher ne soit absolument indigne d'être cru sur parole, l'ancien gouvernement considérait que la modification des règles de la Chambre est absolument nécessaire. Sir Wilfrid Laurier ne l'a pas nié.

La question est très simple. Le gouvernement a la responsabilité des affaires publiques, que le peuple canadien lui a imposée, et il juge qu'il est nécessaire de donner une aide immédiate, aux forces effectives de l'Empire. Il propose d'offrir cette aide dans des conditions qui permettent au Canada d'établir un service naval canadien s'il le désire. L'opposition déclare que ce n'est pas la politique du gouvernement qui prévaut, mais que la volonté de la minorité doit triompher au Parlement; que l'aide immédiate pour laquelle elle a d'abord voté ne sera pas accordée et que le Canada doit entreprendre l'établissement d'une force navale et d'une organisation navale qui, elle, sera complétée d'ici dix ou quinze ans, entraîneront une dépense de \$150,000,000. Elle proclame le "deadlock" et demande à grands cris la continuation dans les débats d'une licence qui lui permette d'empêcher le Parlement de transiger les affaires les plus urgentes du pays ou de pourvoir aux nécessités publiques les plus urgentes. Le pays ne tolérera pas une prétention aussi arrogante et aussi peu fondée."

Un candidat socialiste dans l'Alberta

Lethbridge, 24. — A une assemblée du parti socialiste de Lethbridge, hier, il a été décidé de présenter un candidat pour la prochaine élection provinciale et M. John Knight, d'Edmonton, a été choisi comme porte-parole du parti. M. Knight est un socialiste bien connu qui s'est déjà présenté contre l'hon. M. C. W. Cross dans l'élection d'Edmonton, l'année dernière.

Un noviat des Jésuites à Guelph

On annonce la fondation d'un noviciat des P. P. Jésuites à Guelph. Ont. Ce noviciat est destiné aux jeunes gens de langue anglaise qui désireraient leur admission dans la Compagnie de Jésus. Ce sont les Jésuites qui desservent la paroisse catholique de Guelph. Le nouveau noviciat portera le nom de "Mount St. Patrick".

L'ancien noviciat reste au Sault-au-Récollet, sur les superbes terrains que Mgr Vinet donna aux Jésuites en 1852. Beaucoup d'anciens retraités et d'amis des Pères se sont familiarisés avec les grandes allées, les arbres gigantesques, l'extérieur sévère du noviciat du Sault. Chaque année, des centaines de jeunes gens viennent y réfléchir et demander conseil sur la route qu'ils devront suivre. Des hommes d'oeuvre, mûris par l'âge, vont y goûter un peu de tranquillité et y retrouver leur vie spirituelle.

C'est là que, depuis soixante ans, des générations de jeunes gens viennent, de toutes les parties du pays, s'exercer à la vie religieuse et préparer à l'apostolat dont le rêve les a séduits. Les Jésuites du Sault-au-Récollet continueront à recevoir des retraités et des novices. Mais le nombre toujours croissant de ceux-ci et l'espérance d'attirer plus de sujets de langue anglaise ont déterminé les supérieurs à ouvrir le noviciat de Guelph. La nouvelle maison sera inaugurée dans quelques mois. Elle servira même temps, de maison de retraite pour les pères et les laïques. Plus tard, peut-être, les jeunes Jésuites de langue anglaise y feront les études littéraires qu'ils vont généralement faire, actuellement, aux Etats-Unis ou en Angleterre.

TROIS PETITS LIVRES QU'IL FAUT LIRE

Billets du soir (deuxième série) d'Albert LOZEAU

À bout portant de Nap. TELLIER

Chroniques

de Léon LORRAIN

En vente au Devoir et dans toutes les librairies

CHACQUE VOLUME 25c; FRANCO 27c

Le feu et l'eau

ont dévasté la ville d'Omaha

LA VILLE DE TERRE-HAUTE DANS L'INDIANA A EGALEMENT SUBI DES DOMMAGES CONSIDERABLES AU COURS DE L'OURAGAN DIMANCHE

Omaha, Nebraska, 25. — D'après les renseignements pris jusqu'à la nuit dernière, le nombre des morts et des blessés de la tempête de dimanche est comme suit :

Morts	Blessés
Omaha et faubourgs.....	152 330
Terre Haute, Indiana.....	18 250
Chicago.....	5 40
Yutan, Nebraska.....	16 20
Berlin, Nebraska.....	7 13
Council Bluffs, Iowa.....	12 13
Bartlett, Iowa.....	3 10
Weston, Iowa.....	2 2
Neola, Iowa.....	2 2
Glenwood, Iowa.....	5 2
Boebe, Iowa.....	0 2
Malvern, Iowa.....	0 2
Walton, Illinois.....	1 2
Stirling, Illinois.....	1 0
Traverse City, Michigan.....	1 0
Perth, Indiana.....	0 1

Totaux..... 225 689

Les pertes matérielles sont de 5 à 12 millions de dollars.

Pendant les tempêtes, le territoire dévasté a été isolé du reste du monde et les nouvelles sont arrivées à Lincoln, capitale du Nebraska, par les trains.

Après l'ouragan, une nouvelle tempête a passé, mais avec une furie bien moins grande. La tempête qui a dévasté Terre-Haute, dans l'Indiana s'est éteinte.

Des centaines de poteaux et des milliers de fils électriques ont été brisés.

Il y a eu des inondations dans plusieurs localités du Wisconsin.

A Chicago, l'ouragan a défilé dans la nuit de dimanche à lundi. Le vent a emporté la neige et de la grêle. La tempête terminée, le vent violent, devenu une brise légère, le soleil se levait brillant et chaud.

A Omaha, plusieurs incendies ont été causés dans les débris des maisons démolies. Les pompiers avaient trop à faire et les rues étaient trop encombrées de débris pour qu'ils pussent combattre efficacement le feu, mais une pluie diluvienne vint heureusement à leur aide.

Quinze cents personnes sont sans abri, les maisons sont détruites, 3,000 sont endommagées, dont plusieurs églises et écoles.

Les citoyens ont vite organisé les secours. Hier soir, on avait souscrit \$10,000 pour les sinistrés. Pendant la journée on a peu à peu rétabli les communications par fil télégraphique.

LE 161ème CENTENAIRE DE L'EDIT DE MILAN

(Suite de la 3e page)

gieux remarquable, comme le supplice royal, Constantin, qui avait inauguré la magistrature des pontifes, en faisant des évêques juges de leur peuple, en permettant aux parties en litige de recourir à leur arbitrage, et en donnant à leur jugement la sanction légale, donna au pontife souverain tout ce qu'il pouvait lui communiquer de grandeur et de prestige en le constituant chef et juge roi dans l'empire. C'est là en effet la signification la plus apparente et la plus accréditée de la fameuse pièce de 329, objet de tant de critique et de discussion.

Mais l'événement religieux le plus considérable de tout le règne de Constantin, et celui qui fait le mieux comprendre toute la grandeur de la transformation opérée par son autorité, fut sans contredit le Concile général de Nicée. Se faisant le serviteur dévoué de l'Eglise, non moins que son protecteur, Constantin avait dû déjà faire intervenir l'autorité séculière contre certains schismatiques, tels que les Donatistes et les Circonciliens et sauvegarder, en les réduisant à l'impuissance, la paix et la concorde dans le sein de l'Eglise.

Arius parut à son tour; il venait à la suite d'hérésies déjà nombreuses, qui, par leurs doctrines, impies, avaient, mais en vain, tenté de détruire ce qui est la première gloire de l'Eglise, la pureté de son enseignement et de sa foi.

Le nouveau docteur apportait, pour soutenir ses erreurs, contre la divinité de Jésus-Christ, des arguments inconnus jusqu'alors; il fit des dupes nombreuses et dévouées; la division éclata partout, profondément, de la capitale à la périphérie, de la ville à la campagne. Constantin, qui s'était jusqu'alors tenu à l'écart, intervint pour mettre fin à la discorde, et convoqua le Concile de Nicée, qui se tint dans la ville de Nicée, en Bithynie, en l'an 325.

Constantin voulut assister à la première séance publique et se lever, et alors qu'il avait fait dresser de somptueux sièges pour chacun des juges de la foi, et un trône d'une grande richesse pour le légat président, lui, revêtu de la pourpre, mais simple disciple, ne voulut s'asseoir sur un tabouret qu'après l'arrivée des évêques. Il refusa péremptoirement d'entrer dans l'examen d'aucune cause religieuse; «Je ne suis qu'un homme sans caractère dans l'ordre des choses saintes, dit-il, je ne m'ingérerai jamais à juger ceux que Dieu a établis à sa place, pour être nos maîtres, et nous juger nous-mêmes.»

Plus tard, indignement trompé par les fourberies des Ariens opposés, il leur accorda momentanément ses faveurs, et se fit catholique. Mais son esprit de justice et sa pitié franche lui firent bientôt reconnaître son erreur et réparer les injustices qu'elle lui avait fait commettre.

Le Concile dura un mois; sa clôture coïncidait avec le vingtième anniversaire de l'avènement au trône de Constantin; cette fête, toujours célébrée avec solennité, eut cette année-là, un éclat plus grand encore; tous les Pères du Concile prirent part à la joie publique, et furent conviés à un grand festin, pendant lequel l'illustre empereur les combla tous de présents, se recommanda à leurs prières, et leur adressa ses adieux.

Il n'y a peut-être pas, dans toute l'histoire de plus beau et de plus touchant spectacle, que celui de ce conquérant, fameux par ses victoires, grand par son génie, faisant régner, dans toute l'étendue de son empire, une paix solide et honorable, et qui, pour se grandir encore devant Dieu et devant les hommes, se fait le soldat, le serviteur de l'Eglise, et lui donne l'appui de son bras pour rendre plus facile l'accomplissement de sa mission.

On a dressé, contre Constantin, toute une longue liste d'accusations plus ou moins graves; les uns sont dirigés contre son caractère personnel, les autres incriminent sa politique, et on le devine aisément, sont formulées par des ennemis du nom chrétien ou catholique; son crime, sur ce point, serait d'avoir aimé l'Eglise et d'avoir mis à son service sa puissance et son génie.

Où trouver, dans la vie de Constantin, un fait qui approche de ces horreurs? Jamais il ne voulut, par la moindre violence, ternir aucune victoire; les vaincus trouvaient en lui un triomphateur magnanime, et il chercha toujours à se gagner l'affection de son peuple plutôt qu'à régner par la crainte, la terreur et le despotisme.

Constantin le Grand est resté comme le type du véritable Souverain; possédant le monde, il en fit hommage à Dieu, et c'est là, dans une simplicité majestueuse, la plus grande destinée qui se puisse réaliser ici-bas.

Une fois seulement, une fois dans la suite de l'histoire, nous rencontrons, avec le même bonheur, une figure ressemblant à Constantin: ce sera celle de Charlemagne; aussi les deux statues équestres des deux empereurs sont-elles, aujourd'hui, à l'entrée du vaste péristyle de la basilique Vaticane, pour rappeler la personification de l'universelle puissance associée à l'œuvre divine de la rédemption éternelle.

Je suis toujours bien véritablement,

Mes chers collaborateurs,
Votre tout dévoué en N.-S.,
JOSEPH EMARD,
Evêque de Valleyfield.

Faits - Montréal

PROMOTIONS AUX POSTES

M. E. Barcelo, surintendant des postes de Montréal, sera probablement nommé assistant maître des postes, emploi laissé vacant par la nomination de M. Gaboury au poste d'inspecteur pour la province de Québec. M. E. Morin succédera à M. Barcelo.

LES VICTIMES DU TRAMWAY
Emile Mirum, 20 ans, domicilié 897 rue Charlevoix, a été frappé par un tramway de la rue Notre-Dame, coin de la rue Charlevoix, vers 9 heures hier soir. A l'hôpital Western, son état est considéré comme critique.

LE SOUS-CHEF HEBERT
Dimanche dernier, le sous-chef de police J. E. Hébert célébrait le 21ème anniversaire de son entrée dans le corps de police de Montréal.

CADAVRE DE NOYE
L'agent Deschênes du poste No 24 a découvert dans les glaces du canal Lachine, à la côte Saint-Paul, le cadavre d'un homme dont le mort semble remonter à l'automne dernier. Le corps a été transporté à la morgue.

LES FUNERAIRES D'UN POLICIER
Hier après-midi au milieu d'un grand concours de ses camarades et amis avaient lieu les funérailles du capitaine Beattie. Assistaient aux funérailles le sous-chef Hébert, les inspecteurs McMahon, Grandchamp, O'Keefe, etc.

FUGITIF REPRIS
Les agents de la sûreté Mercer et Laford ont arrêté hier après-midi Philippe Michaud qui s'était enfui il y a un an, au moment où le grand comble Bissonnette le conduisait devant le tribunal. Michaud a été écroué en attendant sa comparution devant le juge.

NOS COMMISSAIRES DU PORT EN VOYAGE

M. W. Z. Ross, accompagné du lieutenant-colonel Labelle et du major Leavitt, sont partis hier soir pour New-York. Après avoir visité le port de cette ville ils se rendront à Philadelphie puis retourneront à Montréal lundi prochain.

L'EAU MONTE
Les pluies récentes ont élevé le niveau de l'eau du fleuve à 33 pieds et 3 pouces. Dans peu de temps, l'eau couvrira les quais.

IMMIGRATION RUSSE

Le navire "Burns" de la Russian American Line, est parti de Liban le 13 pour Halifax ayant à bord 913 émigrants russes. A part d'une trentaine, tous les passagers viendront s'établir dans différentes parties du Dominion.

VEILLARD RENVERSE DE VOITURE

C. Bernhardt, âgé de 61 ans, domicilié 33 rue Visitation, a été transporté à l'hôpital Western, à la suite de blessures reçues hier matin à 8 heures. Bernhardt avait été projeté en bas de sa voiture frappée par un tramway de la rue Sainte-Catherine, coin de la rue Halliwell.

LE TRAM MEURTIER

John Winderson, fils âgé de 7 ans de Frédéric Winderson, a été frappé par un tramway de la rue Amherst et traîné sur une longueur de 80 pieds. A l'hôpital Victoria où il a été transporté, l'on dit lui amputer la jambe droite.

Broderies sur lawn de 45 pouces, pour

49c

Vallières

RUE SAINTE-CATHERINE EST, COIN MONTCALM.

Broderie ! Broderie ! Broderie !

SUR MOUSSELINE, MARQUISSETTE ET LAWN

Pour vos belles broderies il faut aller à la maison Vallières.

Broderies à cache-corsets. Prix variant de 15c, 20c, 25c, 75c 50c à

Broderies à robes de 27 pouces, de 24c à

1.25

Broderies à cache-corsets de 18 pouces, pour

19c

Broderies à robes dans les 45 pouces 49c, 65c, 75c, 1.00, jusqu'à

Passeruban en broderie de 5c, 8c, 10c, 15c à

Grande variété dans les insertions de broderies, sur mousseline et lawn, prix à partir

50c

Insertion sur mousseline, de 7 pouces de largeur, pour

9c

COURTES DEPECES

INCENDIE A WINNIPEG

Winnipeg, 24 — Un incendie à la Canadian Oil Company à Elmwood a causé des dommages pour 15,000 piastres, couverts par les assurances.

BRULEE VIVE

Edmonton, 24 — En voulant allumer son poêle avec de l'essence de pétrole la jeune femme de l'inspecteur d'hygiène de la ville, M. Anderson, s'est infligée des brûlures auxquelles elle a succombé samedi.

\$50,000 DE PERTES PAR LE FEU

Sarnia, 24 — Un incendie qui a éclaté à la Goodson Thresher Company vendredi, a causé des dommages évalués à \$50,000. Trois cents hommes restèrent sans travail jusqu'à ce que la reconstruction soit terminée.

DANGEREUX VOLEURS SOUS ARRET

Milwaukee, Wisc., 24 — La police de cette ville croit avoir mis la main sur deux chefs d'une bande de malfaiteurs, laquelle a des ramifications par tout le pays. Ils ont été pris au cours d'une descente de la police dans un hôtel de cette ville. Ils furent arrêtés sous soupçons, parce qu'ils répondaient au signalement de deux bandits, qui, le jour précédent avaient dévalisé un établissement de joaillerie à Rochester. Des policiers de cette dernière ville sont attendus à Milwaukee aujourd'hui.

On croit qu'ils ont pris part à fameux vol de diamants chez Simons à New-York.

MORT D'UN SAVANT.

New-York, 24 — Le Dr. I. Ra Van Gerssen, un des pathologistes les plus célèbres des Etats-Unis, est décédé aujourd'hui, à l'hôpital Bellevue. Il souffrait d'une maladie du cœur et du foie.

Le Dr. Van Gerssen était une autorité en neuro-pathologie et avait déjà été chef du département pathologique de l'Etat pour les insensés. Il était âgé de quarante-sept ans.

ECRASE A MORT.

North Bay Ont., 25 — Carl Carlsson, de Big Wood, sur le C. P. R., a été instantanément tué lorsqu'il a été frappé par un convoi.

WAGON-LIT INCENDIE.

Port-Arthur, Ont., 24 — Un wagon Pullmann attaché au rapide de Toronto, arrivé à Port-Arthur, hier matin, a brûlé jusqu'à charbon, à 30 milles de Châteaufort, vers 3 heures de l'après-midi, hier. Le feu a été communiqué par une lampe à essence dont un voyageur se servait pour faire chauffer le lait d'un bébé.

Une voyageuse se brûla aux mains, et quarante-huit voyageurs perdirent presque tout ce qui leur appartenait.

Aux assises.

L'effrayé gredin vient d'être condamné à mort.

Le président, s'adressant à lui, selon l'usage :

—Avez-vous quelque chose à dire sur l'application de la peine ?

Le condamné, avec un sourire de conscience :

—Je voudrais faire trois ans.

Lettre Financière

DE L. G. BEAUBIEN & CIE, BANQUIERS ET AGENTS DE CHANGE, 104 RUE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER, MONTREAL.

Montréal, 22 avril 1913.

Au calendrier de la Bourse il convient de souligner d'un trait noir la semaine écoulée et d'indiquer en marge une baisse généralisée à toutes les valeurs de la liste. Elle fut en effet à l'image de la précédente : dans le marasme et la lourdeur en furent les caractéristiques principales.

Nous sommes en présence de la dépréciation la plus accusée qui se soit produite sur notre place depuis le commencement de l'année. Une liquidation dans ces conditions était fatale : constations cependant que celle à laquelle nous avons assisté s'est effectuée dans un calme que rien n'est venu troubler. Cette liquidation était simplement le fait des petits liquidateurs, lassés d'attendre une reprise qui tarde trop à leur gré. Simplement ils ont voulu s'alléger avant la fermeture de Pâques, qui porte sur quatre jours pleins, en l'absence de nos liquidations sont venues s'ajouter les manœuvres de certains baissiers. Ceux-ci prévoient des complications, à la vérité bien improbables, ils opèrent une pression sur les cours, qui semblent bien près d'avoir touché le fond. Il semble, tout bien considéré, que s'engager à la hausse actuellement, soit une opération plutôt dangereuse. Un recul, tout comme une avance, ne peut durer indéfiniment; il y a fin à tout. Le jour où le vent tournera, il est probable que le navire voguera à pleines voiles.

D'autre part il est évident que la reprise en hausse de la Bourse ne peut guère se produire avant le retour à la normale des conditions de circulation de l'argent. Or, la chose est notoire, la détente monétaire ne se produira pas en Europe avant le rétablissement de la paix dans les Balkans. On parle bien en ce moment de médiation des puissances entre les belligérents épuisés, mais les diplomates ne sont pas gens pressés; la conclusion ne sera pas plus tôt tardée.

Le nuage qui s'est formé au-dessus du Rhin et de la Manche n'a plus rien de menaçant; l'orage est déjà loin. Du reste chacun sait que souvent il suffit de prendre avec soi son parapluie pour attirer le soleil; les préparatifs franco-allemands auront, il faut le croire, le même résultat rassurant. Il n'en demeure pas moins que toutes nos bonnes valeurs, du fait de leur dépréciation, ont actuellement un rendement très intéressant et, nous ne saurions trop y insister, leurs dividendes sont absolument assurés. Ceux qui en mettent actuellement en portefeuille, ne peuvent que faire une affaire excellente. Toutes nos valeurs, tous nos titres, sont assurés d'une subvention de plus-value lorsque sonnera l'heure de la reprise.

Une continuation de la baisse est possible, sinon probable, mais il n'en demeure pas moins qu'à leurs cours actuels nos valeurs sont très avantageuses. De toutes façons, si la baisse recommence, elle ne durera pas longtemps et la différence de cours ne sera pas énorme. Dans ces conditions nous ne pouvons que conseiller

l'achat de placement de nos bonnes valeurs.

Le C.P.R. n'a subi au cours de la semaine que de très faibles fluctuations. Il semble que la liquidation de Berlin soit finie.

Le MONTREAL POWER a été la valeur la plus affectée : son recul, un moment, fut de dix points sur le cours de la semaine précédente. Le Power eut à subir la pression assez forte des baissiers, mais à chaque baisse, on constatait l'achat de placement, ce qui contribuait à diminuer très sensiblement le flottement.

Le IRON s'est négocié ex-dividende de 1 p.c.; tous les efforts des baissiers se sont bornés à déterminer une baisse de deux points. Etant donné les perspectives brillantes de l'exercice en cours, nous conseillons nettement la mise en portefeuille de cette valeur.

Au nombre des actions ordinaires dont nous conseillons la mise en portefeuille, nous citerons l'action BANQUE HOCHELAGIA, BRAZILIAN DOMINION STEEL CORPORATION, DOMINION TEXTILE, LAKE OF THE WOODS, OGILVIE FLOUR MILLS, SHAWINIGAN, MONTREAL POWER, CANADIAN PACIFIC RY, NOVA SCOTIA STEEL.

D'autre part nous conseillons l'achat des actions privilégiées suivantes : DOMINION IRON & STEEL, CANADA CEMENT, CANADIAN COTTON, DOMINION TEXTILE, MONTREAL TRAMWAY DEBENTURE.

Les obligations sont toutes à des cours de fort rendement : leur position demeure très sûre. Les valeurs hors-liste ont été plutôt négligées : sur d'insignifiantes liquidations elles ont subi une baisse parfois sensible. C'est ainsi que le WEST CANADA POWER a touché le cours de 60 et que le MONTREAL TRAMWAY & POWER a coté 36 1/2.

ST-GERMAIN, GUERIN & RAYMOND, Avocats et Procureurs, 104, rue Saint-François-Xavier.

E. C. ST-AMOUR, LIMITEE.

AVIS LEGAUX

THE IDEAL SODA WATER COMPANY. Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du quatre mai 1912, constituant la corporation M. Jean Baptiste Duro, Joseph Arthur Bellemare, Marcel Gauthier, tous trois manufacturiers d'eaux gazeuses, (Gauthier, hôtelier, Polydore Metché, agent, tous deux de la cité de Montréal, et le principal de la manufacture et le commerce général d'eaux gazeuses de toutes sortes, et accessoires, sous le nom de "The Ideal Soda Water Company, Limited", avec un capital de vingt mille piastres (\$20,000.00) divisé en deux cents (200) actions de cent piastres (\$100) chacune.

La présente action d'affaires de la corporation sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la corporation, ce quatrième jour de mars 1913.

C. J. BIRARD, 1043 Sous-secrétaire de la province.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No. 3933.

Jean Maurice, demandeur, vs. S. H. Brousseau, défendeur. Le quatrième jour d'avril prochain 1913, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No. 2225 rue St-Urban en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc., etc.

Conditions : argent comptant.

ELIE ROCHON, H. C. S.

Montréal, 24 mars 1913.

ASPHYXIE.

Hier soir, à 7 heures 1/2, un employé de l'hôtel Jacques-Cartier a découvert dans une chambre de l'hôtel un vieillard nommé McCarthy à demi asphyxié. Il a été transporté à l'hôpital Notre-Dame où il gît encore inconvalescent. L'on ne lui connaît pas de parents.

Un sourire sardonique courut sur les lèvres du prince.

—On ne se doute pas de ce qu'il y a dans cette âme-là... Mais vous voyez, Lise, que je ne puis conserver ici une personne de cette sorte.

La jeune femme murmura timidement :

—Pourquoi, si on pouvait tenter de changer ses idées, de lui faire du bien...

Le même sourire reparut sur les lèvres de Serge.

—Qui s'en chargerait? Pas moi, à coup sûr! Vous non plus, Lise.

—Pourquoi? Je pourrais essayer.

—Croyez-vous donc que je le permettrais? Cette femme vous hait, d'ailleurs.

—Moi! Oh! Serge, vous dites comme Madia! Pourquoi me haïrait-elle, cependant?

Il courba un peu sa haute taille et prit entre ses mains la tête de Lise.

—Parce qu'elle est une créature mauvaise... et vous, vous êtes un ange.

Ses lèvres se posèrent sur le front de la jeune femme. Puis, se détournant brusquement, il sortit du salon.

(A suivre)

LE PACIFIQUE CANADIEN

AUTOUR DU MONDE

\$639.10

Un voyage d'agrément de trois mois. Départ de Montréal pour retourner avec l'EMPRESS OF ASIA

de Liverpool, le 14 juin. POINTE D'ESCALE : 2.

Madeira, Cape Town, Durban, Colombo, Singapore, Hong Kong, Shanghai, Nagasaki, Kobe et Yokohama.

Spécial pour le S.M.R. Virginian

Part de la rue Windsor à 8.15 p.m. jeudi le 27 mars.

Wagons de première classe, wagons-buffet et wagons-lits, rendant directement aux abords du paquebot.

CHANGEMENT D'HORAIRE

A partir du 31 de mars

Pour Winnipeg et gare intermédiaires. Départ de la rue Windsor (tous les jours) à 10.10 a.m. pour Vancouver et gare intermédiaires.

Part de la rue Windsor (tous les jours) à 10.30 p.m.

EXCURSIONS DE COLONS

Billets d'aller et retour en vente pour Winnipeg, Edmonton et gare intermédiaires. Tous les mardis jusqu'au 28 octobre. Limité de retour 2 mois.

TAUX REDUITS

Jusqu'au 15 avril

Pour les endroits du Nord de la Côte du Pacifique, et aussi pour Vancouver et gare intermédiaires. Renseignements sur demande à l'importeur quel agent des billets.

BUREAUX DES BILLETS:

141-143 rue Saint-Jacques. Tél. Main 8125 ou à l'Hôtel Windsor et aux gares Place Viger et Windsor.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

LA SEULE ROUTE A VOIR DOUBLE

Equipe de première classe

MONTREAL ET TORONTO

9 a.m., 9.40 a.m., 7.30 p.m., 10.30 p.m.

Wagons-salon, restaurant et bibliothèque que sur les trains de jour; wagons-lits Pullman éclairés à l'électricité, sur les trains de nuit.

L' "INTERNATIONAL LIMITED"

LE TRAIN D'EXCELLENCE DU CANADA

Quitte Montréal pour Toronto et Chicago à 9.00 a.m. tous les jours.

Taux réduits pour la Côte du Pacifique

Jusqu'au 15 avril inclusivement.

Wagons-lits "Tourist" quittent Montréal pour Chicago, les lundis, mercredis, vendredis à 10.30 p.m.

EXCURSIONS DE COLONS

Billets d'aller et retour pour l'Ouest du Canada, via Chicago, en vente chaque mardi, jusqu'au 28 octobre, à prix très réduits. Billets bons pour deux mois.

BUREAUX EN VILLE

122 rue St-Jacques, Tél. Main 6995, Hôtel Windsor ou gare Bonaventure

CIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

LIGNE POSTALE FRANCAISE

NEW-YORK, HAVRE, PARIS

Départs tous les jours à 10 heures A. M.

France : 27 Mars France 17 Avril

La Touraine 3 Avril La Provence 24 Avril

La Lorraine 10 Avril La Touraine 1 Mai

DEPARTS SUPPLEMENTAIRES

Tous les samedis à 3 heures P. M.

Paquets non transportant qu'une seule classe de passagers de cabine.

Rochambeau 5 avril Chicago 12 avril

D'HALIFAX A NEW-YORK

Niagara 20 avril

Pour passages, s'adresser à GRININ, TRUDEAU ET CIE, 172, rue Saint-Jacques, pour le Canada, 22 Notre-Dame Ouest, Montréal; ou aux agents suivants: Hume & Rivet, 9 Blvd. Saint-Jacques; W. H. Henry Imperial Bank Bldg.; Thos. Cook & Son, 550

Sainte-Catherine Ouest; Agent pour le fret: James Thos. 118 Notre-Dame Ouest.

CITÉ DE MAISONNEUVE

SOUSSIONS DEMANDEES

Des soumissions pour la fourniture et le posage de la pierre de taille requise pour la construction du Marché Public de Maisonneuve, seront reçues jusqu'à mercredi prochain, le 26 courant, à midi.

Les plans et devis peuvent être examinés au bureau de l'Ingénieur de la Ville.

M. Marius DUFRESNE,

Edifice de la Banque de Toronto, Coin des rues Ontario et Lasalle.

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Hear & Harrison, 10-12 rue Notre-Dame-Est. R. de Mesle, gérant.

Aujourd'hui maximum ... 35
Même date l'an dernier ... 28
Aujourd'hui minimum ... 25
Même date l'an dernier ... 12

BAROMETRE

8 h. matin: 30.00; 11 h. matin: 30.05; midi: 30.06.

DEMAIN

BEAU ET UN PEU PLUS FROID.

Toronto, 25. — La température est très incertaine dans les Etats du sud-ouest. Le temps est mauvais dans la région des Grands Lacs. Dans celle d'Ontario, du haut et du bas Saint-Laurent, il fait plus froid et il neige.

ÉPHÉMÉRIDES

25 MARS 1911

—Trois passagers perdent la vie à la suite de l'échouement du "Bruce" à la Pointe de Port-Nova.

—Les institutrices catholiques se sont réunies à l'Académie Marchand, sous la présidence de Sa Grandeur Mgr Bruchési.

M. Haldane, secrétaire de la guerre en Angleterre, a été élevé à la pairie par le roi.

—La Russie fixe une date définitive pour obtenir de la Chine une réponse sans ambiguïté.

Avis aux Dépositaires

DU "DEVOIR" ET DU "NATIONALISTE"

Durant le concours, nous donnons des livrets de coupons aux personnes qui paient à l'avance leurs abonnements. Tous les dépositaires sont par les présentes requis d'accepter ces coupons du "Devoir" et du "Nationaliste", ces deux journaux s'engageant en retour à accepter ces coupons comme paiement de leurs dus.

Le Saint-Père

(Service particulier)

Rome, 25. — La sainte du Saint-Père est un peu mélangée, déclarent ses médecins, qui, vu sa faiblesse persistante, l'ont cependant empêché de dire la messe, ce matin. Les cérémonies de la fête de l'Annunciation ont aussi été commandées. Comme c'est la coutume à Rome, à l'occasion de cette fête, les sœurs du Prisonnier du Vatican lui ont offert un petit cadeau que l'illustre malade a reçu avec beaucoup de plaisir.

L'Association du Parler Français d'Alberta

Edmonton, Alb., 25. — L'Association du Parler Français d'Alberta a décidé que la deuxième Convention des Canadiens-français d'Alberta aurait lieu cette année les 10, 11 et 12 juin.

Un comité d'organisation a été nommé avec instruction de se mettre à l'œuvre sans délai pour organiser cette convention. Il se compose de MM. C. H. Bélanger, Léo Savard, Alex. Lefort, Rev. M. Ouellette, R. A. Blais, L. A. Giroux, L. Dubuc, A. Robitaille et Alex. Michéle.

Il est dès à présent certain que des personnalités de marque viendront de la province de Québec rebaisser par leur présence la convention de juin.

Le comité arrêtera très prochainement le programme des travaux de cette convention qui s'ouvrira le 10 juin à 10 heures.

On compte sur la présence d'un millier de délégués.

Le programme du cabinet Barthou

(Service particulier)

Paris, 25. — Le programme du nouveau conseil, présidé par M. Louis Barthou, a été soumis à la Chambre aujourd'hui. Il presse l'adoption du service de trois ans, dans l'armée active et les autres mesures administratives et financières de l'armée de terre et de mer, relatives à la défense nationale.

Il propose la nomination d'un comité conjoint de membres du Sénat et de la Chambre des députés pour préparer un projet de loi de réforme électorale, et de représentation proportionnelle pour les majorités et minorités.

Feu Madame Ernest Bilodeau

(Service particulier)

Roberval, 25. — M. Ernest Bilodeau, de la succursale de la Banque Nationale ici, a eu la douleur de perdre sa femme, née Marie-Louise Audet, samedi dernier. Mme Bilodeau était gravement malade depuis quelque temps; mais on ne pouvait se faire à l'idée qu'elle pût manquer si vite à l'affection des siens. Elle n'était âgée que de 28 ans.

Mort du vicomte Wolseley

(Service particulier)

Londres, 25. — Le maréchal vicomte Wolseley, ancien commandant en chef de l'armée anglaise, est mort aujourd'hui à Menton, France; il était âgé de 80 ans.

LES INONDATIONS

Au Canada, comme aux Etats-Unis, elles ont déjà causé des dommages considérables

A Richmond, dans les Cantons de l'Est, une maison a été emportée à la dérive et ses occupants ont failli périr

Dans l'état de l'Ohio, les rivières ont débordé et plusieurs villes ont été envahies par le torrent

(De notre correspondant)

Sherbrooke, 25. — La débâcle fait partout de grands ravages mais nulle part autant, dans les Cantons de l'Est, qu'à Richmond. La maison de M. Isaac Davignon, sous la poussée de l'eau sans cesse montante, est partie à la dérive et les occupants n'ont pu s'échapper que très difficilement. Le hangar de M. Louis Viger s'en est allé, lui aussi, au gré du courant et une maison appartenant à la compagnie du Grand-Tronc a été jetée à bas de ses fondations. La débâcle commença samedi vers onze heures et toute la journée durant on ne put circuler dans les rues de Richmond qu'en canot.

La ville est transformée en une nouvelle Venise; l'eau de la rivière Saint-François a tout envahi. L'hôtel Grand Central a huit pieds d'eau sur ses planchers, et le propriétaire éprouva de grands dommages de cette inondation.

Deux enfants ont failli se noyer qui ne doivent la vie qu'au courage de M. Farley.

A EAST BRIGHTON

La digue et le pont appartenant à M. Dabier ont été emportés sous la poussée de l'eau, et à Valcourt le moulin de M. Jos. Auclair a été sérieusement endommagé et le service électrique tout-à-fait désorganisé.

A BROMPTONVILLE

A Bromptonville, les deux gros ponts situés près de la ferme de M. J. Harris ont été jetés à bas de leurs piliers et emportés par le courant à la rive. Samedi, à Fitchbay Road, près de Magog, la foudre a frappé la maison de M. Henry Dustin qui a eu un œil fendu et la moitié de sa maison brûlée. Trois enfants ont été gravement blessés et un quatrième mortellement brûlé.

DANS L'OHIO

Columbus, 25. — Le maire Karb a reçu une demande d'aide venant de Delaware. On dit qu'à part le maire B. V. Leas, vingt autres citoyens de Delaware se sont noyés. On ne peut obtenir de renseignements parce que les communications téléphoniques et téléphoniques sont interrompues.

L'aviation militaire

LA FRANCE INAUGURERA SOUS PEU UNE SERIE DE POSTES DE RAVITAILLEMENT POUR LES AVIATEURS.

Paris, 25. — Après un laps d'un an, le comité national exécutif de l'aviation militaire vient de publier un rapport contenant les décisions prises sur la manière d'utiliser la souscription nationale prélevée au printemps de 1912.

Le comité a perçu jusqu'ici \$1,000,000 en argent. Une somme égale est promise par les comités ad-hoc fondés dans toutes les parties du pays. Plusieurs virements ont été effectués pour permettre aux comités de se faire.

On emploiera une partie des sommes à l'achat d'aéronefs nouveaux et à l'entraînement des pilotes. Puis on construira des postes où les aviateurs pourront se procurer de la gasoline et faire remettre leurs machines en bon état s'il y avait lieu. Trente-deux de ces postes coûteront \$100,000. Puis le département de la guerre en construira vingt-cinq autres à ses propres frais.

Le public est satisfait du rapport et exprime l'espoir que les travaux seront commencés sans délai.

Cinquantième de trois religieuses de la Congrégation Notre-Dame

Le 9 avril prochain, après l'élection de la supérieure générale de la Congrégation Notre-Dame, une seconde cérémonie, non moins imposante, aura lieu dans la chapelle de la maison mère: trois religieuses entrées en religion il y a cinquante ans, renouvelleront leurs vœux solennels.

Au printemps de 1863, soit 4 ans avant l'union des provinces du Canada, 13 religieuses prononcèrent leurs vœux en présence de l'évêque du diocèse. Elles vivent encore toutes les 13, mais il ne s'en trouve que 12 à Montréal pour renouveler leurs vœux. Ce sont: sœurs Marie-Anne de Jésus, Sainte-Severine, Saint-Fulgence, Saint-Ange, Saint-Michel des Saints, Sœur de la Trinité, Sainte-Marguerite du Saint-Sacrement, Saint-Jean-Damascène, Saint-Louis des Anges, Sainte-Lagarde, Sainte-Thérèse et Sainte-Venances. L'une de ces dames sœur Sainte-Severine, est trop faible pour assister à la cérémonie et renouvellera ses vœux à l'infirmerie.

Sur ces 12 religieuses, pas moins de six occupent des postes importants dans la communauté, soit mesdames Marie-Anne de Jésus, Michel des Saints, de la Trinité, Jean-Damascène, Louis des Anges et Sainte-Lagarde; les autres se reposent à la maison-mère de la rue Sherbrooke ouest de leurs longs travaux.

Accident mortel

Québec, 25. — Un cultivateur de Béclair, M. François Rochon, âgé de 55 ans, est mort tragiquement ce matin, en se rendant à l'église, en voiture, en compagnie de son fils Edgar, âgé d'une vingtaine d'années. En passant à la travers du chemin de fer, son cheval, effrayé par le train de Montréal qui passait au même moment, pris le mors aux dents et alla se jeter à une allure vertigineuse, sur le convoi. Les deux occupants furent précipités sur le sol et le père fut frappé au train et tué instantanément; le fils fut retiré sans blessure. Le cheval fut aussi tué sur le coup.

Le nombre des morts à Omaha

PLUS DE CENT CINQUANTE ONT PERI AU COURS DE LA DERNIERE TEMPESTE DE VENT ET DE PLUIE. — CINQUANTE VICTIMES DANS LA REGION AVOISINANTE.

UN COUVANT DES RELIGIEUSES DU SACRE-COEUR DANS LA BANLIEUE D'OMAHA S'EST ECROULE QUELQUE TEMPS APRES LE DEPART DES OCCUPANTS.

MULTIPLES INCIDENTS

Omaha, Neb., 25. — A la suite du cyclone de l'autre jour, une tempête de neige a précipité sur les ruines et les cadavres un linceul blanc.

Les soldats font bonne garde autour de la section démolie et ne permettent à personne, même pas aux agents de police de l'endroit d'y pénétrer.

On estime maintenant à 152 le nombre des morts dans Omaha, et à une cinquantaine, ceux des villages environnants.

Les communications téléphoniques et télégraphiques restent encore interrompues.

QUELQUES INCIDENTS

A Ralston, banlieue de cette ville, M. Edward Motte, sa femme et ses trois enfants étaient assis autour de la table et parlaient tranquillement de la fête de Pâques, quand leur maison fut enlevée et transportée 50 verges plus loin, dans un étang.

Motte fut noyée et son corps fut retrouvé hier soir, sous les ruines de la maison.

Dans la même ville, M. D. L. Hans, maître de poste, parlait avec sa femme, Mme Kimball de Winnipeg et ses petits enfants sur le seuil de la porte, le vent poussa celle-ci qui se referma sur Mme Kimball et ses enfants. Leurs cadavres furent retrouvés hier soir.

H. E. Sald et sa femme étaient dans la maison de M. Hans. Avertis de la mort qui les menaçait par M. Hans, ces deux jeunes gens, mariés depuis un mois, se réfugièrent dans les bras l'un de l'autre; c'est ainsi qu'on les trouva, morts; M. Hans fut légèrement blessé.

Quand le cyclone se déchaîna, 50 religieuses qui étaient dans le couvent du Sacré-Cœur, se réfugièrent à l'évêché chez Monseigneur Richard Connell vis-à-vis.

La dernière était à peine rentrée chez l'évêque, que l'édifice s'écroula.

Les cent cinquante élèves pensionnaires étaient heureusement en vacances.

LES BLESSES

Omaha, 25. — Les derniers rapports portent à 320 le nombre des blessés. La liste des morts ne s'est pas augmentée depuis la nuit dernière.

La tempête de neige qui rend le sauvetage difficile a commencé vers minuit hier.

On voit des femmes manœuvrer de lourds madriers espérant trouver dessous un enfant ou un époux disparu. Des enfants vaguent sur les ruines frissonnant sous des châles trop grands.

Les troupes aident au déblaiement des ruines. Les autorités de la ville ont distribué ce matin, des vivres et des vêtements.

Les souscriptions se chiffrent déjà à \$50,000, dont \$25,000 fournies par les commissaires.

Les blessés reçoivent tous les soins désirables dans les hôpitaux où les médecins de la ville se dévouent gratuitement.

La tempête de neige paralyse presque complètement les communications télégraphiques.

TEMPESTE FURIEUSE A FORT WILLIAM

Fort William, 24. — Un ouragan s'est élevé, ici, la nuit dernière et a duré jusqu'à lever du soleil; il s'apaisa alors.

Presque toutes les voies commerciales étaient obstruées. Ce n'est qu'avec la plus grande difficulté que la ligne des tramways a été maintenue ouverte dans l'intérieur de la ville. En ce moment toutes les lignes sont bloquées par des montagnes de neige.

Les trains de l'est sont en retard de plus de huit heures, et ceux de l'ouest tiennent assez bien leur temps étant donné les circonstances.

La question des tramways

Le conseil municipal donnera ordre au secrétaire municipal d'écrire à MM. Fox et McDonald pour leur demander leurs rapports sur la solution de la question des tramways.

Armé de ces pièces, il espère amener la compagnie à reprendre les négociations ou à montrer son jeu.

Le legs Meurling

Les commissaires ont reçu une lettre de Mme Louise Cantier, la gouvernante de feu Meurling, qui légua, sa fortune à la Ville de Montréal. Mme Cantier écrit qu'avec les autres créanciers de la succession, elle a déposé, devant le procureur de la République, à Nice, une plainte contre le notaire Rendu qui serait disparu avec l'argent qu'il a perçu.

Pris dans une courroie

Magog, 25. — Un enfant de seize ans, employé à la Dominion Textile, a été pris par une courroie en marche. On le retira de la dangereuse position où il se trouvait, dans une situation pitoyable. Tous ses vêtements lui avaient été arrachés; il ne lui restait plus que ses chaussettes. Les médecins espèrent le sauver.

La police recherche l'assassin de Carmine di Luca

Ce matin, les jurés du coroner ont rendu un verdict tenant Carmine di Luca responsable de la mort de Torrento Gezzi, survenue dimanche soir, à la suite d'une querelle. L'accusé est en fuite.

LES PUISSANCES

Sir Edward Grey fait en leur nom une intéressante déclaration aux communes anglaises

Le Monténégro devra cesser les hostilités dans les régions albanaises sans quoi l'une des puissances interviendra

Les alliés se rendent maîtres d'une des principales positions de la forteresse d'Andrinople après une forte lutte

(Service particulier)

Londres, 25. — Sir Edward Grey vient de confirmer la nouvelle de l'entente européenne sur la question de la délimitation des frontières de l'Albanie indépendante.

Le ministre des affaires étrangères britannique a parlé, aujourd'hui, à la Chambre des Communes, avec beaucoup de clarté. Il dit que les questions laissées à la décision des puissances, tout ennuyées qu'elles soient, ne doivent pas être une cause d'inquiétude ou d'angoisse.

L'un des résultats de l'entente entre les puissances, a-t-il dit, devrait être la fin des hostilités sur le territoire qui doit appartenir à l'Albanie.

Sir Edward Grey conseille fortement au Monténégro de cesser ses attaques contre Scutari, mais il espère que si la décision des puissances européennes à ce sujet n'était pas respectée, il se trouvera une puissance qui agira comme mandataire de toutes les autres puissances.

Le secrétaire des affaires étrangères supplie également la Turquie et les nations alliées d'accepter, comme base des négociations futures, les conditions offertes par les puissances et découragées toutes idées d'une indemnité à réclamer à la Turquie.

LE MONTENEGRO CONSENT

Cettigne, Monténégro, 25. — Le gouvernement monténégrin, répondant à la note austro-hongroise, consent à prendre des mesures pour permettre à la population civile de la forteresse de Scutari de quitter la ville.

Deux défaites turques

(Service particulier)

Londres, 25. — Une dépêche de Sofia à une agence de nouvelles rapporte que les Bulgares, à la suite d'un bombardement de plusieurs heures, ont capturé la première ligne de défense de la forteresse d'Andrinople.

15,000 PRISONNIERS

Cettigne, 24. — Djavid Pacha s'est rendu avec une armée de 15,000 hommes, aux Serbes, sur les rives de la rivière Skumbi, en Albanie.

Djavid Pacha commandait le septième corps d'armée turc et était autrefois gouverneur militaire d'Uskup.

Le souvenir du roi Georges en Italie

LE SOUVERAIN ETAIT UN AMI INTIME DE L'AMBASSADEUR D'ANGLETERRE ET DE VICTOR EMMANUEL.

Rome, 25. — Depuis l'assassinat du roi de Grèce, on ne cesse de raconter des anecdotes relatives à son séjour chez le roi et la reine d'Italie.

Lors de sa dernière visite, le roi Georges était l'hôte de sir Edwin Egerton, ministre plénipotentiaire d'Angleterre à Athènes, de 1892 à 1904, qui avait quitté ce poste pour celui d'ambassadeur en Italie. Le roi, très simple dans ses manières, apprécia beaucoup la vie de famille de Egerton. Il prenait même le déjeuner à la table commune. Le soir, sir Edwin invitait quelques hôtes, et alors le roi était l'affabilité même.

Lorsque Sir Edwin quitta Athènes, Georges Ier alla lui rendre visite. Après quelques temps de conversation, il dit: "Bien, je ne vous retarderai pas plus longtemps. Je suis certain que vous devez avoir beaucoup à faire."

Sir Edwin qui ne cachait jamais sa façon de penser, répondit: "Je crois bien. Mes cigarettes doivent être passablement froides..." Le roi éclata de rire et sortit.

A Rome, Georges Ier s'esquiva souvent avec discrétion et on le retrouvait s'amusant avec les enfants de Victor-Emmanuel dans les jardins du Quirinal. Il avait un "faible" pour la jeune princesse Yolande.

La mort de Georges Ier a jeté un deuil profond dans le palais du roi d'Italie.

La Cie des Tramways est poursuivie

Madame Rice Smith poursuit la compagnie des Tramways pour \$10,000. Le 16 mars 1912 elle était au coin des rues Beaubien et Saint-Denis attendant le tramway, quand une des voitures de la Compagnie venant du nord frappa la plaignante et lui disloqua l'épaule. Mire Charlemagne Rodier représente Mme Rice Smith.

Mort d'un diplomate français

Washington, 24. — Le comte Raoul de Saint-Phal, chancelier de l'ambassade de France, est mort hier, après une maladie de deux mois. Il faisait partie de l'ambassade depuis dix-huit ans; il était âgé de 58 ans et célibataire.

Les parents qu'il avait en France ont été informés de son décès.

(De notre correspondant)

Québec, 25. — La Commission des Utilités Publiques a signé à huis-clos ce matin au Palais de Justice, les compagnies Québec Ry. L. H. & P. Co. et Dorchester Electric Light et le Département du Télégraphe d'alarmer de la cité de Québec qui devaient fournir à la Commission un rapport sur la condition de leurs fils électriques aériens ne l'ont pas fait et la commission leur a enjoint de comparaître devant elle le cinq avril pour expliquer leur conduite.

Sir Rufus Isaacs est compromis

LE SOLICITEUR-GENERAL D'ANGLETERRE ET LE CHANCELIER D'ECHIQUEUR AURAIENT ETE POSSESSEURS DE PARTS DANS UNE COMPAGNIE.

CETTE COMPAGNIE ETAIT AFFILIEE A LA COMPAGNIE MARCONI, LAQUELLE NEGOCIAIT UN CONTRAT AVEC LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE.

DENEGATIONS

(Service particulier)

Londres, 25. — L'aveu de Sir Rufus Isaacs que lui et M. David Lloyd George, chancelier de l'Echiquier étaient partenaires dans une forte transaction des parts d'une compagnie associée avec une note de télégraphie sans fil, ayant négocié un contrat important avec l'un des ministres du cabinet britannique, crée un malaise qui va sans cesse grandissant.

Une foule considérable envahit l'enceinte parlementaire ce matin afin d'entendre les explications de l'enquête et surtout les explications de Sir Rufus Isaacs et celles de M. David Lloyd George. Tous deux ont protesté de leur innocence et leurs collègues ont accepté leur témoignage. Sir Rufus a déclaré catégoriquement qu'il ne connaissait rien de la compagnie Marconi à venir jusqu'au 9 avril dernier. Son frère revenait d'Amérique où il avait acquis un grand nombre d'actions de la compagnie américaine. Il offrit d'en céder quelques-unes à Sir Rufus, qui accepta, spécifiant qu'il les prenait à la seule condition que le syndicat américain n'eût aucun intérêt dans la compagnie anglaise. Sir Rufus déclara de plus au président qu'avant d'acheter il avait demandé si le syndicat américain serait affecté par le contrat Marconi. On lui répondit catégoriquement que non.

Désastreux incendie

LE FEU DETRUIT LA SURSTRUCTURE D'UN BATEAU, ET UN HANGAR; DIX CHEVAUX PERIRENT DANS LES FLAMMES.

Le feu a causé, hier soir, des pertes estimées à \$75,000. Le hangar de la Merchants Montreal Limited, situé sur les bords du canal de Lachine, à l'angle de la rue Saint-Thomas, le bateau à vapeur "City of Montreal" à eu sa surstructure brûlée; dix chevaux ont été asphyxiés et plusieurs compagnies de camionnage perdent leurs voitures.

Le feu a éclaté soudainement et s'est propagé avec une telle rapidité que M. Frank Jacques, de la maison G. E. Baques et Cie, dont l'écurie est à un bout du hangar et le bureau est au centre, eut à peine le temps de se sauver avec ses livres de compte.

Le "City of Montreal" était amarré en face du hangar; il prit feu presque au début de l'incendie. Le vent était fort et comme il y avait danger que l'incendie se communiquât aux hangars de la "Ogdensburg Coal Co.", le sous-chef de sonna une seconde alarme à laquelle répondit le chef Tremblay.

En moins d'une heure, l'incendie fut maîtrisé. Le bateau sera mis au radoub et ne servira pas pour la plus grande partie de l'été. Le hangar a été complètement détruit ainsi que l'écurie de la compagnie. Les chevaux trouvaient dix chevaux. Il n'y avait pas de marchandises dans le hangar, mais seulement des camions appartenant à Cunningham et Wells, Daniel Donnelly, Robert Latimer et G. E. Jacques et Cie.

On ne connaît pas la cause de l'incendie.

L'inauguration de l'église Sainte-Catherine

Une cérémonie préparatoire à celle de l'inauguration de l'église Sainte-Catherine, coin Amherst et Robitaille, se fera le dimanche, 30 mars prochain, à 3 heures de l'après-midi.

En présence de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Montréal, qui officiera, il sera procédé à la bénédiction de la première cloche de cette nouvelle église.

L'allocution de circonstance sera faite par M. le Chanoine Lesage, prédicateur du carême à Notre-Dame de Montréal.

Une tombola est en organisation pour le mercredi, 2 avril: cette tombola se tiendra dans le sous-sol de l'église, à 8 heures p.m. Un comité est formé, et il doit mener à bonne fin le résultat de cette tombola, dont les profits seront attribués à l'œuvre de l'église paroissiale.

Le sous-bassement de l'église sera prêt à être livré au culte, le dimanche, 4 mai prochain. A cette occasion, il y aura également de grandes cérémonies; M. le curé Rosconi a déployé une grande activité et un dévouement inébranlable dans l'avancement de la paroisse naissante.

DECES

BILODEAU. — A Roberval, le Samedi-Saint, 22 mars courant, est décédée, à l'âge de vingt-huit ans, madame Marie-Louise Audet, épouse de M. Ernest Bilodeau, comptable à la Banque Nationale.

Les funérailles auront lieu mardi matin, le 25, à neuf heures.

LYNCH. — A Montréal, le 24 mars 1913, est décédée Catherine, Margaret McDonnell, veuve de feu Patrick Lynch, 71. Les funérailles auront lieu jeudi le 27 courant. Le convoi funéraire partira de sa demeure, No. 251, rue Fullum à 8 heures 45 a.m., pour se rendre à l'église St-Vincent de Paul, où le service sera célébré, et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

REMERCIEMENTS

Madame Pierre Carmel, et sa famille remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathie à l'occasion de la mort de monsieur Pierre Carmel.